

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

Livret de l'utilisateur d'une installation SOTRALENTZ

- d'assainissement autonome Plastepur®
- d'Eaux Pluviales enterrées

GARANTIE

Responsabilité décennale

Dans le contexte de la loi 78/12 du 4. 01. 1978 (responsabilité professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction) par police Acte IARD.

CONFORMITÉ

Appareils conformes:

- aux Arrêtés interministériels du 06.05.1996 (J.O. du 08.06.1996),
- aux Circulaires du 22.05.1997 (B.O. du 06.06.1997),
- à la Norme NF XP/P16-603 (D.T.U. 64-1),
- à la Norme NF P15-910, entretien,
- à la norme NF-EN 1085, vocabulaire technique,
- à la Norme NF-EN 12 566-1, marquage CE sur fosses,
- Numéro de série gravé sur chaque appareil.

VUE CI-CONTRE

Filière PLASTEPU® composée de :

- EPURBLOC® 3000 rectangulaire toutes eaux marqués CE
 - Bac dégraisseur SL-SG (facultatif)
 - Lit filtrant drainé à flux vertical avec rejet en milieu hydraulique superficiel équipé de boîtes :
- de répartition, de bouclage et de collecte verticale.

Sommaire

Filière d'assainissement autonome PLASTEPU®	2
Garantie responsabilité décennale PLASTEPU® (détachable)	3
Assurance qualité ISO 9001 : 2000	4
Arrêté Marquage CE	4
Certificat d'essai marquage CE	5
Opérations d'entretien, vidange	6
Livret d'entretien PLASTEPU® cuves eaux pluviales	7 et 8
Gamme complète	9
Vue d'ensemble d'une filière PLASTEPU®	10 et 11
Paramètres de calcul du volume des fosses, Epurbloc®, décanteurs et clarificateurs	12

Appareils : NOUVEAU Marquage CE sur fosses

Fosses, décanteurs et Epurbloc® rectangulaires	13 à 18
Fosses, décanteurs et Epurbloc® cylindriques à nervures	19 à 21
Décanteur + clarificateur SL-SPRKT + Eaux Pluviales	22 à 24
Décanteur + clarificateur Double Peau® + Eaux Pluviales	25 à 27
Cuves d'accumulation à vidanger Double Peau SL-FAV	28 à 30
Indicateur de colmatage amovible et intégré dans l'Epurbloc® et clarificateur, filet "Performance"	31 et 32
Rehausse cylindriques SL-REHC 380 et SL-REHC 600 CR	33

Périphériques :

Bac dégraisseur SL-SG	34 et 35
Préfiltre SL-FD	36 et 37
Chasses à augets SL-CHAS	38 et 39

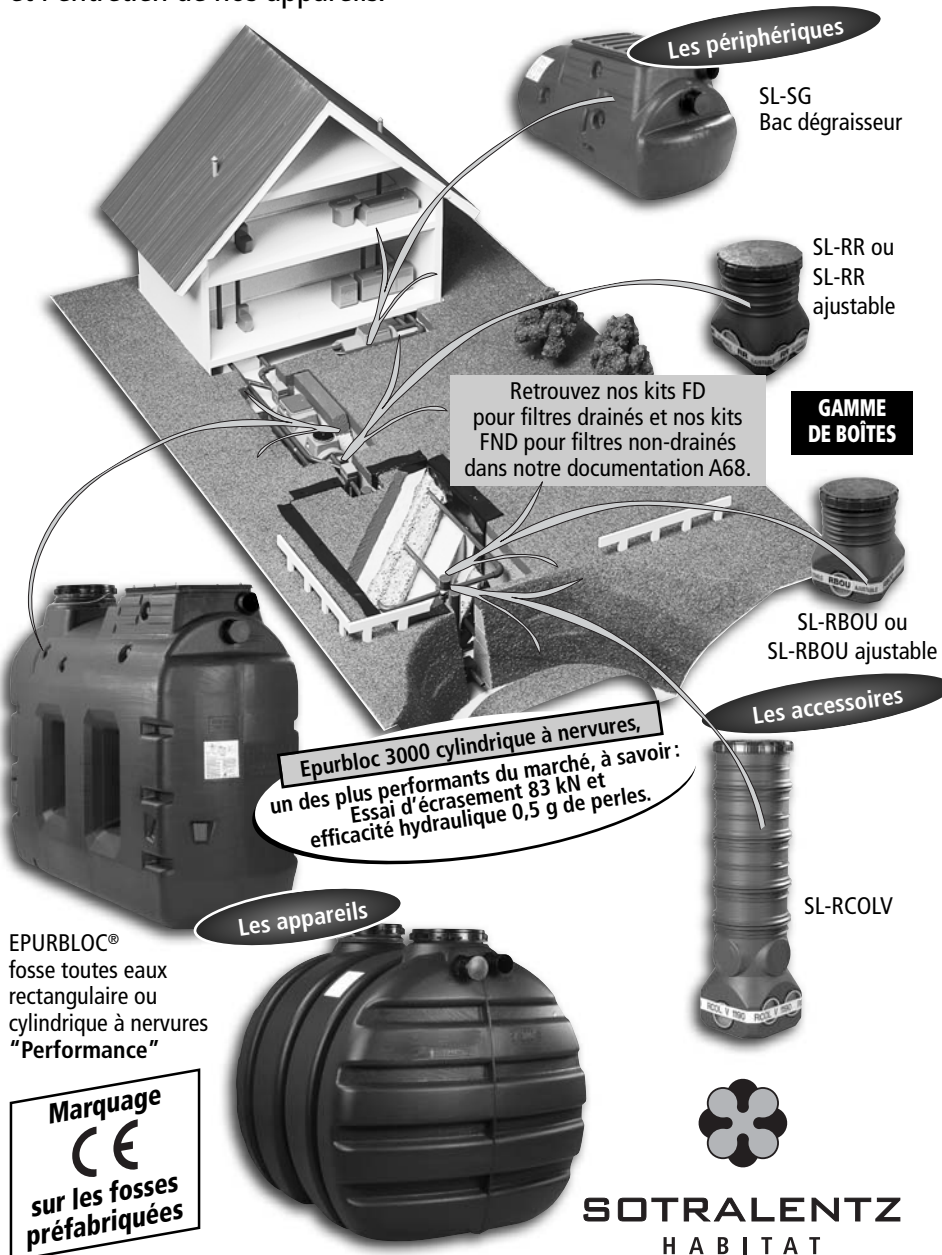
Accessoires :

Boîte de répartition SL-RR + SL-RRCHAS et SL-RR ajustable sur 5 hauteurs	40 et 41
Boîte de bouclage SL-RBOU + SL-RBOUCHAS et SL-RBOU ajustable sur 5 hauteurs	42 et 43
Boîte de collecte SL-RCOLV ajustable	44 et 45
Boîte de collecte SL-RCOLH ajustable	46 et 47

Vous envisagez l'acquisition et la mise en place d'une installation

- d'assainissement autonome PLASTEPU® pour traiter les eaux usées issues de votre immeuble
- d'Eaux Pluviales enterrées (récupération, déversoir, etc.).

Lisez attentivement ce livret avant toute mise en œuvre ou dimensionnement des appareils, des périphériques ou des accessoires, contenant les informations concernant la description, l'installation, les consignes d'utilisation et l'entretien de nos appareils.



Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

SOTRALENTZ
HABITAT

Toutes les informations sont disponibles sur notre site : www.sotralentz.com, sous onglet "Habitat", sous rubrique "notre offre"

N° de série - Date de fabrication

Filière d'assainissement autonome Plastepur® Sotralentz

Les eaux vannes et les eaux ménagères (effluents), pouvant avoir transité par un Bac dégraisseur (SL-SG) facultatif, sont admises dans une fosse « Toutes Eaux » (SL-FS) ou un EPURBLOC® marqué CE pour y subir un prétraitement anaérobie, puis s'écoulent vers une épuration finale aérobie avant rejet dans le milieu naturel (sol ou aérien).

Lors de la mise en œuvre d'une filière d'assainissement autonome regroupé PLASTEPU®R, la succession d'une fosse (SL-FS ou SL-FSDC) de décantation, d'un EPURBLOC® ou d'un CLARIFICATEUR (SL-CLARIF) marqué CE puis d'un Préfiltre (SL-FD) est autorisée (Volume décanteur toujours ≥ à l'Epurbloc ou au clarificateur placé en aval).

Dans tous les cas, les appareils ainsi que le préfiltre (SL-FD) et/ou le Bac dégraisseur (SL-SG) doivent être connectés à une ventilation haute (VH) de Ø 100 mm minimum montant jusqu'au faite du toit (40 cm au-dessus du faite).

1 - PRETRAITEMENT ANAÉROBIE (cf. documents A68 et A10)

- **Bac dégraisseur** (SL-SG) facultatif : prétraitement des eaux ménagères avec retenue des matières lourdes et solides importantes et des graisses surnageantes après solidification par flottation.
- **Fosses septiques** (SL-FS), **fosses Toutes Eaux** (SL-FS) et **décanteur** (SL-FSDC) **marqués CE** :
 - Prétraitement des eaux vannes en fosses septiques ou prétraitement des eaux usées ménagères en fosses toutes eaux et en décanteurs.
 - Décantation et séparation des effluents puis fermentation microbienne anaérobie des boues assurant leur liquéfaction partielle.
- **Préfiltres** (SL-FD) : filtration de l'effluent prétraité par effet syphoïde avec piégeage des Matières En Suspension (MES*) et réduction de la DBO⁵** placée en aval d'une fosse (SL-FS).
- **EPURBLOC®** ou **clarificateur marqué CE** : fosse Toutes Eaux avec filtre indicateur de colmatage intégré amovible équipé de filet filtrants "Performance", d'un préfiltre haute performance ou de pouzzolane, assurant les fonctions de la fosse Toutes Eaux et du Préfiltre, remplaçant la succession fosse (SL-FS) + préfiltre (SL-FD).
- **Ventilation haute** (VH) forcée entraînant les gaz de fermentation. Appareils et périphériques PLASTEPU®R pré-équipés d'un départ intégré de ventilation haute en Ø 110 mm. Tous les appareils de prétraitement doivent être équipés d'une ventilation permettant l'extraction des gaz.

2 - ÉPURATION AÉROBIE

(cf. document A68 ou norme NF XP P16-603, DTU 64-1)

Les effluents prétraités sont évacués :

- soit par surverse gravitaire,
- soit par chasse à auget basculant, standard ou séquentielle
- soit par poste de relevage

vers l'élément épurateur aérobie assurant une oxydation par cheminement vertical ou horizontal des effluents prétraités à travers les couches successives des matériaux filtrants de la filière d'épuration par le sol, soit par infiltration, soit vers l'exutoire, par rejet en milieu hydraulique superficiel (fossé, ruisseau, rivière, étang, lac...), soit vers un appareil de traitement aérobie compact.

Conditions d'utilisation Plastepur®

Les groupes septiques PLASTEPU®R SOTRALENTZ sont destinés :

- au prétraitement anaérobie
 - au traitement aérobie
- des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exclusion des eaux de pluie. SOTRALENTZ-HABITAT propose également une gamme de cuves de récupération des eaux pluviales, de déversoirs d'orage et leurs accessoires (cf. doc EP68).

Le bon fonctionnement d'un appareil de prétraitement nécessite un apport minimum d'eau (de l'ordre de 50 litres par jour et par personne).

Pour favoriser l'efficacité de votre filière d'assainissement autonome PLASTEPU®R SOTRALENTZ,

1 - Il est recommandé d'éviter :

- d'utiliser un nettoyeur automatique pour toilettes,
- de rejeter dans les canalisations l'eau de rétrolavage (« back wash ») d'un adoucisseur d'eau,
- d'utiliser un broyeur d'aliments ou une pompe broyeuse placés avant les appareils de prétraitement (Bacs dégraisseurs (SL-SG) ou fosses septiques (SL-FS) ou décanteurs (SL-FSDC) ou Epurbloc® ou clarificateurs).

2 - Il est fortement déconseillé de rejeter dans les canalisations d'amenée des effluents, les produits suivants :

- huiles, graisses (moteur, friture...),
- cires et résines,
- peintures et solvants,
- produits pétroliers,
- pesticides de tous types,
- tous produits toxiques,
- tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cendres, ordures ménagères, chiffons, emballages, etc.),
- eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température,
- eaux de condensation des climatiseurs, condensats, etc.

3 - Il est interdit :

- de recouvrir ou d'enterrer les couvercles des appareils comme l'exige la réglementation en vigueur,
- de planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 mètres des appareils ou de la zone de traitement aérobie (épandage, lits filtrants...),
- de relier un tuyau de drainage des eaux de ruissellement ou une gouttière de toiture à votre filière d'assainissement autonome,
- de connecter tous siphons de sol.



Garanties

Responsabilité décennale

Dans le contexte de la loi 78/12 du 04.01.1978 Responsabilité professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction par police d'assurance Acte IARD à partir de 2005, MMA de 2001 à 2004 et AXA/UAP avant 2001.

Conformité

SOTRALENTZ-HABITAT, F-67320 DRULINGEN (FRANCE), certifie que les appareils, périphériques et accessoires d'assainissement autonome PLASTEPU® décrits dans ce dossier sont conformes :

- aux réglementations en vigueur dans les pays où ils sont distribués,
- aux arrêtés interministériels du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs et annexes ainsi que les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectifs,
- à la circulaire du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif,
- à la Norme NF XP/P16-603, mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome (D.T.U. 64-1),
- à la Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome,
- à la Norme NF EN-1085, traitement des eaux usées - vocabulaire,
- à la Norme NF EN 12566 - partie 1, marquage CE sur fosses septiques préfabriquées.

Appareils, périphériques et accessoires

Les appareils, les périphériques et les accessoires doivent être transportés, stockés et manipulés dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Nous garantissons la fourniture d'appareils, de périphériques et d'accessoires exempts de tout vice de fabrication.

En cas de défectuosité reconnue par nos services, notre intervention se limite au remplacement des pièces défectueuses (qui doivent être tenues à notre disposition) ou manquantes (réserves sur bon de livraison ou bordereau de transport et par lettre recommandée avec AR au transporteur sous 72 heures, 3 jours ouvrables, samedi y compris) à l'exclusion de tous autres frais.

Fait à DRULINGEN, le (voir numéro de série et date de fabrication perforés ci-dessous)

L'installateur

Le propriétaire

L'utilisateur

Le constructeur


R. BRAUN

Boîtes de répartition, de bouclage, de collecte, etc.

Les boîtes doivent être transportées, stockées et manipulées dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Nous garantissons, par la bande adhésive signalétique, la fourniture de boîtes complètes, conformes à la réglementation et exemptes de tout vice de fabrication.

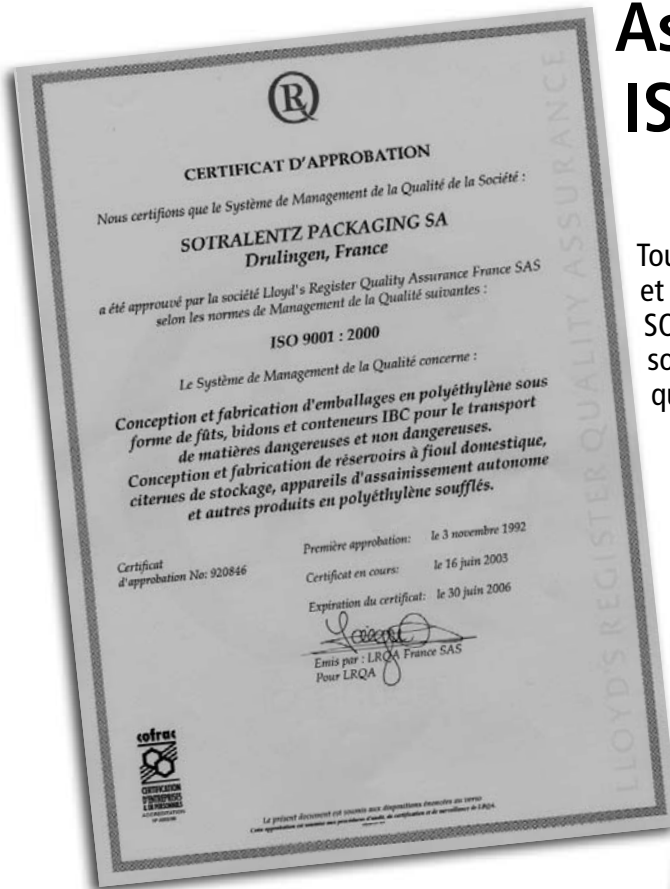
En cas de défectuosité reconnue par nos services, ou de boîtes incomplètes, notre intervention se limite au remplacement des pièces défectueuses (devant être tenues à notre disposition) ou manquantes (réserves sur bon de livraison ou bordereau de transport et par lettre recommandée avec AR au transporteur sous 72 heures, 3 jours ouvrables, samedi y compris) à l'exclusion de tous autres frais.

L'appel en garantie ne peut être invoqué en cas de :

- non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions d'installation, d'utilisation et d'entretien précisées par SOTRALENTZ-HABITAT dans ce livret A23 et livré dans chaque appareil,
- non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions de
 - la Norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1)
 - la Norme NF P15 -910,
- modification ou utilisation des appareils, des accessoires et/ou des périphériques pour un usage autre que celui initialement prévu par SOTRALENTZ-HABITAT,
- phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté,
- mauvais dimensionnement des appareils, des périphériques et des accessoires,
- mauvais choix de la filière partielle ou complète.

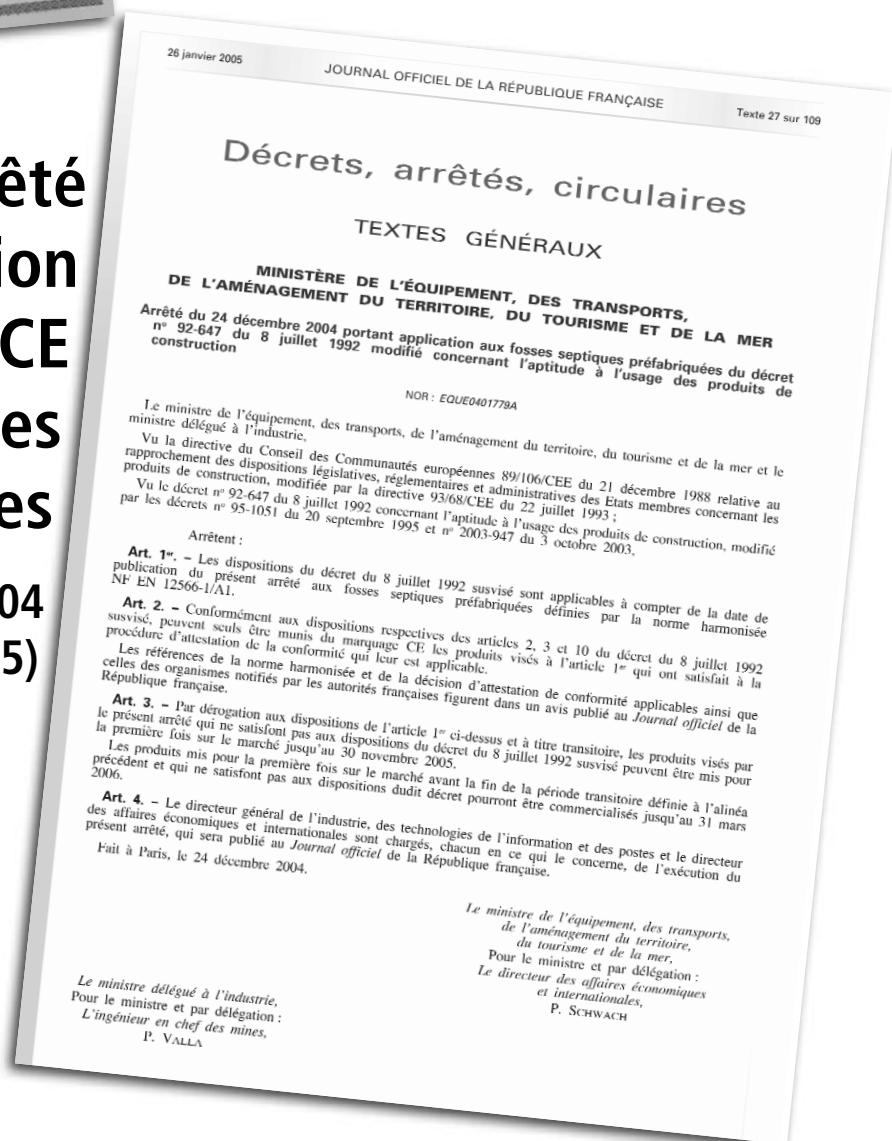
Assurance qualité ISO 9001 : 2000

Tous les appareils, périphériques
et accessoires Plastepur®
SOTRALENTZ-HABITAT
sont conçus et produits sous assurance
qualité ISO 9001 : 2000.



Arrêté d'autorisation du marquage CE sur fosses septiques préfabriquées

du 24 décembre 2004
(J.O. du 26. 01. 2005)



Certificat d'essais marquage "CE"

Les fosses septiques, décanteurs, clarificateurs et EPURBLOC®, produits et distribués par SOTRALENTZ-HABITAT portent tous le marquage suivant dans l'encart :



Nos fosses sont fabriquées par coextrusion-soufflage en polyéthylène haute densité (PEHD) et sont conformes aux exigences de la norme NF EN 12566-1. Elles répondent aux exigences essentielles telles que définies dans l'annexe ZA de la Norme et validés par le CERIB (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton) laboratoire notifié par le CEN (Centre Européen de Normalisation) selon le tableau ci-dessous :

Modèle	Capacité nominale	Etanchéité à l'eau (essai à l'eau)	Comportement structurel à vide	Efficacité hydraulique
--------	-------------------	------------------------------------	--------------------------------	------------------------

Fosses rectangulaires - version Epurbloc®

Epurbloc® 2000	2 m ³	conforme	Essai d'écrasement : 68 kN	3,8 g de perles
Epurbloc® 3000	3 m ³	conforme	Essai d'écrasement : 68 kN	3,8 g de perles

Fosses cylindriques à nervures - version Epurbloc®

Epurbloc® 3000	3 m ³	conforme	Essai d'écrasement : 83 kN	0,5 g de perles
Epurbloc® 4000	4 m ³	conforme	Essai d'écrasement : 83 kN	0,5 g de perles

Epurbloc
cylindrique
à performances
exceptionnelles

Fosses Simple Peau - version Clarificateur

5000 SP-RKT	4 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	4,9 g de perles
7500 SP-RKT	7 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	4,9 g de perles
10000 SP-RKT	9 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	4,9 g de perles

Fosses Double Peau® - version Clarificateur

3500 DP-RKT	3 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
5000 DP-RKT	4 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
6000 DP-RKT	5 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
7000 DP-RKT	6 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
9000 DP-RKT	8 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
11000 DP-RKT	10 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
12000 DP-RKT	11 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
14000 DP-RKT	13 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
15000 DP-RKT	14 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
16000 DP-RKT	15 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
18000 DP-RKT	17 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
19000 DP-RKT	18 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
22000 DP-RKT	22 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
25000 DP-RKT	24 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
27000 DP-RKT	26 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles
30000 DP-RKT	28 m ³	conforme	Pit test en zone inondable : conforme	8,3 g de perles

Périodicité des opérations d'entretien à effectuer

Conformément à la Norme NF P15-910

- Vérification de bon fonctionnement
- Vidange à niveau constant du chapeau puis des boues (graisses et matières flottantes).
 - Après vidange, il est impératif de regarnir l'appareil en eau claire
 - Conseillé de rajouter une dose d'activateur bactériologique.
- Nettoyage ou remplacement des matériaux ou des éléments filtrants.

Veillez consigner en pages 7 ou 8, de votre livret de l'utilisateur A23, l'ensemble des opérations effectuées sur votre installation.

Type	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	4 ans	si colmatage
Bac dégraisseur	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Fosse				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Décanteur				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Epurbloc®				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Clarificateur				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Préfiltre			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Préfiltre haute performance			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Gamme de boîtes			<input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Chasse à auget		<input type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>



Vidange à niveau constant conformément à la Norme NF P15-910 d'une fosse, d'un décanteur, d'un clarificateur, d'un Epurbloc® ou d'un Bac dégraisseur

I. Principes

La vidange « périodique à niveau constant » d'une fosse, d'un décanteur, d'un clarificateur, d'un Epurbloc® ou d'un Bac dégraisseur consiste à extraire :

- d'abord la quasi totalité des flottants (graisses et autres matières flottantes),
- puis une grande partie de la quantité de boues déposées au fond de l'appareil.

Lorsque le niveau de boues atteint 50 % du volume nominal des appareils précités, hors Bac dégraisseur, une extraction d'une grande partie de ces boues (de l'ordre de 80 %) est réalisée. Les niveaux de boues peuvent être estimés à l'aide de dispositifs de détection du niveau des boues.

Cette vidange doit être réalisée à « niveau constant ».

Le maintien d'une faible quantité de boues au fond des appareils, hors Bac dégraisseur, est essentiel pour le redémarrage du processus épuratoire anaérobie de ce type de dispositif de prétraitement.

La baisse de niveau de remplissage, occasionnée lors de l'opération de vidange, doit être compensée par un apport régulier et complémentaire en eau claire provenant soit de l'immeuble, soit du véhicule d'intervention.

L'extraction des flottants puis des boues doit être réalisée de façon à ne pas perturber la séparation des phases (chapeau, liquide et lit de boues) et d'autre part à soutirer le moins possible de liquide.

Il est souhaitable que le véhicule d'intervention soit équipé d'un système d'épaississement des matières de vidange et de cloisons de séparation, pour un stockage distinct des flottants et des boues ainsi que pour optimiser son utilisation.

II. Consignes

- 1 **OUVRIER LES TAMPONS SANS PRÉCIPITATION** (lentement) pour permettre l'évacuation progressive des gaz de fermentation bactérienne anaérobie et éviter ainsi une dépression trop brutale dans les appareils, pouvant entraîner la rétraction de l'enveloppe polyéthylène ou un malaise de la personne devant effectuer la vidange (le méthane est un gaz lourd, explosif et mortel).
- 2 **NE PAS FUMER** pendant l'opération de pompage.
- 3 **AMENER L'EAU PAR UN TUYAU D'ARROSAGE OU DU VÉHICULE D'INTERVENTION** sur les lieux de l'installation et l'introduire dans l'appareil à vidanger (côté entrée des effluents).
- 4 **OUVRIER LE ROBINET D'EAU (AU DÉBIT MAXIMUM) OU LA VANNE D'EAU DU VÉHICULE D'INTERVENTION** pour alimenter l'appareil à vidanger.
- 5 **INTRODUIRE LA TÊTE DE POMPE** (côté sortie des effluents) jusqu'au niveau du fil d'eau (surface des effluents).
- 6 **ASPIRER LE CHAPEAU** (croûte de surface formée par les graisses et les matières flottantes) et stocker les flottants dans un des compartiments du véhicule.
- 7 **PUIS PLONGER LA TÊTE DE POMPE** jusqu'au maximum 3/4 de la profondeur pour ne pas aspirer ou dégrader le fond de l'appareil.
- 8 **ASPIRER LES BOUES** vers un second compartiment du véhicule, en assurant un débit de pompage adapté et en évitant un brassage des boues (le débit en eau du tuyau d'arrosage étant plus faible que celui de la pompe).
- 9 **NETTOYER AU JET**, soit les éléments filtrants du préfiltre SL-EFT, soit les matières filtrantes, soit le filet filtrant "Performance" de l'indicateur de colmatage, soit les remplacer.
- 10 **REGARNIR D'EAU CLAIRE** après avoir retiré la tête de pompe.
- 11 **RAJOUTER UNE DOSE D'ACTIVATEUR BACTÉRIOLOGIQUE.**
- 12 **RECONNECTER LE MANCHON DE SORTIE AMOVIBLE, LE BOUCHON ANTI-REJET.**
- 13 **FERMER LES TAMPONS** avec précaution en contrôlant leur étanchéité.
- 14 **SÉCURITÉ**, vous assurer que personne (enfant surtout) ne puisse ouvrir facilement les tampons (risques de noyade ou d'intoxication).

PLASTEPUR® , une gamme complète en pré-traitement anaérobie et en épuration aérobie



SOTRALENTZ-HABITAT a mis au point, développé et testé la gamme PLASTEPUR®, appareils, marqués CE, périphériques et accessoires destinés :

- au pré-traitement anaérobie,
 - à l'épuration aérobie,
- des eaux usées domestiques.

Gamme PLASTEPUR® de SOTRALENTZ-HABITAT :

- renouvelle le concept de l'assainissement non collectif dit "autonome" et non collectif regroupé ;
- vous amène, à vous distributeurs, à vos clients installateurs ainsi qu'aux utilisateurs, de nouveaux atouts par rapport aux appareils, aux périphériques et aux accessoires traditionnels.

SOTRALENTZ-HABITAT, avec sa gamme d'appareils de pré-traitement anaérobie PLASTEPUR®, vous offre des avantages marquants :

1. Innovations significatives dans l'assainissement autonome :

• Formes et structures compactes :

Répondant aux impératifs d'installation, de sécurité et garantissant les résistances optimales à la dépression ;

• Rehausses incorporées(*) ou à visser(**)(***)(****) :

Localisation immédiate de l'installation et accessibilité totale pour le contrôle et l'entretien comme le prévoit la réglementation en vigueur.

(*) Rehausses rectangulaires incorporées uniquement pour les appareils rectangulaires.

(**) Rehausses à visser SL-REHC 380, hauteur 200 mm, vendues séparément pour les fosses toutes eaux (SL-FS SP RKT et SL-FS DP RKT), les décanteurs (DCSPRKT et DC DPRKT), les clarificateurs (CLARIF SP RKT et CLARIF DP RKT) et les fosses d'accumulation à vidanger Double Peau (FAV DP RKT).

(***) Rehausses à visser SL-REHC 600 CR à 1 hauteur ajustable de 750 à 600 mm ou SL-REHC 600/150 ou SL-REHC 600/300, vendues séparément pour les fosses toutes eaux (SL-FS SP RKT et SL-FS DPRKT), les décanteurs (DC SP RKT et DC DPRKT), les clarificateurs (CLARIF SP RKT et CLARIF DP RKT) et les fosses d'accumulation à vidanger Double Peau (FAV DP RKT).

(****) Rehausses à visser SL-REHR 100, 250, 430, 500 ou 750 mm ajustables vendues séparément pour la gamme des boîtes.

• Gamme complète :

Homogénéité de votre filière d'assainissement autonome Plastepur® ayant obtenu le droit d'usage du marquage CE.

Appareils "Performances" avec filets filtrants "Performances" intégrés, amovibles et imputrescibles.

Appareils, périphériques et accessoires livrés avec code-barre EAN 13.

• Cheminement hydraulique optimisé :

Formes spécialement étudiées, (cf. résultats essais en page 5).

2. Avantages propres au Polyéthylène Haute Densité (PEHD) de Très Haut Poids Moléculaire (THPM) coextrudé-soufflé :

- **Légereté** : par exemple fosse béton allégée 3000 l pèse 1,3 tonne, PLASTEPUR® 3000 l pèse 120 kg soit 10 x moins que la fosse béton dite allégée.

2.1 Économies lors des opérations suivantes :

- **Manutention**
chargement, déchargement et stockage sur parc ;
- **Transport**
moyens moins importants mis en œuvre ;
- **Installation à des endroits inaccessibles** :
aux engins lourds de travaux publics ;
- **Opérations manuelles**,
chariot élévateur sur parc ou tracto-pelle sur chantier disponibles pour d'autres opérations ;
- **Fouilles peu importantes** :
mise en œuvre simplifiée et rapide ;
- **Formes fonctionnelles** :
poignées de manutention et de positionnement et/ou anneau de grutage ;
- **Rentabilité globale intéressante** ;

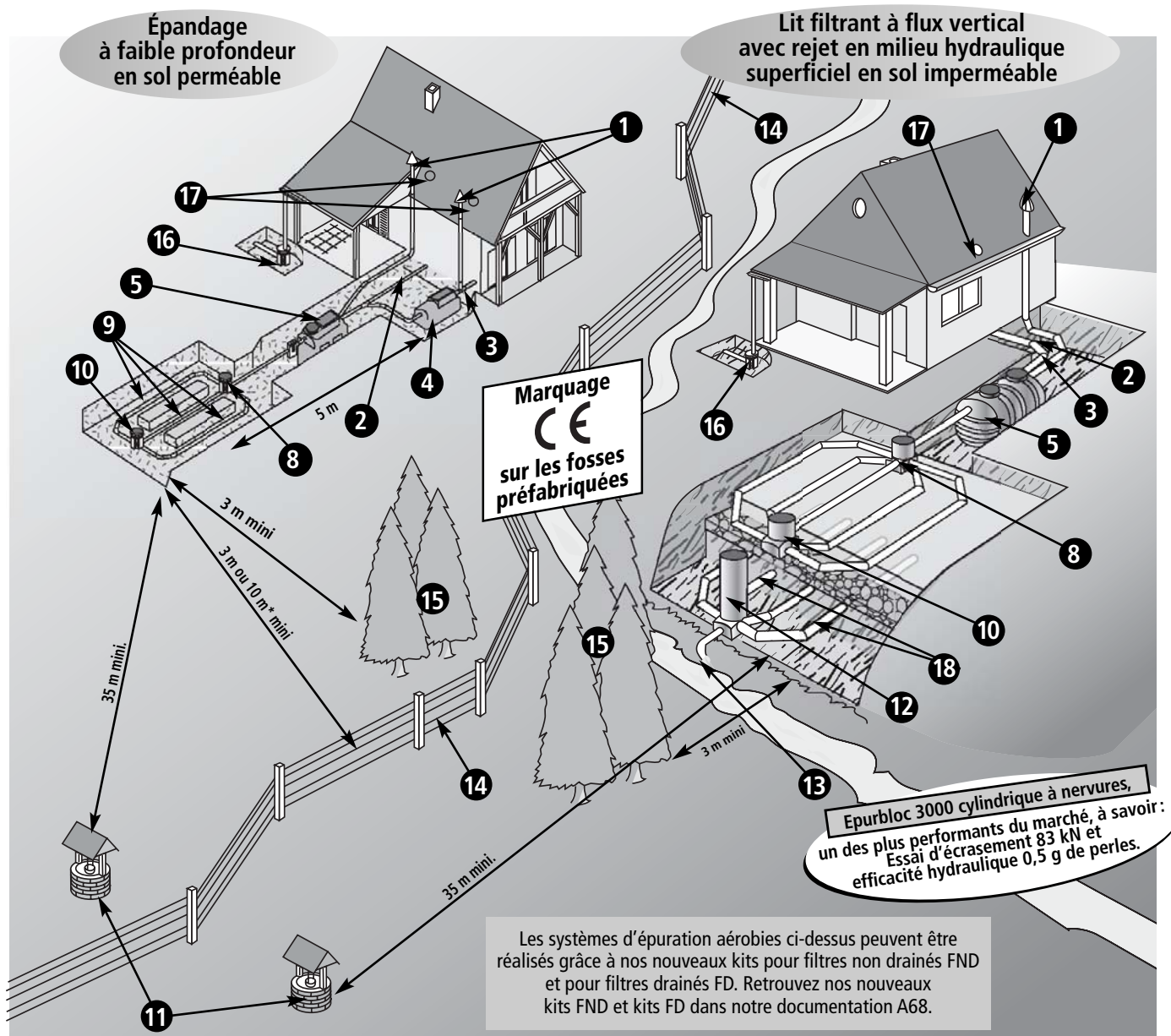
2.2 Sécurité et fiabilité du Polyéthylène Haute Densité (PEHD) de Très Haut Poids Moléculaire (THPM) coextrudé-soufflé :

- **Étanchéité absolue**,
pas de risque de fuites ;
- **Résistance exceptionnelle**
aux chocs et aux variations de températures ;
- **Forte diminution des risques d'accidents**,
sécurité de votre personnel accrue ;
- **Ensemble monobloc extrudé-soufflé d'une seule pièce avec une matière noble et homogène sur des installations automatisées** :
- pas d'assemblage par des matériaux hétérogènes.
- pas d'évolution différente dans le temps ;
- **Polyéthylène imputrescible** :
excellente tenue
- aux agents agressifs des eaux usées (anhydrides sulfureux dégradant le béton)
- aux corrosions du milieu environnant extérieur (sols acides).

Filières Plastepur® Sotralentz

Vue d'ensemble des 2 filières prioritaires

Cf. Norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1)



Épandage à faible profondeur en sol perméable

Lit filtrant à flux vertical avec rejet en milieu hydraulique superficiel en sol imperméable

Marquage CE sur les fosses préfabriquées

Eurbloc 3000 cylindrique à nervures, un des plus performants du marché, à savoir : Essai d'écrasement 83 kN et efficacité hydraulique 0,5 g de perles.

Les systèmes d'épuration aérobies ci-dessus peuvent être réalisés grâce à nos nouveaux kits pour filtres non drainés FND et pour filtres drainés FD. Retrouvez nos nouveaux kits FND et kits FD dans notre documentation A68.

- 1 DÉCOMPRESSION Ventilation Haute (VH) obligatoire au faîte du toit Ø 100 avec extracteur statique
- 2 Eaux vannes (WC)
- 3 Eaux ménagères (cuisine, lave-vaisselle, lave-linge, salle de bain)
- 4 Bacs dégraisseurs SL-SG (facultatif)
- 5 EPURBLOC® fosse toutes eaux rectangulaire ou cylindrique marqués CE avec indicateur de colmatage amovible intégré
- 8 Boîte de répartition SL-RR ou SL-RR ajustable sur 5 hauteurs
- 9 Tuyaux d'épandage rigides Ø 100
- 10 ADMISSION (VB) Ventilation Basse de l'épandage. Boîte de bouclage SL-RBOU ou SL-RBOU ajustable sur 5 hauteurs
- 11 Forages, puits, sources ou captage d'eau pouvant servir à l'alimentation humaine à 35 m minimum du dispositif de traitement.
- 12 ADMISSION (VB) Ventilation Basse des drains de collecte Boîte de collecte verticale SL-RCOLV 1190
- 13 Exutoire coudé dans le fil de l'eau et orienté dans le sens de l'écoulement des eaux
- 14 Clôture mitoyenne (limite de propriété)
- 15 Grandes plantations (arbres)
- 16 Boîte eaux pluviales SL-REP 450 dirigé soit vers un réservoir Eaux Pluviales, soit, après filtration, vers un collecteur Eaux Pluviales Sotralentz (voir doc EP 68)
- 17 Ventilation primaire de la colonne de chute (VP) avec chapeau de ventilation.
- 18 Tuyaux de collecte Ø 100 mm.

Important :

* Distance minimale entre l'épandage et une clôture mitoyenne (système d'épuration aérobie) : en terrain plat : distance 3 m mini • ou en terrain en pente > 5 % : distance 10 m mini

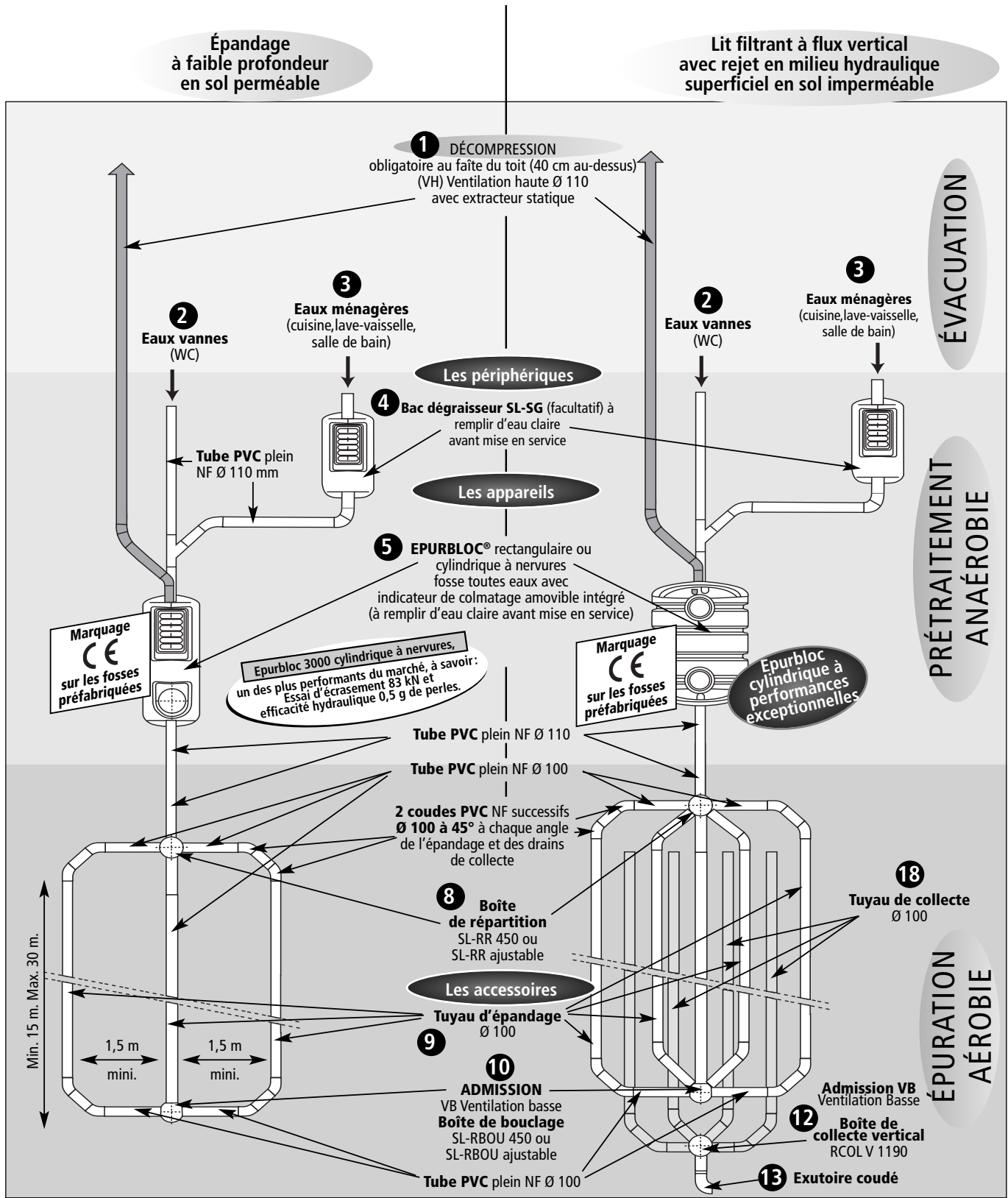
Distance entre l'épandage et l'habitation : 5 m mini.

- Eaux pluviales ne devant jamais transiter par une filière d'assainissement autonome.
- Consultez ce livret de l'utilisateur A23 avant toutes mises en œuvre de nos appareils, périphériques ou accessoires.
- Pour les autres filières, consultez nos documentations A68 et A10.

Filières Plastepur® Sotralentz

Vue d'ensemble des 2 filières prioritaires

Cf. Norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1)



Les systèmes d'épuration aérobies ci-dessus peuvent être réalisés grâce à nos nouveaux kits pour filtres non drainés FND et pour filtres drainés FD. Retrouvez nos nouveaux kits FND et kits FD dans notre documentation A68.



Paramètres de calcul du volume des fosses toutes eaux, des décanteurs, des EPURBLOC® et des clarificateurs marqués CE.

Désignation	Equivalence par usager	Débit (l/j)	Volume (2) à traiter par usager (l)	Séparateur de graisses	Séparateur de féculs
Chantier et usine travaillant en 3 équipes par jour	3u x 1	340 à 450	1020 à 1350	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Chantier, usine travaillant en 2 équipes par jour	2u x 1	225 à 300	675 à 900	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Salle des fêtes (1), salle de réunion, Discothèque, sans cuisine (sanitaires uniquement)	0,1	15	45	NON	NON
Salle des fêtes avec cuisine, à occupation occasionnelle	0,3	45	135	OUI	OUI
Usager occasionnel (lieux publics)	0,05	7,5	22,5	NON	NON
Terrain de camping saisonnier (1 emplacement = 3 usagers)	0,7	105	315	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Terrain de camping permanent (1 emplacement = 3 usagers)	1	150	450	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Hôtel sans restaurant (par chambre)	1	150	450	NON	NON
Hôtel — Restaurant (par chambre)	2	300	900	OUI	OUI
Hôpital, clinique (par lit)	3	340 à 450	1020 à 1350	OUI	OUI
École (sans restauration), bureau, magasin	0,2	30	90	NON	NON
École (demi-pension), restaurant, cantine	0,5	75	225	OUI	OUI
Pensionnat, caserne, maison de repos	1	150	450	Oui si cuisine	Oui si cuisine
Usager permanent	1	150	450	NON	NON

Pour déterminer les dimensions des éléments épurateurs aérobies, se conformer à la Norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1).
 (1) préciser sur le permis de construire qu'en cas d'ajout ultérieur de cuisine, d'équipements culinaires ou de pièces supplémentaires, le système d'assainissement devra être reconsidéré.

(2) volume à prétraiter par usager, à savoir qu'il est nécessaire de faire séjourner durant trois (3) jours les effluents dans une fosse toutes eaux. Exemple : 8 usagers permanents x 150 l x 3 jours = 3600 litres, soit 1 fosse ou EPURBLOC® 4000 litres marqué CE à mettre en œuvre. Le volume minimum réglementaire des fosses toutes eaux est de 3000 litres.
 Lors de la mise en œuvre d'une filière d'assainissement autonome regroupé, la succession d'un décanteur (SL-FS DC), d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur (SL-CLARIF) marqués CE puis d'un Préfiltre (SL-FD) est autorisé. Dans ce cas, le volume du décanteur doit toujours être supérieur ou égal à l'EPURBLOC® ou au clarificateur placé immédiatement en aval.
 Veillez à ne pas brancher certains types d'appareils à une filière d'assainissement autonome (cf. page 2)

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'USAGERS

Le nombre indicatif d'usagers par fosse de grande capacité est déterminé selon les critères ci-dessous :

- Hôtels-restaurants, casernes, maisons de retraite, internats, hôpitaux, terrains de campings (usagers x2 si eaux vannes)
- Hôtels, école avec cantine
- Bureaux, usines et magasins, restaurants, écoles, salles de fêtes (couverts), salles de sport.
- Lieux de passages, cafés, parkings, W.C. publics, discothèques.

Type	1	2	3	4
SL EPURBLOC® 4000 CYL	10	22	44	-
SL EPURBLOC® 5000 SP RKT	15	30	60	-
Clarificateur 7500 SP RKT	25	50	100	300
Clarificateur 9000 DP RKT	35	70	140	700

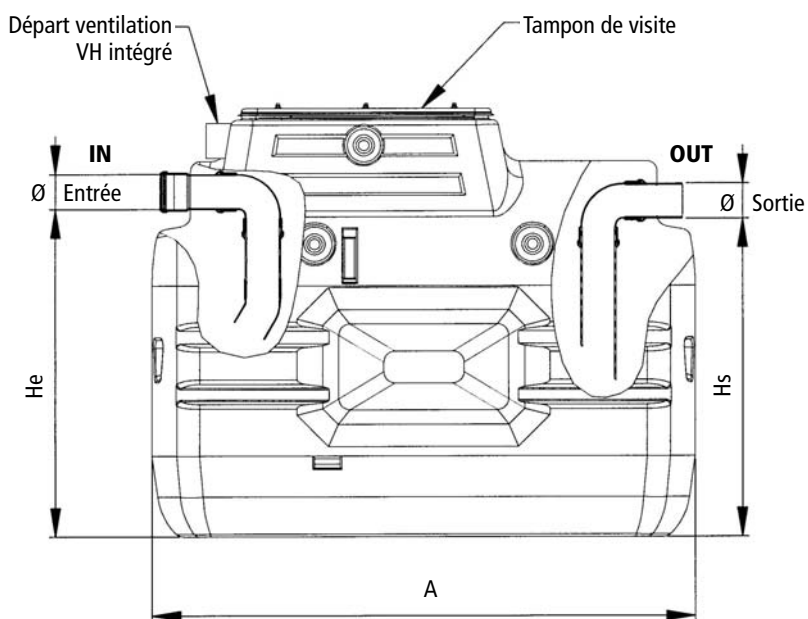
Fosses rectangulaires Plastepur®

(Fosses eaux vannes)

Pose autorisée uniquement sur dérogation lors
d'une réhabilitation d'un traitement séparé

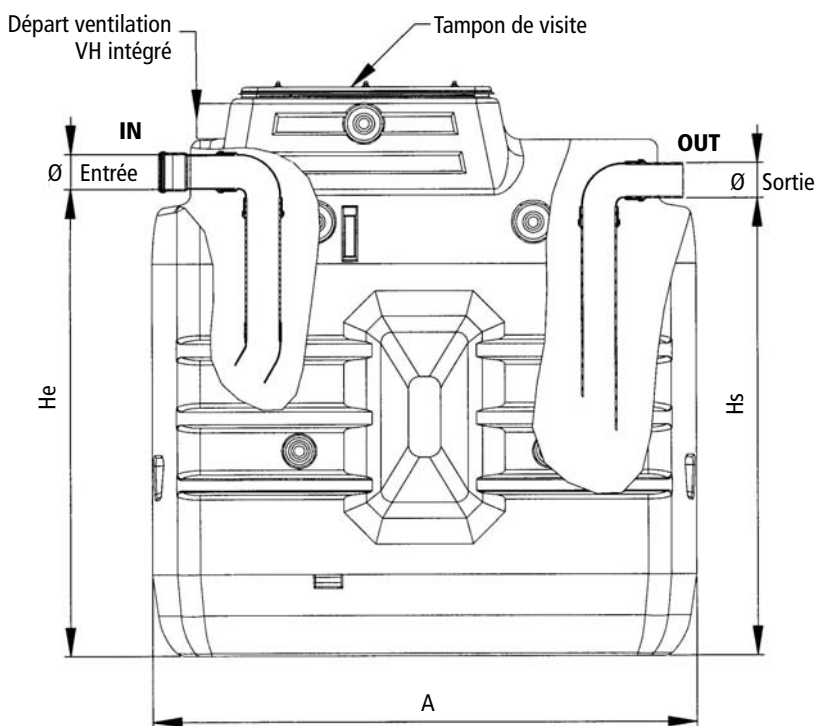
EXECUTION fosse eaux vannes 1000 litres

Coupe



EXECUTION fosse eaux vannes 1500 litres

Coupe



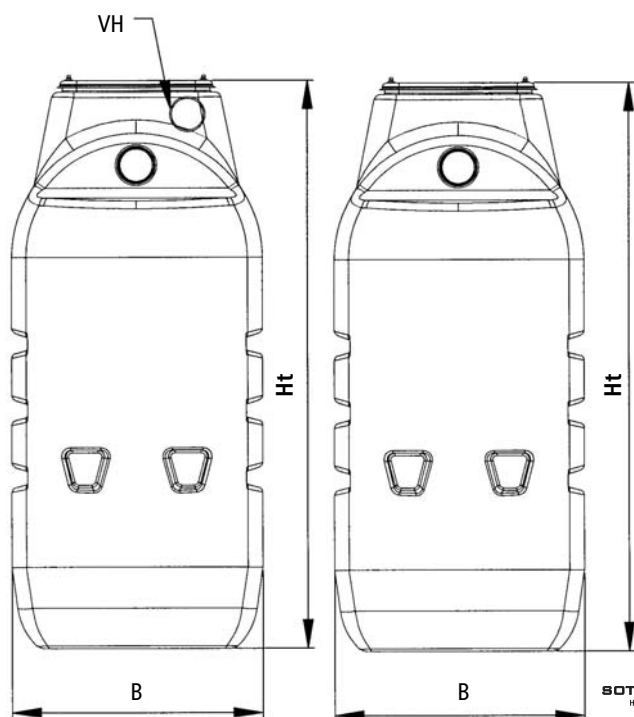
Fosse eaux vannes 1000



Côté Entrée (IN)

Côté Sortie (OUT)

Face des deux (2) appareils ci-contre



Fosses rectangulaires Plastepur® (modèle breveté - fosses, décanteurs et Epurbloc® toutes eaux)

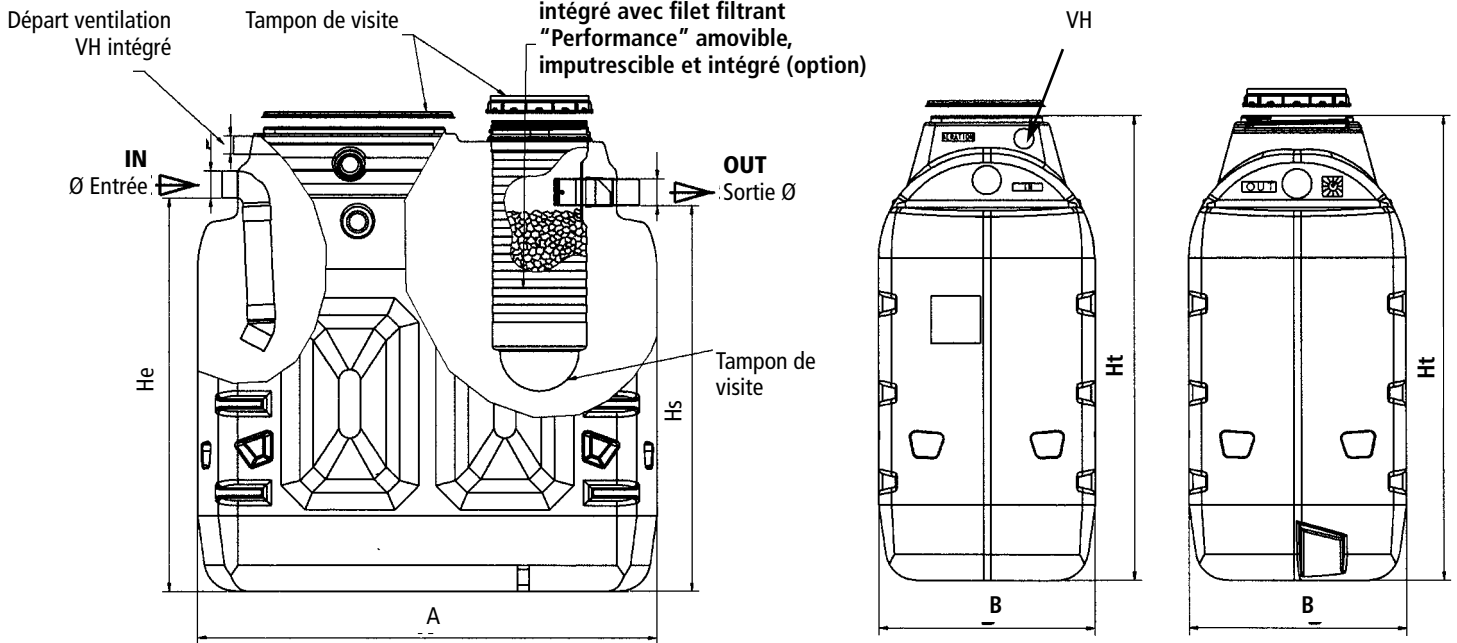
Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

EXECUTION EPURBLOC® 2000 litres

Face

Côté Entrée (IN)

Côté Sortie (OUT)

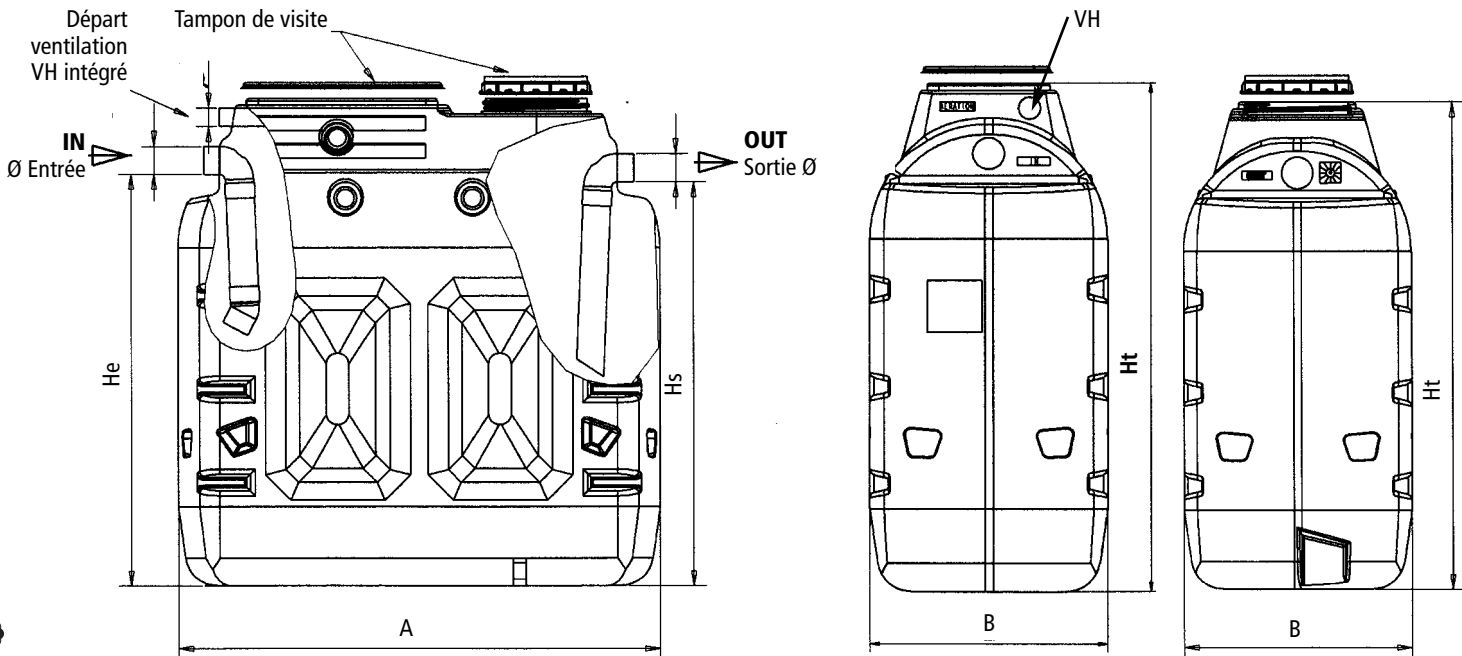


EXECUTION FOSSE 2000 litres (utilisée comme "décanteur" en traitement toutes eaux)

Face

Côté Entrée (IN)

Côté Sortie (OUT)



Fosses rectangulaires Plastepur® (modèle breveté - fosses, décanteurs et Epurbloc® toutes eaux)

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

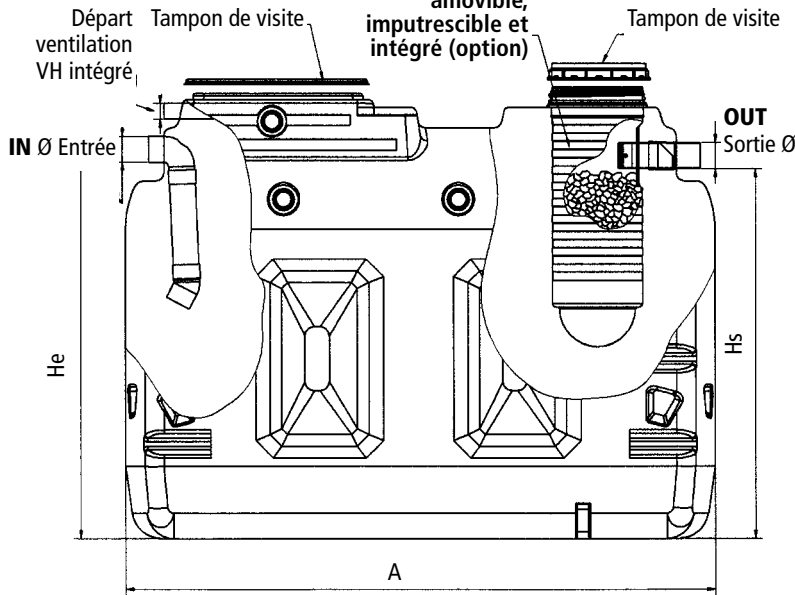
EXECUTION EPURBLOC® 3000 litres

EPURBLOC® 3000.

Face

Filtere indicateur de colmatage intégré avec filet filtrant "Performance" amovible, imputrescible et intégré (option)

Nouveau



CE 05 EN 12566-1

SOTRALENTZ
F-67320 DRULINGEN
e-mail : habitat@sotralentz.com



PERFORMANCE

Epurbloc 3000 Rect. D110 Performance
(Indicateur de colmatage équipé de filets filtrants)

Art. N° : 24372

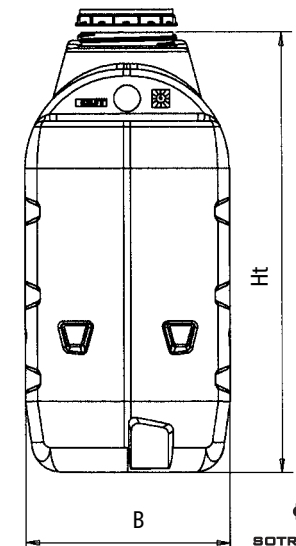
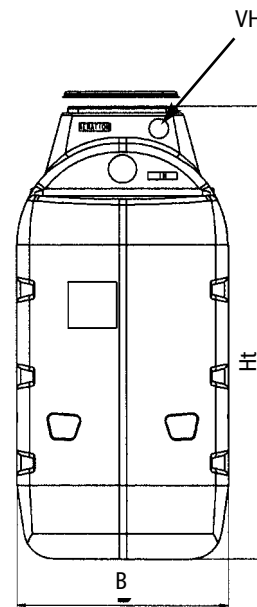
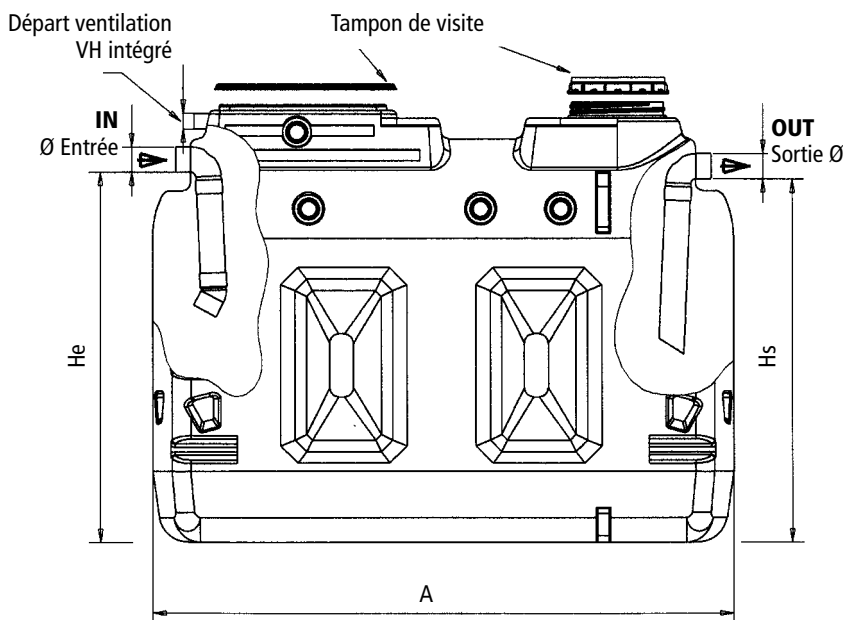
EXECUTION fosse toutes eaux ou décanteur 3000 litres

Côté Entrée (IN)

Côté Sortie (OUT)

des deux (2) appareils ci-contre

Face



*M.E.S. : Matières En Suspension

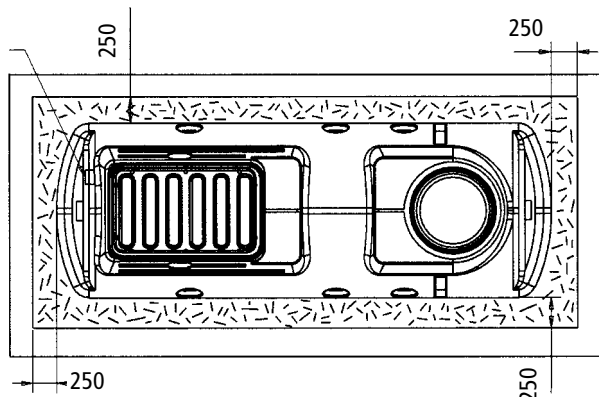


Fosses rectangulaires Plastepur® (Fosses, décanteurs et Epurbloc®)

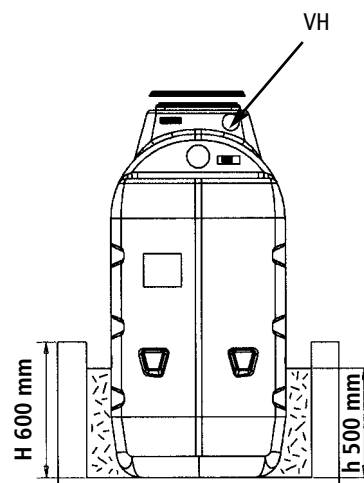
Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

INSTALLATION FOSSES, DÉCANTEURS et EPURBLOC® HORS SOL

Dessus



Côté Entrée (IN)



Fosses, décanteurs et Epurbloc® rectangulaires

Pose hors sol

Options

	Marquage CE sur les fosses préfabriquées	Pièces principales	Équivalence usagers	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entrée (IN) et sortie (OUT)	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée (IN) He (m)	Hauteur sortie (OUT) Hs (m)	Tampons de visite (cm)	Pose hors sol		Options	
												Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)	Indicateur de colmatage intégré	avec filet filtrant "Performance"
Eaux vannes	SL-FS 1000	1 à 4	8	42	110	1,70	0,77	1,30	1,03	1,00	69 x 39	0,60	0,50	NON	NON
	SL-FS 1500	5 à 6	12	64	110	1,70	0,77	1,73	1,46	1,43	ditto	0,60	0,50	NON	NON
TOUTES EAUX	SL-FS 2000 ou décanteur 2000	1 à 4	4	92	110	1,90	0,89	1,93	1,61	1,58	69 x 39 et Ø 38	0,60	0,50	NON	NON
	EPURBLOC® 2000	1 à 4	4	92	110	1,90	0,89	1,93	1,61	1,58	ditto	0,60	0,50	OUI	OUI
	SL-FS 3000 ou décanteur 3000	5	6	119	110	2,65	0,89	1,93	1,61	1,58	ditto	0,60	0,50	NON	NON
	EPURBLOC® 3000	5	6	119	110	2,65	0,89	1,93	1,61	1,58	ditto	0,60	0,50	OUI	OUI

Fosses, Décanteurs et Epurbloc® rectangulaires Plastepur®



I. DESCRIPTIF

- Fosse FS, décanteur DC et EPURBLOC® rectangulaires constitués d'une cuve monobloc en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisée par coextrusion-soufflage.
- Dispositif d'entrée (IN) de Ø 110 mm composé d'1 coude à 90° avec manchon suivi d'1 tubulure avec déflecteur.
- Dispositif de sortie (OUT) de Ø 110 mm composé d'1 tubulure suivie d'1 coude d'évacuation à 90° pour fosse FS ou pour décanteur DC, et d'1 filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" (option) et avec déflecteur de MES* (cf. page 32) pour l'EPURBLOC®.
- Dispositifs d'entrée (IN) et de sortie (OUT) des fosses FS et des décanteurs DC avec dans leur partie supérieure 1 orifice de décompression et conçus pour plonger dans la masse du liquide.
- Fosse FS, décanteur DC et EPURBLOC® rectangulaires équipés de 1 ou 2 bossages, de 1 ou 2 tampons de visite et de poignées de manutention.
- Fosse 2000 litres servant de « DÉCANTEUR » dans une filière d'assainissement autonome regroupé et devenant un appareil « Toutes Eaux ».
- Décanteur DC et Epurbloc® équipés d'1 piquage de Ventilation Haute intégré dans la rehausse rectangulaire côté entrée (IN), pour extraire les gaz de fermentation par dépression (effet d'aspiration).

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

RAPPEL : Le « TRAITEMENT SÉPARÉ » en installation neuve est interdit. La réhabilitation d'un appareil de traitement séparé (fosse eaux vannes) n'est autorisée que sur dérogation. Dans un maximum de cas de réhabilitation, l'installation doit être de type « TRAITEMENT TOUTES EAUX » avec une mise en œuvre de fosse, de décanteur ou d'EPURBLOC® toutes eaux conforme à la norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1).

La fosse, le décanteur et l'EPURBLOC® rectangulaires peuvent être installés enterrés, semi-enterrés ou hors sol le plus près possible de l'habitation.

Lors d'une installation de filière d'assainissement autonome regroupé, la succession d'un décanteur (SL-FSDC), d'un EPURBLOC® et d'un préfiltre (SL-FD) est autorisée (ex. : FS 3 000 DÉCANTEUR + EPURBLOC® 2 000 + FD 500). Dans ce cas, le premier appareil (FOSSE) sert alors de décanteur, (volume premier appareil toujours ≥ au second).

La fosse, le décanteur et l'EPURBLOC® doivent être situés à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique, sauf précaution particulière de pose, et doivent rester accessibles pour l'entretien.

Tous les appareils de prétraitement, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation (VH) afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie.

1. Fosse, décanteur et Epurbloc® enterrés :

- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux (cf. NF XP/P16-603 - DTU 64-1).**
- Fond de la fouille recouvert de 10 cm de sable.
- Appareil posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- Remblayage latéral (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable tassé par arrosage, exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil, pour équilibrer les pressions.
- Appareil installé au niveau du sol fini, les tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.
- **Tuyauteries de raccordement entre l'immeuble et l'appareil ayant une pente comprise entre 2 % et 4 %.**

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- **Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.**
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente > à 5 %, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPUR® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).**

2. Fosse, décanteur et Epurbloc® semi-enterrés :

Dans le cadre d'une réhabilitation d'une ancienne installation (repositionnement vers le haut d'un tube d'évacuation trop enterré d'un immeuble), d'une présence de nappe d'eau (permanente ou saisonnière), d'une zone inondable, d'un tertre d'infiltration, etc., il est impératif d'installer les appareils et les périphériques en pose semi-enterrée pour leur assurer une meilleure protection ou pour éviter la mise en place d'une station de relevage (ex. : tertre). Le fond de la fouille situé à mi-profondeur (environ 50 % de la hauteur de l'appareil) est recouvert de 20 cm de sable stabilisé (mélange à sec 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).

- Appareil posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- Remblayage latéral (épais. 25 cm) tout autour de l'appareil réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil, pour équilibrer les pressions. Remblayage latéral complété par un reprofilage complet du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- Appareil installé au niveau du sol fini, les tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

3. Fosse, décanteur et Epurbloc® hors sol :

Installation dans un local ne communiquant pas directement avec les pièces d'habitation, les cuisines, les lieux habituels de travail et les locaux destinés à la vente, à la manutention ou à la conservation de denrées alimentaires.

Ce local doit comporter une aération haute et basse permettant le renouvellement de l'air et communiquer directement avec l'extérieur, pour permettre une vidange à niveau constant (cf page 6) de la fosse, du décanteur ou de l'EPURBLOC® si nécessaire.

- Hauteur sous plafond au moins égale à la hauteur de l'appareil + 1 mètre.

Fosses, Décanteurs et Epurbloc® rectangulaires Plastepur®

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

3. Fosse, décanteur et Epurbloc® hors sol (suite) :

- Appareil impérativement **installé dans une enceinte réalisée en parpaings** d'une **hauteur de 60 cm** et posé sur une surface cimentée parfaitement horizontale en respectant le sens entrée/sortie.
- **Remblayage latéral** de 25 cm sur une **hauteur de 50 cm** réalisé immédiatement avec du sable au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Branchement des tuyauteries de raccordement (entrée IN et sortie OUT) et de la ventilation haute (VH) effectués qu'après remplissage en eau et remblayage simultanés.
- **En cas de risque de gel, prévoir une protection thermique appropriée.**

III. FONCTIONNEMENT

1. Fosses, décanteurs et Epurbloc® «toutes eaux»

- Les EAUX MÉNAGÈRES (cuisine, salle de bains) et les EAUX VANNES (WC) sont admises dans la fosse, le décanteur ou l'EPURBLOC® "Toutes Eaux" par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée et évitant au maximum une remise en suspension des boues minérales ou organiques et des matières flottantes. Les effluents subissent une décantation primaire puis une fermentation bactérienne anaérobie conduisant à une liquéfaction partielle des boues.
- Le dispositif de sortie (OUT) de la fosse ou du décanteur, de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des effluents prétraités et les moins chargés de Matières En Suspension (M.E.S.) vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la Norme NF XP/P 16- 603 (DTU 64-1).
- Le filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" (option, cf. page 32) piège les Matières En Suspension (M.E.S.) en sortie de l'EPURBLOC® et assure l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1).
- Les gaz de fermentation anaérobie s'évacuent par le départ de la ventilation haute (VH) intégrée dans la rehausse rectangulaire côté entrée (IN).
- La mise en route de l'appareil peut être facilitée, selon les cas, par l'utilisation d'un activateur bactérien.
- Dans une filière d'assainissement autonome regroupé, le premier appareil « DÉCANTEUR » ralentit les effluents et permet la séparation puis la décantation des matières lourdes et la mise en place du « chapeau » (flottants).

2. Fosses «eaux vannes»

- Le « TRAITEMENT SÉPARÉ » en installation neuve est interdit et la réhabilitation du traitement séparé n'est autorisée que sur dérogation.
- Dans un maximum de cas de réhabilitation, l'installation doit être de type « TRAITEMENT TOUTES EAUX » avec la mise en œuvre de fosses, de décanteurs ou d'EPURBLOC® Toutes Eaux.
- Les eaux VANNES SEULES (WC) sont admises dans la fosse septique "eaux vannes" par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée et évitant au maximum une remise en suspension des boues minérales ou organiques et des matières flottantes. Les effluents subissent d'abord une décantation puis une fermentation bactérienne anaérobie conduisant à une liquéfaction partielle des boues.
- Le dispositif de sortie (OUT), de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des effluents ainsi prétraités et les moins chargés vers un préfiltre (SL-FD) devant piéger les Matières En Suspension (M.E.S.).
- Les gaz de fermentation anaérobies s'évacuent par la ventilation haute (VH) intégrée dans la rehausse rectangulaire côté entrée (IN). La mise en route de la fosse, du décanteur ou de l'EPURBLOC® peut être facilitée, selon les cas, par l'utilisation d'un activateur bactérien.

IV. ENTRETIEN

- Une vidange à niveau constant est réalisée avec une périodicité minimale réglementaire de quatre (4) ans (cf. page 6 et la réglementation en vigueur Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome).
- Cette périodicité peut être, si nécessaire, adaptée dans les circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble, dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant.
- La saturation ou le colmatage de l'appareil, la non-liquéfaction de matières, le dégagement d'odeurs et l'entraînement de matières non dégradées hors d'un appareil de prétraitement, sont les indicateurs de performance d'une fosse, d'un décanteur ou d'un EPURBLOC®.

Ces facteurs génèrent les vérifications suivantes en cas de :

1. Saturation ou colmatage de l'appareil, non liquéfaction des matières

- alimentation en eau (ex : alimentation insuffisante) ;
- dimensionnement du matériel (ex : appareil sous dimensionné, surcharge...);
- non liquéfaction des matières (ex : rejet anormal, excessif ou constant de produits nocifs ou non biodégradables tels qu'eau de Javel, antibiotiques, déboucheurs, condensats, etc.).

2. Entraînement de matières non dégradées hors d'une fosse sans préfiltre, hors d'un décanteur ou colmatage du filtre indicateur de colmatage intégré dans l'Epurbloc® par des matières non dégradées

- dimensionnement de l'appareil (ex : appareil sous dimensionné pour une utilisation régulière) ;
- date de la dernière vidange (ex : vidanges trop espacées, vidanges complètes des appareils sans remise en eau) ;
- réseau des eaux pluviales distinct (ex : si des eaux pluviales transitent par l'appareil).

3. Dégagement d'odeurs

- étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée (IN) des effluents et des tampons de visite ;
- efficacité des siphons (ex : exploitation insuffisante, colmatage) ;
- section (ex : Ø inférieur à 100 mm) et de l'état général du conduit de ventilation haute (VH) (ex : ventilation aboutissant sous les combles) ;
- passage d'air suffisant dans l'appareil au-dessus du chapeau (couche de graisses ou de flottants trop épaisse...) suite au marnage des effluents (remontée du niveau d'eaux usées dans l'appareil lors de l'arrivée d'effluents de densité inférieure à celle des effluents contenus).

V. GARANTIES

(cf. page 3)

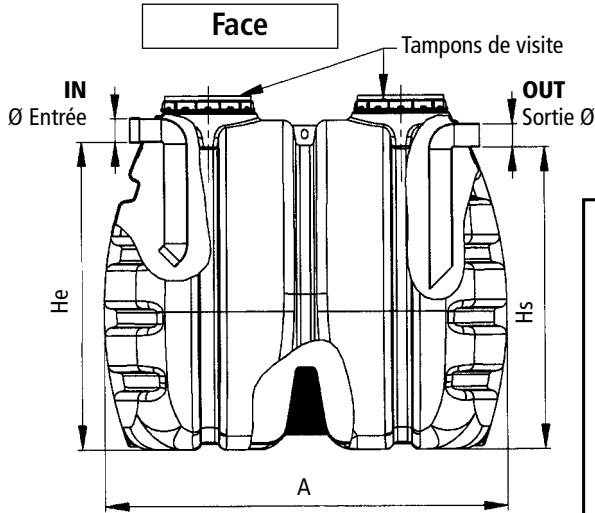


Fosses cylindriques 3000 et 4000 l. à nervures

(modèle breveté - fosses, décanteurs et Epurbloc® toutes eaux)

Marquage
CE
 sur les fosses
 préfabriquées

EXECUTION fosse et décanteur 3000 litres



Epurbloc® 3000 cylindrique à nervures.

CE 05 EN 12566-1

SOTRALENTZ
 F-67320 DRULINGEN
 e-mail : habitat@sotralentz.com

3 660913 243733

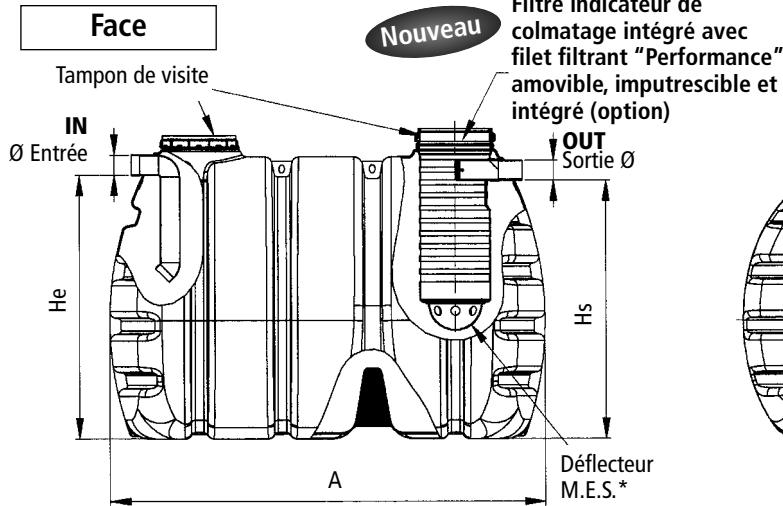
PERFORMANCE

Epurbloc 3000 Cyl. D110 Performance
 (Indicateur de colmatage équipé de filets filtrants)

Art. N° : 24373



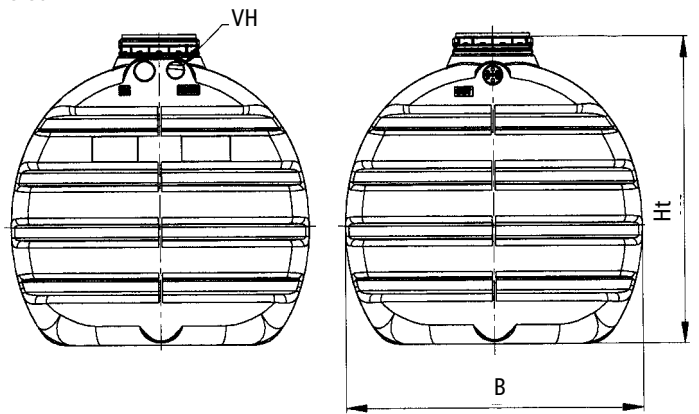
EXECUTION EPURBLOC® 4000 litres



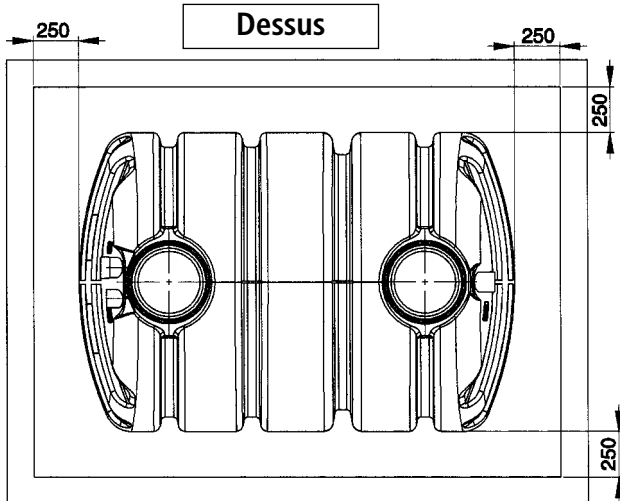
Côté Entrée (IN)

Côté Sortie (OUT)

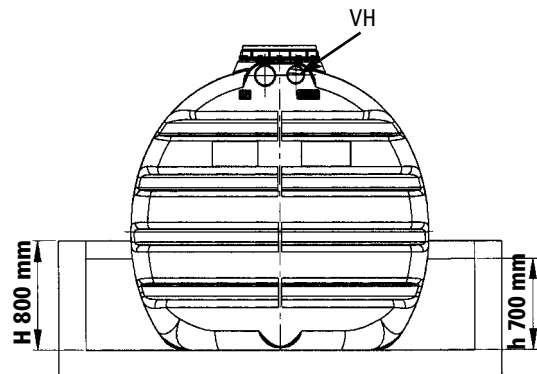
des deux (2) appareils ci-contre



INSTALLATION HORS SOL FOSSES, DÉCANTEURS et EPURBLOC® de 3000 et 4000 litres UNIQUEMENT



Côté Entrée (IN)



*M.E.S. : Matières En Suspension



Fosses cylindriques 3000 et 4000 l. à nervures (modèle breveté - fosses, décanteurs et Epurbloc® toutes eaux)

Fosses, décanteurs et Epurbloc® cylindriques à nervures 3000 et 4000 litres													Pose hors sol		Option	
TOUTES EAUX	Marquage CE sur les fosses préfabriquées	Pièces principales	Équivalence usagers	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entrée et Sortie	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée He (m)	Hauteur sortie Hs (m)	Hauteur aération (m)	Tampons de visite (mm)	Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)	Indicateur de colmatage intégré	avec filet filtrant "Performance"
													0,80	0,70		
	Epurbloc® 3000	5	6	120	110	1,89	1,65	1,65	1,40	1,36	1,44	2xØ380	0,80	0,70	AVEC	OUI
	SL-FS 3000 ou décanteur	5	6	115	110	1,89	1,65	1,65	1,40	1,36	1,44	2xØ380	0,80	0,70	SANS	NON
	Epurbloc® 4000	6	8	140	110	2,39	1,65	1,65	1,40	1,36	1,44	2xØ380	0,80	0,70	AVEC	OUI
	SL-FS 4000 ou décanteur	6	8	135	110	2,39	1,65	1,65	1,40	1,36	1,44	2xØ380	0,80	0,70	SANS	NON

I. DESCRIPTIF

- Fosse FS, décanteur DC et EPURBLOC® "toutes eaux" cylindriques à nervures constitués d'1 cuve monobloc en polyéthylène haute densité, réalisée par coextrusion-soufflage (PEHD).
- Dispositif d'entrée (IN) de Ø 110 mm composé d'1 coude à 90° avec manchon suivi d'1 tubulure avec déflecteur.
- Dispositif de sortie (OUT) de Ø 110 mm composé d'1 tubulure suivie d'1 coude d'évacuation à 90° pour fosse FS et décanteur DC et d'1 filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" (option, cf. page 32) pour l'EPURBLOC®.
- Dispositifs d'entrée (IN) et de sortie (OUT) fosses FS et décanteurs DC comportant dans leur partie supérieure 1 orifice de décompression et conçus pour plonger dans la masse du liquide.
- Fosse FS, décanteur DC et EPURBLOC® cylindriques à nervures équipés de 2 tampons de visite selon les appareils et d'anneaux de grutage.
- Décanteur DC et EPURBLOC® équipés d'1 piquage de Ventilation Haute intégré côté entrée (IN), pour extraire les gaz de fermentation par dépression (effet d'aspiration).

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

La fosse, le décanteur et l'EPURBLOC® cylindriques à nervures peuvent être installés enterrés ou semi-enterrés jusqu'à 4000 litres maximum le plus près possible de l'immeuble ou hors sol jusqu'à 4000 litres maximum.

Lors d'une installation de filière d'assainissement autonome regroupée, la succession d'un décanteur (SL-FSDC), d'un EPURBLOC® et d'un préfiltre (SL-FD) est autorisée (ex. : FS 7500 Décanteur + EPURBLOC® 4000 + FD 1000). Dans ce cas, le premier appareil (fosse) sert alors de décanteur, volume premier appareil toujours ≥ au second (EPURBLOC®). La fosse, le décanteur et l'EPURBLOC® doivent être situés à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précaution particulière de pose et doivent rester accessibles pour l'entretien.

Tous les appareils de prétraitement, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute (VH) afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie.

1. Fosse, Décanteur et Epurbloc® cylindriques à nervures 3000 et 4000 litres enterrés :

- Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux (cf. NF XP/P16-603 - DTU 64-1).
- Fond de la fouille recouvert de 10 cm de sable.

- Appareil posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- Remblayage latéral (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable tassé par arrosage, exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Appareil installé au niveau du sol fini, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.
- Tuyauteries de raccordement entre l'habitation et l'appareil ayant une pente comprise entre 2 % et 4 %.

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.**
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente > à 5 %, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPU® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).**

Fosses cylindriques 3000 et 4000 l. à nervures (modèle breveté - fosses, décanteurs et Epurbloc® toutes eaux)

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

II. POSE (suite)

2. Fosse, Décanteur et Epurbloc® cylindriques à nervures 3000 et 4000 litres semi-enterrée

Dans le cadre d'une réhabilitation d'une ancienne installation (repositionnement vers le haut d'un tube d'évacuation trop enterré d'un immeuble), d'une présence de nappe d'eau (permanente ou saisonnière), d'une zone inondable, d'un tertre d'infiltration, etc., il est impératif d'installer la fosse et les périphériques en pose semi-enterrée pour leur assurer une meilleure protection ou pour éviter la mise en place d'une station de relevage (ex. : tertre).

- Fond de la fouille situé à mi-profondeur (environ 50 % de la hauteur de l'appareil) recouvert de 20 cm de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- Appareil posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- Remblayage latéral (épais. 25 cm) tout autour de l'appareil réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Remblayage latéral complété par un reprofilage complet du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- Appareil installé au niveau du sol fini, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

3. Fosse, Décanteur et Epurbloc® cylindriques à nervures 3000 et 4000 litres hors sol

Installation dans un local ne communiquant pas directement avec les pièces de l'immeuble, les cuisines, les lieux habituels de travail et les locaux destinés à la vente, à la manutention ou à la conservation de denrées alimentaires.

Ce local doit comporter une aération haute et basse permettant le renouvellement de l'air et communiquera directement avec l'extérieur pour permettre la vidange à niveau constant (cf. page 6) de l'appareil si nécessaire, la hauteur sous plafond est égale au moins à la hauteur de la fosse + 1 mètre.

- Appareil **impérativement installé dans une enceinte réalisée en parpaings** d'une **hauteur de 80 cm** et posé sur une surface cimentée plane, parfaitement horizontale en respectant le sens entrée/sortie.
- **Remblayage latéral** de 25 cm sur une **hauteur de 70 cm** est réalisé immédiatement avec du sable au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Branchement des tuyauteries de raccordement (entrée et sortie) et de la ventilation haute effectués qu'après l'opération précitée.
- **En cas de risque de gel, prévoir une protection thermique appropriée.**

III. FONCTIONNEMENT

- Les eaux ménagères (cuisine, salle de bains) et les eaux vannes (WC) sont admises dans la fosse, le décanteur ou l'EPURBLOC® "toutes eaux" par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée et évitant au maximum une remise en suspension des boues minérales et organiques et des matières flottantes. Les effluents subissent une décantation primaire puis une fermentation bactérienne anaérobie conduisant à une liquéfaction partielle des boues.
- Le dispositif de sortie (OUT) de l'appareil, de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés de matières en suspension vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la Norme NF XP/P 16-603(DTU 64-1).
- Le filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" (option, cf. page 32) piège les Matières En Suspension en sortie de l'EPURBLOC® et assure l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1).

- Les gaz de fermentation s'évacuent par le départ de la ventilation haute (VH) intégrée côté entrée (IN).
- La mise en route de l'appareil peut être facilitée par l'utilisation d'un activateur bactérien.
- Dans une filière d'assainissement autonome regroupé, le premier appareil « DÉCANTEUR » ralentit les effluents et permet la séparation puis la décantation des matières lourdes et la mise en place du « chapeau » (flottants).

IV. ENTRETIEN

- Une vidange à niveau constant est réalisée avec une périodicité minimale réglementaire de quatre ans (cf. page 6 et la réglementation en vigueur Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome).
- Cette périodicité peut être, si nécessaire, adaptée dans les circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant.
- La saturation ou le colmatage de l'appareil, la non-liquéfaction de matières, le dégagement d'odeurs et l'entraînement de matières non dégradées hors d'un appareil de prétraitement sont les indicateurs de performance d'une fosse, d'un décanteur ou d'un EPURBLOC®.

Ces facteurs génèrent les vérifications suivantes en cas de :

1. Saturation ou colmatage de l'appareil, non liquéfaction des matières

- alimentation en eau (ex : alimentation insuffisante);
- dimensionnement du matériel (ex : appareil sous dimensionné, surcharge...);
- non liquéfaction des matières (ex : rejet anormal, excessif ou constant de produits nocifs ou non biodégradables tels qu'eau de Javel, antibiotiques, déboucheurs, condensats, etc.).

2. Entraînement de matières non dégradées hors d'une fosse sans préfiltre, hors d'un décanteur ou colmatage du filtre indicateur de colmatage intégré par des matières non dégradées

- dimensionnement de l'appareil (ex : appareil sous dimensionné pour une utilisation régulière);
- date de la dernière vidange (ex : vidanges trop espacées, vidanges complètes des appareils sans remise en eau);
- réseau des eaux pluviales distinct (ex : si des eaux pluviales transitent par l'appareil).

3. Dégagement d'odeurs

- étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée (IN) des effluents et des tampons de visite;
- efficacité des siphons (ex : exploitation insuffisante, colmatage);
- section (ex : Ø inférieur à 100 mm) et de l'état général du conduit de ventilation haute (VH) (ex : ventilation aboutissant sous les combles);
- passage d'air suffisant dans l'appareil au-dessus du chapeau (couche de graisses ou de flottants trop épaisse...) suite au marnage des effluents (remontée du niveau dans l'appareil lors de l'arrivée d'effluents de densité inférieure à celle des effluents contenus).

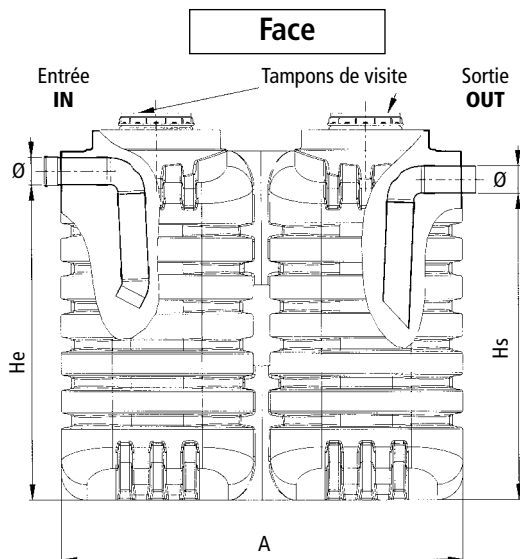
V. GARANTIES

(cf. page 3)

Fosses, décanteurs, Epurbloc® et clarificateurs Simple Peau (SP-RKT 5000, 7500 et 10000 litres)

EXECUTION fosse toutes eaux ou décanteur SP RKT 5000 litres

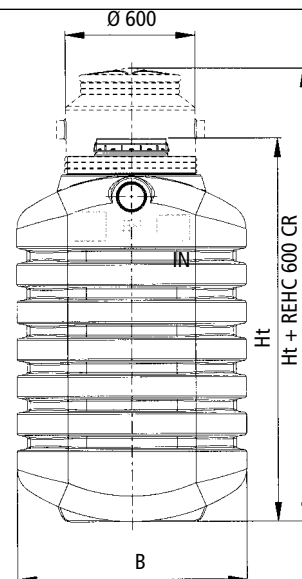
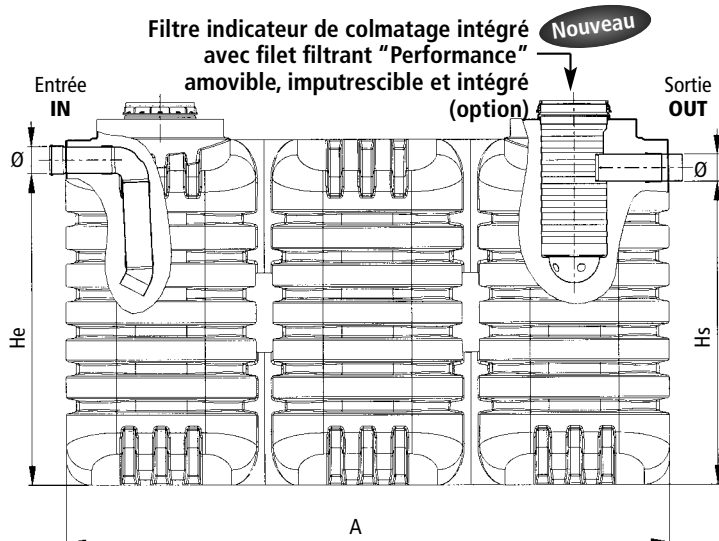
Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées



CE 05 EN 12566-1
SOTRALENTZ
F-67320 DRULINGEN
e-mail : habitat@sotralentz.com
3 680913 30327
PERFORMANCE
Clarif-Epurbloc 5000 SP RKT D110 Performance
(indicateur de colmatage équipé de filets filtrants)
Art. N° : 30327

EXECUTION clarificateur toutes eaux ou EPURBLOC SP RKT 7500 litres

Côté des appareils de
5 000, 7 500 et 10 000 litres



Fosses, décanteurs, EPURBLOC® et clarificateurs SP RKT :

- constitués de modules en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisés par coextrusion-soufflage et assemblés par soudage de modules.
- équipés de 2 tampons de visite ainsi que de sangles de manutention et de positionnement, de 1, 2 ou 3 bossages, de renforts ralentisseurs des flux.
- Rehausses à visser SL-REHC 380, hauteur 200 mm, vendues séparément pour les fosses, les décanteurs, les EPURBLOC® et les clarificateurs SP RKT.
- Rehausses à visser SL-REHC 600 CR, ajustables sur une (1) hauteur de 750 à 600 mm vendues séparément pour les fosses, les décanteurs, les EPURBLOC® et les clarificateurs SP et DP RKT.

DÉCANTEURS, EPURBLOC® ET CLARIFICATEURS SP RKT

Marquage CE sur les fosses préfabriquées	DÉCANTEURS, EPURBLOC® ET CLARIFICATEURS SP RKT													Pose hors sol	Option
	Pièces principales	Équivalence usagers	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entrée et sortie	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale sans rehausse Ht (m)	Hauteur maxi ajustable avec rehausse SL-REHC 600 Ht (m)	Hauteur entrée He (m)	Hauteur sortie Hs (m)	Tampons de visite (cm)	Hauteur enceinte H (m)	Indicateur de colmatage intégré	Filet filtrant "Performance" dans EPURBLOC et CLARIF	
	5000 SP RKT	7	10	180	110	2,35	1,35	2,25	2,85	1,90	1,85	2 x Ø 380	INTERDITE	AVEC ou SANS	D'ORIGINE
	5000 SP RKT	7	10	180	160	2,35	1,35	2,25	2,85	1,85	1,80	2 x Ø 380	INTERDITE	AVEC ou SANS	D'ORIGINE
	7500 SP RKT	10	16	260	160	3,58	1,35	2,25	2,85	1,85	1,80	2 x Ø 380	INTERDITE	AVEC ou SANS	D'ORIGINE
	10000 SP RKT	14	20	360	160	4,81	1,35	2,25	2,85	1,85	1,80	2 x Ø 380	INTERDITE	AVEC ou SANS	D'ORIGINE

Option : deux rehausses à visser REHC 380 adaptables sur l'entrée et sur la sortie pour les 5000, 7500 et 10000 SP RKT.

Option : une rehausse à visser REHC 600 CR, ajustable sur 1 hauteur, adaptable sur l'entrée et sur la sortie pour les 5000, 7500 et 10000 SP RKT.



Fosses, décanteurs, Epurbloc® et clarificateurs Cuves à eaux pluviales à enterrer Simple Peau (SP-RKT 2500, 5000, 7500 et 10000 litres) telles que récupérateurs, déversoirs...

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

I. DESCRIPTIF APPAREILS SP-RKT

- Volumes de 2500 litres réservés aux cuves à eaux pluviales.
- Décanteur DC, EPURBLOC®, Clarificateur "toutes eaux" et cuves à Eaux Pluviales constitués de modules en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisés par coextrusion-soufflage et assemblés par soudage PE de modules.
- Dispositif d'entrée (IN) fosses FS et DC, EPURBLOC et CLARIF de Ø 110 ou 160 mm composé d'1 coude à 90° suivi d'1 tubulure avec déflecteur.
- Dispositif de sortie (OUT) fosses FS et DC, EPURBLOC et CLARIF de Ø 110 ou 160 mm composé :
 - d'une tubulure suivie d'1 coude d'évacuation à 90° pour fosse FS et décanteur DC
 - d'1 filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" amovible, imputrescible et intégré d'origine (cf. page 32) pour EPURBLOC® et le clarificateur
 Entrée/sortie de Ø 160 mm pour les appareils 7500 et 10000 litres et Ø 110 ou 160 mm pour les appareils 5000 litres.
- Dispositifs d'entrée (IN) et de sortie (OUT) fosses FS et décanteurs DC comportant dans leur partie supérieure 1 orifice de décompression et conçus pour plonger dans la masse du liquide.
- Fosse FS, décanteur DC, EPURBLOC®, Clarificateur SP-RKT équipés de 2 tampons de visite, de 1, 2 ou 3 bossages.
- Cuves à eaux pluviales équipées de (cf doc EP68) :
 - 1 tampon de visite
 - 1 rehausse SL-REHC 600 CR. avec couvercle renforcé
 - 1, 2 ou 3 bossages
 - 1 rehausse SL-REHC 600 CR avec 1 entrée EP ; 1 filtre avec cartouche filtrante et nettoyable pour une surface $\leq 150 \text{ m}^2$; 1 évacuation eaux souillées
 - 1 tube diffuseur tranquillisateur en entrée,
 - 1 tube souple d'aspiration avec crépine et d'1 flotteur raccordable à 1 pompe
 - 1 siphon d'évacuation du trop-plein avec barrière en inox anti-rongeur
 - Pour des surfaces de toitures $> \text{à } 150 \text{ m}^2$ utiliser un filtre gros volume (cf. doc EP68)
- Sangle de positionnement et de manutention cheminant autour des modules de chaque appareil.
- Déversoir d'orages équipés d'1 Entrée Haute et d'1 Sortie Haute Ø 160 mm (réduction possible grâce aux raccords disponibles chez votre distributeur) et d'1 Sortie Basse Ø 110 mm.

II. POSE DE TOUS LES APPAREILS SP-RKT

Voir Norme NF XP/P 16-603(DTU 64-1)

La fosse, le décanteur, l'EPURBLOC®, le clarificateur et les cuves à eaux pluviales à enterrer SP-RKT en modules soudés :

- sont exclusivement installés enterrés, le plus près possible de l'immeuble.
- doivent être situés à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précaution particulière de pose et doivent rester accessibles pour l'entretien.

Tous les appareils de prétraitement, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute (VH) afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie.

Lors d'une installation de filière d'assainissement autonome regroupée, la succession d'un décanteur, d'un EPURBLOC® et d'un préfiltre (SL-FD)

est autorisée (ex. : FS 7500 Décanteur + EPURBLOC® 5000 + FD 1000). Dans ce cas, le premier appareil (fosse) sert alors de décanteur et doit avoir un volume supérieur ou égal au second (EPURBLOC®).

Fosse, décanteur, Epurbloc® et clarificateur SP-RKT

ou cuves à eaux pluviales à enterrer, pose exclusivement enterrée :

- Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.
- Fond de la fouille recouvert de 20 cm de sable.
- Appareil
 - posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
 - installé au niveau du sol fini, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.
- Remblayage latéral (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable, exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Tuyauteries de raccordement entre l'habitation et l'appareil ayant une pente comprise entre 2 % et 4 %.

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente $> \text{à } 5 \%$, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est $> \text{à } 5 \%$, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.
- Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPUR® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).

Fosses, décanteurs, Epurbloc® et clarificateurs Cuves à eaux pluviales à enterrer Simple Peau (SP-RKT 2500, 5000, 7500 et 10000 litres) telles que récupérateurs, déversoirs...

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

III. FONCTIONNEMENT FOSSES, DÉCANTEURS, EPURBLOC ET CLARIFICATEURS

- Les eaux ménagères (cuisine, salle de bains) et les eaux vannes (WC) sont admises dans la fosse, le décanteur, l'EPURBLOC® et le clarificateur "Toutes Eaux" par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée et évitant au maximum une remise en suspension des boues minérales et organiques et des matières flottantes. Les effluents subissent d'abord une décantation puis une fermentation bactérienne anaérobie conduisant à une liquéfaction partielle des boues.
- Le dispositif de sortie (OUT) de la fosse et du décanteur, de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés de Matières En Suspension (M.E.S.) vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1).
- Le filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" amovible, imputrescible et intégré d'origine (cf. page 32) piège les Matières En Suspension (M.E.S.) en sortie de l'EPURBLOC® et du clarificateur et assure l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1).
- Les gaz de fermentation s'évacuent par les orifices de décompression (entrée et sortie) puis par la ventilation haute (VH).
- La mise en route de l'appareil peut être facilitée par l'utilisation d'un activateur bactérien.
- Dans une filière d'assainissement autonome collectif, le premier appareil « DÉCANTEUR » ralentit les effluents et permet la séparation puis la décantation des matières lourdes et la mise en place du « chapeau » (flottants).

IV. ENTRETIEN DES APPAREILS D'ASSAINISSEMENT

Une vidange à niveau constant est réalisée avec une périodicité minimale de quatre ans (cf. page 6 et la réglementation en vigueur Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome). Cette périodicité peut être, si nécessaire, adaptée dans les circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant. La saturation ou le colmatage de l'appareil, la non-liquéfaction de matières, le dégagement d'odeurs et l'entraînement de matières non dégradées hors d'un appareil sont les indicateurs de performance d'une fosse, d'un décanteur, d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur.

Ces facteurs génèrent les vérifications suivantes en cas de :

1. Saturation ou colmatage de l'appareil, non liquéfaction des matières

- alimentation en eau (ex : alimentation insuffisante);
- dimensionnement du matériel (ex : appareil sous dimensionné, surcharge...);
- non liquéfaction des matières (ex : rejet anormal, excessif ou constant de produits nocifs ou non biodégradables tels qu'eau de Javel, antibiotiques, déboucheurs, etc.).

2. Entraînement de matières non dégradées hors d'une fosse sans préfiltre, hors d'un décanteur ou colmatage du filtre indicateur de colmatage intégré par des matières non dégradées

- dimensionnement de l'appareil (ex : appareil sous dimensionné pour une utilisation régulière);
- date de la dernière vidange (ex : vidanges trop espacées, vidanges complètes des appareils sans remise en eau);
- réseau des eaux pluviales distinct (ex : si des eaux pluviales transitent par la fosse).

3. Dégagement d'odeurs

- étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée des effluents et des tampons de visite;
- efficacité des siphons (ex : exploitation insuffisante, colmatage);
- section (ex : Ø inférieur à 100 mm) et de l'état général du conduit de ventilation haute (ex : ventilation aboutissant sous les combles);
- passage d'air suffisant dans l'appareil au-dessus du chapeau (couche de graisses ou de flottants trop épaisse...).

V. GARANTIES

(cf. page 3)



CE

05

EN 12566-1

SOTRALENTZ
F-67320 DRULINGEN
e-mail : habitat@sotralentz.com



3 660913 303291

PERFORMANCE

Clarif-Epurbloc 7500 SP RKT D160 Performance
(Indicateur de colmatage équipé de filets filtrants)

Art. N° : 30329

SP RKT 7500
FS / DC / EPURBLOC / CLARIF

Fosses, décanteurs et clarificateurs Cuves à eaux pluviales à enterrer Double Peau®

I. DESCRIPTIF

- Réalisés en éléments d'une seule pièce par coextrusion-soufflage de PEHD assemblés par doubles soudures (PE), indéformables et résistantes à de très grandes pressions, à des poussées de terre ou de nappes perchées ainsi qu'à des fortes charges de remblai, grâce à la forme alvéolaire de la double peau externe;
- Forme unique utilisant la pression de la terre pour leur donner une stabilité et une résistance supplémentaire;
- Structure moléculaire du PEHD augmentant encore cette résistance et évitant toute porosité;
- Entrée (IN), sortie (OUT) et départ ventilation haute (VH) dans rehausse à visser (SL-REHC 600 CR);
- Pieds de stabilisation intégrés et soudés;
- Paroi externe épaisse et alvéolaire;
- Paroi interne épaisse et lisse;
- Option (vendue séparément) : rehausse à visser SL-REHC 600 CR ajustable sur une hauteur de 750 à 600 mm avec couvercle renforcé pour zones passantes à visser.

Dispositif d'entrée (IN) de Ø 110 mm ou de 160 mm composé d'1 coude à 90° avec manchon suivi d'1 tubulure avec déflecteur.

Dispositif de sortie (OUT) du décanteur de Ø 110 mm ou de 160 mm composé d'1 tubulure suivie d'1 coude d'évacuation à 90°.

Dispositif de sortie (OUT) du clarificateur de Ø 110 mm ou de 160 mm composé d'1 filtre indicateur de colmatage avec filet filtrant "Performance" amovible intégré avec déflecteur de Matières En Suspension (MES) (Cf. page 32).

Dispositifs d'entrée (IN) et de sortie (OUT) comportant dans leur partie supérieure un orifice de décompression et conçus pour plonger dans la masse du liquide.

Appareils Double Peau® équipés de 2 à 4 tampons de visite selon les appareils sauf pour les FAV DP RKT.

Tous les appareils de prétraitement, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute (VH) afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobie.

- Cuve à eaux pluviales équipée (cf doc EP68) :
 - 1 rehausse SL-REHC 600 CR avec 1 entrée EP ; 1 filtre avec cartouche filtrante et nettoiyable pour une surface \leq 150 m² pour les appareils jusqu'à 9000 litres ; 1 évacuation eaux souillées
 - 1 tube diffuseur tranquillisateur en entrée,
 - 1 tube souple d'aspiration avec crépine et 1 flotteur raccordable à 1 pompe
 - 1 siphon d'évacuation du trop-plein avec barrière en inox anti-rongeur
 - Pour surfaces de toitures > à 150 m² utiliser un filtre gros volume (cf. doc EP68)

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

Appareils Double Peau® pouvant être installés :

- enterrés ou semi-enterrés jusqu'à 45 000 litres de volume maximum cumulé le plus près possible de l'immeuble pour les appareils d'assainissement
- en batterie pour les cuves de récupération d'Eaux Pluviales.

Appareils Double Peau® devant :

- être situés à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique non définie et non validée sauf précaution particulière de pose
- rester accessibles pour l'entretien.

Lors d'une installation de filière d'assainissement autonome regroupé, succession de 2 appareils autorisée. Le premier (ex. décanteur 30 000 litres) suivi d'un second appareil (clarificateur avec préfiltre amovible intégré 15 000 litres), obtention d'1 filière de prétraitement autonome regroupé de grande capacité jusqu'à 45 000 litres.

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées



DP 5000

1. Pose des appareils Double Peau® enterrés :

- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.**
- **Fond de la fouille recouvert de 10 cm de sable.**
- Appareil posé
 - de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
 - au niveau du sol fini, les tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.
- Remblayage latéral (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable tassé par arrosage, exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Tuyauteries de raccordement entre l'habitation et l'appareil ayant une pente comprise entre 2 % et 4 %.

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- **Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.**
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente > à 5 %, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**

Fosses, décanteurs et clarificateurs Cuves à eaux pluviales à enterrer Double Peau®

- **Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPUR® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).**

2. Pose des appareils Double Peau® semi-enterrés

Dans le cadre d'une réhabilitation d'une ancienne installation (repositionnement vers le haut d'un tube d'évacuation trop enterré d'un immeuble), d'une présence de nappe d'eau (permanente ou saisonnière), d'une zone inondable, d'un tertre d'infiltration, etc., il est impératif d'installer les appareils et les périphériques en pose semi-enterrée pour leur assurer une meilleure protection ou pour éviter la mise en place d'une station de relevage (ex. : tertre).

- Fond de la fouille situé à mi-profondeur (environ 50 % de la hauteur de l'appareil) recouvert de 20 cm de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).

2. Pose des appareils Double Peau® semi-enterrés (suite)

- Appareil posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- Remblayage latéral (épais. 25 cm) tout autour de l'appareil réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Remblayage latéral complété par un reprofilage complet du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- Appareil installé au niveau du sol fini, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

III. FONCTIONNEMENT

- Les eaux ménagères (cuisine, salle de bains) et les eaux vannes (WC) sont admises dans les appareils Double Peau® par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée et évitant au maximum une remise en suspension des boues minérales et organiques et des matières flottantes. Les effluents subissent d'abord une décantation puis une fermentation bactérienne anaérobie conduisant à une liquéfaction partielle des boues.
- Le dispositif de sortie (OUT) du décanteur Double Peau®, de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés de Matières En Suspension vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1).
- Le filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec filet filtrant "Performance" amovible, imputrescible et intégré d'origine (cf. page 32) piège les matières en suspension en sortie des clarificateurs Double Peau® et assure l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1).
- Les gaz de fermentation s'évacuent par une ventilation haute (VH).
- La mise en route de l'appareil peut être facilitée par l'utilisation d'un activateur bactérien.
- Dans une filière d'assainissement autonome regroupé, le premier appareil « DÉCANTEUR » ralentit les effluents et permet la séparation puis la décantation des matières lourdes et la mise en place du « chapeau » (flottants).

IV. ENTRETIEN

Une vidange à niveau constant est réalisée avec une périodicité minimale de quatre ans (cf. page 6 et la réglementation en vigueur Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome).

Cette périodicité peut être, si nécessaire, adaptée dans les circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant.

La saturation ou le colmatage de l'appareil, la non-liquéfaction de

matières, le dégagement d'odeurs et l'entraînement de matières non dégradées hors d'un appareil sont les indicateurs de performance d'un appareil Double Peau®.

Ces facteurs génèrent les vérifications suivantes en cas de :

1. Saturation ou colmatage de l'appareil, non liquéfaction des matières

- alimentation en eau (ex : alimentation insuffisante);
- dimensionnement du matériel (ex : appareil sous dimensionné, surcharge...);
- non liquéfaction des matières (ex : rejet anormal, excessif ou constant de produits nocifs ou non biodégradables tels qu'eau de Javel, antibiotiques, déboucheurs, etc.).

2. Entraînement de matières non dégradées hors d'un décanteur ou colmatage du filtre indicateur de colmatage intégré par des matières non dégradées

- dimensionnement de l'appareil (ex : appareil sous dimensionné pour une utilisation régulière);
- date de la dernière vidange (ex : vidanges trop espacées, vidanges complètes des appareils sans remise en eau);
- réseau des eaux pluviales distinct (ex : si des eaux pluviales transitent par l'appareil).

3. Dégagement d'odeurs

- étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée des effluents et des tampons de visite;
- efficacité des siphons (ex : exploitation insuffisante, colmatage);
- section (ex : Ø inférieur à 100 mm) et de l'état général du conduit de ventilation haute (ex : ventilation aboutissant sous les combles);
- passage d'air suffisant dans l'appareil au-dessus du chapeau (couche de graisses ou de flottants trop épaisse...).

V. GARANTIES

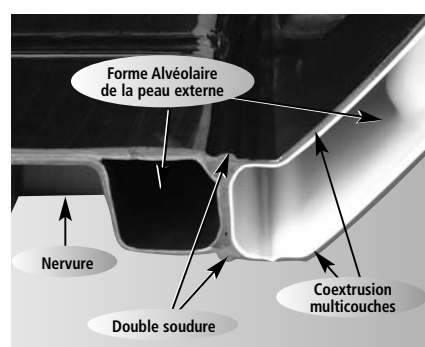
(cf. page 3)

Pieds de stabilisation intégrés et soudés

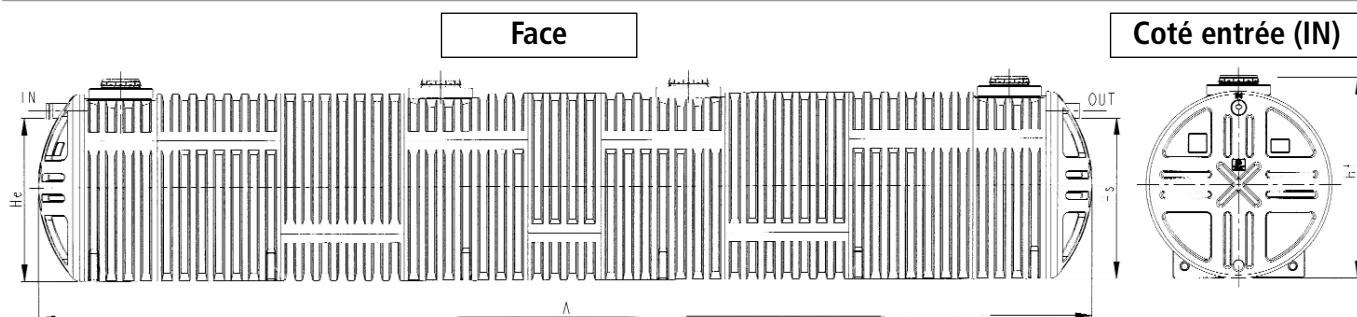
- Pieds de stabilisation intégrés et soudés à la base des alvéoles et maintenant l'appareil de niveau;
- Possibilité d'ancrage sur dalle de répartition en béton armé. Perçage de la réservation en Ø 25 mm et mise en place d'un tube d'acier solidarissant les pieds entre eux et de chaque côté de l'appareil.



Indéformable et double soudure



Fosses, décanteurs et clarificateurs Cuves à eaux pluviales à enterrer Double Peau®



Fosses, décanteurs et clarificateurs Double Peau®

Option

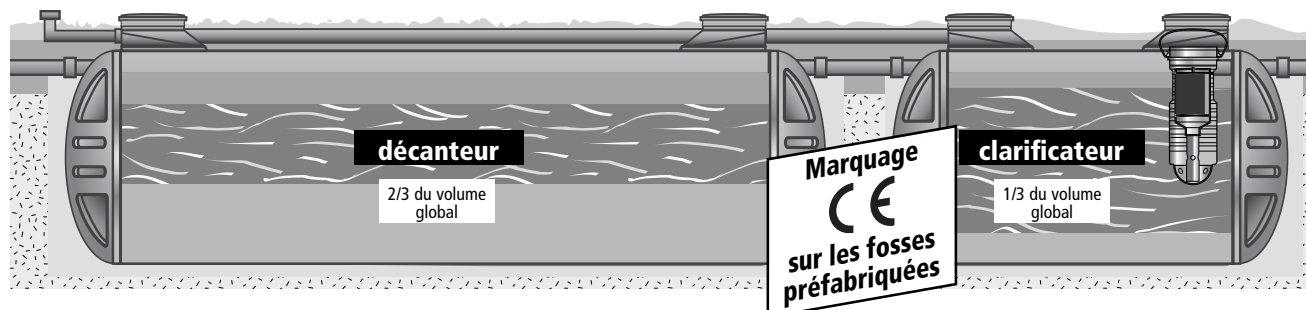
Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

	Poids (kg)	Longueur A (cm)	Largeur (cm)	Hauteur Ht (cm) sans rehausse	Hauteur Hm (cm) maxi ajustable avec rehausse SL-REHC 600 CR*	Hauteur entrée (IN) He (cm)	Hauteur sortie (OUT) Hs (cm)	Diamètre Ø entrée/sortie (mm)	Nombre de trous d'homme	Nombre de pieds	Préfiltre dans clarificateur	Filet filtrant "Performance" dans clarificateur
3 500	285	182	203	220	290	182	179	110	1	4	OUI	D'ORIGINE
5 000	365	235	203	220	290	182	179	110	1	4	OUI	D'ORIGINE
5 000	365	235	203	220	290	177	174	160	1	4	OUI	D'ORIGINE
6 000	400	264	203	220	290	177	174	160	2	4	OUI	D'ORIGINE
7 000	480	316	203	220	290	177	174	160	2	4	OUI	D'ORIGINE
9 000	560	370	203	220	290	177	174	160	2	4	OUI	D'ORIGINE
12 000	670	505	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI	D'ORIGINE
14 000	870	587	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI	D'ORIGINE
15 000	890	619	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI	D'ORIGINE
16 000	955	640	203	220	290	177	174	160	2	6	OUI	D'ORIGINE
18 000	1065	726	203	220	290	177	174	160	3	8	OUI	D'ORIGINE
19 000	1145	780	203	220	290	177	174	160	3	8	OUI	D'ORIGINE
22 000	1340	916	203	220	290	177	174	160	3	8	OUI	D'ORIGINE
25 000	1460	998	203	220	290	177	174	160	4	10	OUI	D'ORIGINE
27 000	1515	1080	203	220	290	177	174	160	4	10	OUI	D'ORIGINE
30 000	1680	1162	203	220	290	177	174	160	4	10	OUI	D'ORIGINE

* Rehausse SL-REHC 600 CR ajustable sur 1 hauteur, soit hauteur maxi ajustée de l'appareil de 275 cm

* Rehausse SL-REHC 600/300 soit hauteur maxi de l'appareil de 240 cm

* Rehausse SL-REHC 600/150 soit hauteur maxi de l'appareil de 225 cm



Cuves d'accumulation à vidanger Double Peau® F.A.V. Plastepur® avec ou sans canne de vidange intégrée

I. DESCRIPTIF

- Cuves F.A.V. et à eaux pluviales composées d'éléments en double peau réalisés par co-extrusion - soufflage de trois épaisseurs de Polyéthylène Haute Densité à Très Haut Poids Moléculaire (PEHD - THPM) d'une seule pièce.
- Éléments co-extrudés, à savoir : les segments de base, les segments avec trou d'homme, les pieds de stabilisation et les fonds bombés sont assemblés par doubles soudures PE brevetées.
- Cuves F.A.V. et à eaux pluviales, dans ces conditions de fabrication, indéformables et résistantes à :
 - de très grandes pressions latérales et verticales,
 - des poussées de terre,
 - des poussées de nappes perchées,
 - des fortes charges de remblai,
 grâce à la forme alvéolaire de la double peau externe.
- Forme unique des cuves F.A.V. et à eaux pluviales utilisant la pression de la terre pour bloquer ensemble les trois éléments de la virole et pour leur donner une stabilité ainsi qu'une résistance supplémentaire.
- Structure moléculaire du PEHD - THPM augmentant cette résistance à l'agression chimique des effluents ou produits stockés et évitant ainsi toute porosité des parois.

Cuve F.A.V. équipée des accessoires suivants :

- 1 tube d'Entrée femelle en PE, à joint intégré, de Ø de 160 mm soudé par un cordon de soudage en PE.
- Si arrivée en Ø 110 mm, réduction de 160/100 mm mise en place et fourni par l'utilisateur.
- Dispositif d'entrée (IN) de Ø 160 mm composé d'un coude à 90°.
- **Important : Aucun manchon suivi d'1 tubulure avec déflecteur n'est intégré sur le dispositif d'entrée (IN).**
- 1 départ mâle de ventilation haute (VH), en PE, de Ø 110 mm, soudé par un cordon de soudage en PE.
- Départ de Ventilation Haute (VH) :
 - servant d'orifice de décompression lors des opérations de vidange
 - ne devant jamais être obturé,
 - devant être amenée au faite du toit
 - devant être équipée d'un extracteur statique.
- Ventilation Haute (VH) et extracteur mis en place et fournis par l'utilisateur.
- Cuves F.A.V. de 3500 et de 5000 litres disponibles qu'avec 1 trou d'homme.
- Chacun des trous d'homme équipé d'1 tampon à visser, en P.E., de Ø 400 mm.
- 2 à 4 trous d'homme, en PE, de Ø 400 mm soudés, par 1 cordon de soudure en PE, à chaque extrémité de la cuve F.A.V. et au centre à partir de 6000.
- **Important : Accès au fond, pour nettoyage, de la cuve à vidanger, strictement interdit, car contenant des gaz de fermentation mortels (méthane, anhydrides sulfureux...).**
- **En option et livrables sur commande séparée :**
 - chacun des trous d'homme pouvant recevoir jusqu'à 3 rehausses à visser les unes sur les autres, SL-REHC 380, en P.E., de Ø 400 mm et de hauteur 200 mm chacune ;
 - 2 trous d'homme permettant le nettoyage des cuves par nettoyeur à haute pression ou par l'équipement du véhicule d'intervention;
 - deux (2) à quatre (4) rehausses SL-REHC 600 CR à visser, une par trou d'homme, de Ø 600 mm, ajustable à 1 hauteur de 750 mm (maxi) à 600 mm (mini) équipées chacune de :
 - 1 couvercle, en PE, à visser, de sécurité, pouvant être renforcé avec une injection de béton liquide,
 - 1 sécurité enfant, lorsque les conditions de mise en œuvre le nécessitent.
 - 4 pieds de stabilisation minimum jusqu'à 10 maximum, en PE, intégrés et soudés par cordons de soudure en P.E. ;
 - Paroi externe épaisse et alvéolaire ;
 - Paroi interne épaisse et lisse empêchant le dépôt de boues dans les recoins ou dans les alvéoles facilitant les opérations de vidange et d'entretien.
- **En option et livrables sur commande séparée, une étude doit être menée pour la mise en place de détecteurs de niveau à distance, jauge pneumatique, afin de mieux gérer les tournées de vidanges des cuves.**
- **Vidange devant être prévue aussi souvent que nécessaire en fonction du volume de stockage de la cuve F.A.V.**

En option la canne de vidange, livrable sur commande ; :

- 1 canne de vidange de Ø 110 mm,
 - est positionnée et fixée dans le trou d'homme d'entrée (IN), afin de pouvoir aspirer un maximum de boues accumulées.
 - est équipé d'un raccord rapide pompier en alliage en DN 100.
 - s'arrête à environ 20 mm du fond afin d'aspirer le maximum d'effluents ou produits et éviter ainsi l'accumulation des boues cause de colmatage.

II. POSE des cuves F.A.V.

- **Avant de débiter la mise en œuvre, il est impératif de prendre connaissance des instructions ci-dessous et de respecter la norme française de mise en œuvre, en vigueur, à savoir :**
 - Norme NF XP/P 16-603 (D.T.U. 64-1).
- Les cuves F.A.V.
 - peuvent être installées enterrées ou semi-enterrées, jusqu'à 30 000 litres de volume utile maximum, le plus près possible des installations et des collecteurs de chais.
 - doivent être situées à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique non définie et non validée, sauf si une précaution particulière de pose est mise en œuvre.
 - doivent être situées à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique non définie et non validée, sauf si une précaution particulière de pose est mise en œuvre.
- Elles doivent rester accessibles pour l'entretien et le contrôle des opérations de vidange. Elles doivent rester accessibles pour l'entretien et le contrôle des opérations de vidange.
- Lors d'une installation unitaire d'un volume supérieur à 30 000 litres, les cuves F.A.V. doivent être installées unitairement et ne doivent pas être connectées.

1 Pose des cuves ou cuves à eaux pluviales enterrées dans des conditions normales de sol et de sous-sol

- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, il est impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.**
- Le fond de la fouille est recouvert de 10 cm de sable.
- La cuve
 - est posée de façon parfaitement horizontale, sur le lit de sable décrit ci-dessus.
 - doit être installée au niveau du sol fini, les tampons de visite ou les rehausses, SL-REHC 380 ou SL-REHC 600 CR doivent rester accessibles et apparents comme l'exige la réglementation en vigueur.
- **En cas de détection de ruissellement ou de nappe non signalés, veuillez vous reporter aux conditions de pose particulières décrites ci-après.**
- Le remblayage latéral, épaisseur de 20 cm environ, est réalisé avec du sable, sur des épaisseurs de remblayage successives de 40 cm, par compactage hydraulique (arrosage).
- Le remblayage latéral doit être exempt de tout objet pointu ou tranchant.
- Les tuyauteries de raccordement entre l'installation et l'appareil ont une pente comprise entre 2 % et 4 %, afin d'éviter leur colmatage par les effluents chargés.
- **Toutes plantations (arbustes, arbres, potager...) sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire dans les cuves F.A.V.**

2. Pose des cuves F.A.V. enterrées dans des cas particuliers qui nécessitent des précautions d'installation, telles que :

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)

Cuves d'accumulation à vidanger Double Peau® F.A.V. Plastepur® avec ou sans canne de vidange intégrée

NOUVEAU

- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- **Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.**
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente > à 5 %, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPUR® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).**

3. Pose de la cuve F.A.V. exclusivement semi-enterrées dans des conditions particulières de sol et de sous-sol

- Dans le cadre d'une installation mise en œuvre en présence de :
- D'une zone inondable avec risque d'infiltration des eaux dans la cuve,
- D'une nappe d'eau permanente à faible profondeur, nécessitant un écopage intense lors de la mise en œuvre, (pompage interdit, car il alimente l'excavation) ;
- D'un sous-sol en roche très dure nécessitant un dynamitage lors du décaissement de l'excavation,
- D'un terrain en très forte pente...

Il est impératif dans ces cas de figure :

- De repositionner vers le haut le ou les tuyaux d'évacuation trop enterrés d'une installation existante, d'un immeuble, pour éviter la mise en place d'un poste de relevage ;
- D'installer les cuves en pose semi-enterrée pour leur assurer une meilleure protection ;
- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, il est impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition et le reprofilage en fin de travaux.**
- Le fond de la fouille est recouvert de 10 cm de sable.
- Le fond de la fouille se situe à mi-profondeur (à environ 50 % de la hauteur de l'appareil) est recouvert de 20 cm de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- La cuve est posée de façon parfaitement horizontale.
- Le remblayage latéral, épaisseur de 25 cm environ, tout autour de l'appareil est réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau de l'appareil pour équilibrer les pressions.
- Le remblayage latéral est complété par un reprofilage complet du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- La cuve doit être installée au niveau du sol fini, les tampons de visite ou les rehausses, SL-REHC 380 ou SL-REHC 600 CR doivent rester accessibles et apparents comme l'exige la réglementation en vigueur.
- Les tuyauteries de raccordement entre l'installation et l'appareil ont une pente comprise entre 2 % et 4 %, afin d'éviter leur colmatage par les effluents chargés.
- **Toutes plantations sont à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales est à proscrire dans les cuves F.A.V.**

III FONCTIONNEMENT de la cuve F.A.V.

- Un dégrilleur en inox, de Ø 100 mm, sera placé en amont de chaque cuve F.A.V., afin de réduire les risques de colmatage.
- Toutes les eaux de lavage de chais, ayant passé par un dégrilleur en inox, et éventuellement suivi d'un débourbeur, sont admises dans les cuves F.A.V. par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée.
- Les gaz de fermentation s'évacuent par la ventilation haute (VH) intégrée dans la cuve F.A.V. côté entrée (IN).
- L'extracteur statique facilitera l'évacuation des gaz de fermentation.
- Les coudes d'un degré supérieur à 45° sont interdits, car ils réduisent le flux ascensionnel des gaz.
- La mise en route de la cuve F.A.V. est immédiate, aucune mise en eau est nécessaire, sauf dans les cas particuliers précités.
- La cuve F.A.V. doit être vidangée totalement lorsque le niveau de stockage maximum est atteint.
- Le niveau maximum peut être détecté grâce à la mise en place d'une jauge pneumatique permettant une lecture à distance.
- Les effluents vidangés seront déposés par le véhicule d'intervention dans les sites agréés.

IV ENTRETIEN de la cuve F.A.V.

- Une vidange est réalisée dès que le niveau maximum de remplissage est atteint.
- Cf. la réglementation en vigueur Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome.
- La saturation de l'appareil, le colmatage des tuyaux d'amenée des effluents, le dégagement d'odeurs et l'entraînement de matières hors de l'appareil sont les indicateurs de performance d'une cuve F.A.V.

Ces facteurs génèrent les vérifications suivantes, en cas de :

1. Saturation ou colmatage de l'appareil ou des tuyaux d'amenée des effluents

- Sous-dimensionnement de l'appareil ou des tuyaux,

2. Entraînement de matières non dégradées hors d'un appareil par le tampon ou par le tuyau d'amenée des effluents,

- Date de la dernière vidange (ex : vidanges trop espacées),
- Appareil saturé,
- Réseau des eaux pluviales distinct (ex : si des eaux pluviales transitent par l'appareil).

3. Dégagement d'odeurs

- Étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée des effluents et des tampons de visite ;
- Efficacité des siphons (ex : exploitation insuffisante, colmatage) ;
- Section (ex : Ø inférieur à 100 mm) et de l'état général du conduit de ventilation haute (ex : ventilation aboutissant sous les combles) ;
- Passage d'air suffisant dans l'appareil au-dessus du chapeau (couche de graisses ou de flottants trop épaisse...).

V. GARANTIES

Dans le contexte de la loi 78/12 du 04.01.1978, responsabilité professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction, nous avons souscrit une police d'assurance responsabilité décennale, Acte IARD.

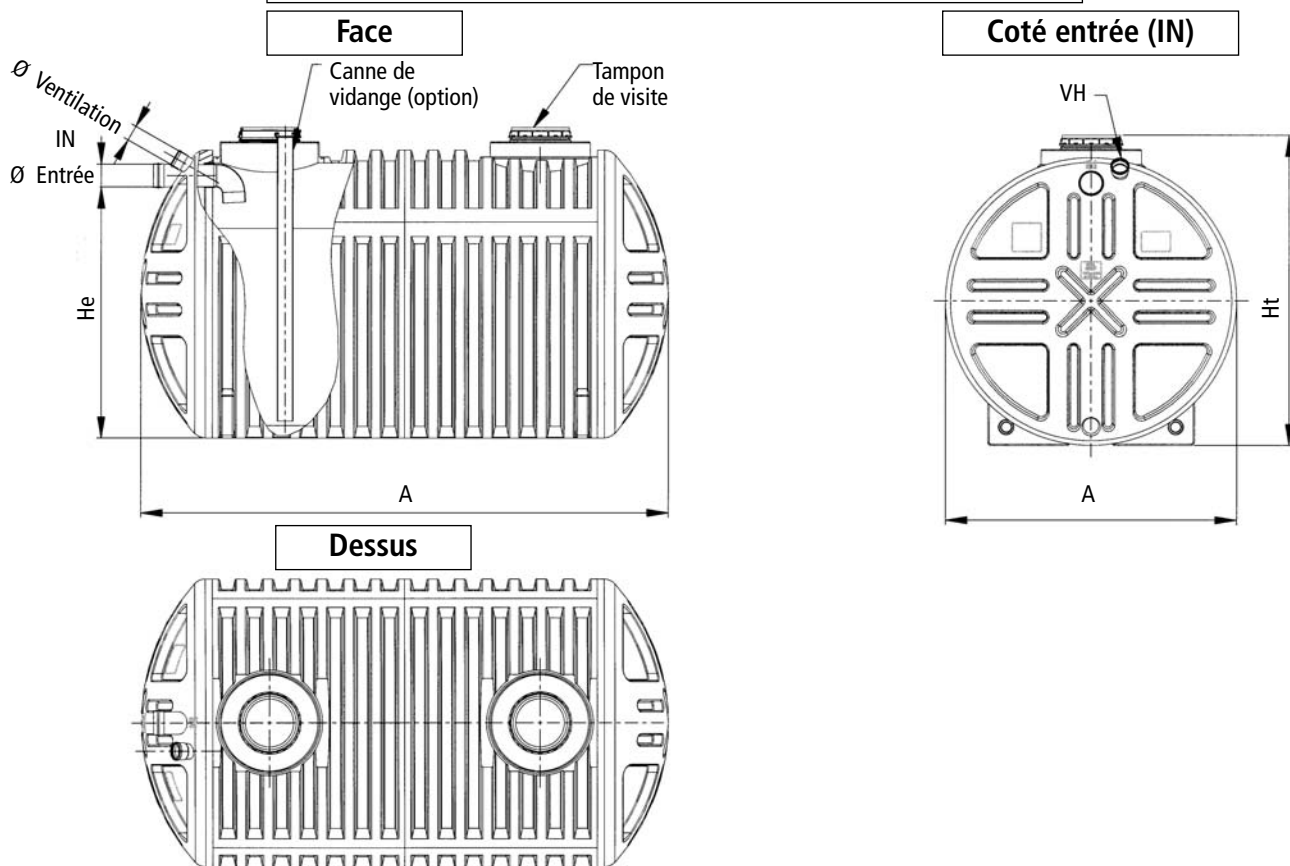
L'appel en garantie ne peut être invoqué en cas de :

- Non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions d'installation, d'utilisation et d'entretien précisées par SOTRALENTZ,
- Modification ou utilisation des appareils pour un usage autre que celui initialement prévu,
- Phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté,
- Mauvais dimensionnement de l'appareil,
- Non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions de la norme NF XP P16 603 (D.T.U. 64-1).

Cuves d'accumulation à vidanger Double Peau® F.A.V. Plastepur® avec ou sans canne de vidange intégrée

NOUVEAU

EXECUTION fosse toutes eaux ou décanteur SP RKT 5000 litres



Cuves d'accumulation à vidanger FAV - Double Peau® et cuves à eaux pluviales EP (cf doc EP68)

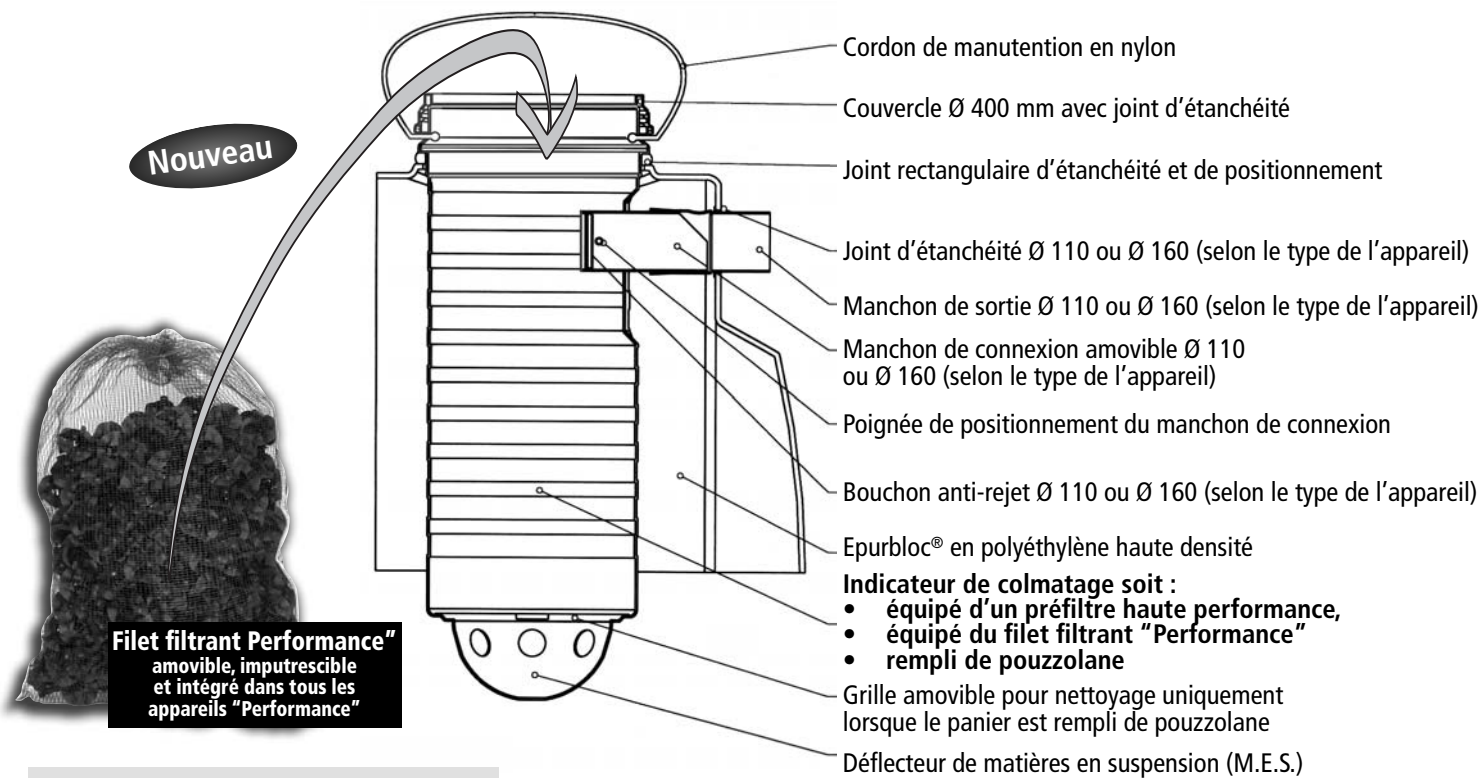
Litres	Poids (kg)	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Hauteur (cm) sans rehausse en FAV	Hauteur (cm) maxi avec rehausse SL-REHC 600 CR en EP	Hauteur entrée (IN) He (cm) en FAV	Diamètre Ø entrée (mm) en FAV	Diamètre Ø entrée (mm) en EP	Diamètre Ø départ ventilation haute intégrée en FAV	Nombre de trous d'homme en FAV	Nombre de trous d'homme en EP	Nombre de pieds	Cuve EP avec filtre intégré
5000	365	235	203	220	290	177	160	110	110	1	1	4	OUI
6000	400	264	203	220	290	177	160	110	110	2	1	4	OUI
7000	480	316	203	220	290	177	160	110	110	2	1	4	OUI
9000	560	370	203	220	290	177	160	110	110	2	1	4	OUI
12000	670	505	203	220	290	177	160	110	110	2	2	6	filtre séparé
14000	870	587	203	220	290	177	160	110	110	2	2	6	filtre séparé
15000	890	619	203	220	290	177	160	110	110	2	2	6	filtre séparé
16000	955	640	203	220	290	177	160	110	110	2	2	6	filtre séparé
18000	1065	726	203	220	290	177	160	110	110	3	2	8	filtre séparé
19000	1145	780	203	220	290	177	160	110	110	3	2	8	filtre séparé
22000	1340	916	203	220	290	177	160	110	110	3	2	8	filtre séparé
25000	1460	998	203	220	290	177	160	110	110	4	2	10	filtre séparé
27000	1515	1080	203	220	290	177	160	110	110	4	2	10	filtre séparé
30000	1680	1162	203	220	290	177	160	110	110	4	3	10	filtre séparé



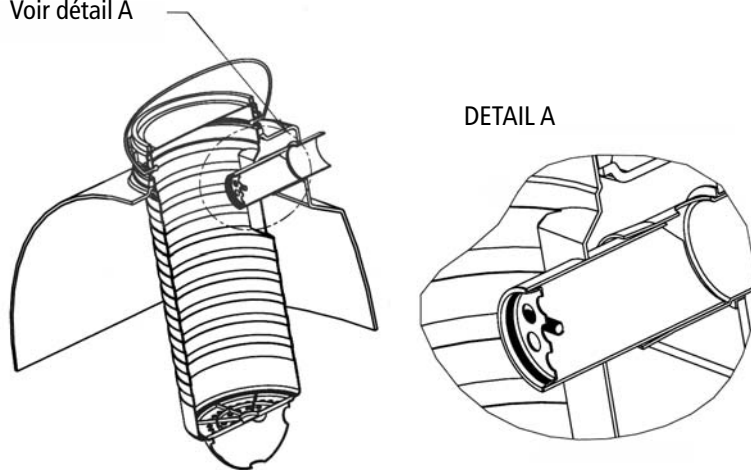
Indicateur de colmatage intégré amovible à l'Epurbloc® ou au clarificateur avec déflecteur de MES*



Léger, Inaltérable, Facile à mettre en place
Solution simple et économique



Voir détail A



AVANTAGES AUX "PERFORMANCES"

- Légereté du filet filtrant et de l'élément filtrant;
- Efficacité hydraulique, rejets infimes;
- Rehausse et indicateur de colmatage restant en place lors de l'entretien, car filet et élément filtrant amovibles ;
- Filets et éléments filtrants intégrés, pas de risque d'oubli à la mise en service;
- Filet et élément filtrant imputrescibles, utilisation illimitée.

*MES = Matières En Suspension

Type standard	Ø 110 mm
SL-EPURBLOC® 2000 Rect.	Art. 11014
SL-EPURBLOC® 3000 Rect.	Art. 11014
SL-EPURBLOC® 3000 Cyl.	Art. 21373
SL-EPURBLOC® 4000 Cyl.	Art. 21373

Types	Ø 110 mm	Ø 160 mm
SL-CLARIF DP RKT 3500 et 5000	Art. 30095	-
SL-CLARIF DP RKT 5000 à 30 000	-	Art. 30096
SL-CLARIF SP RKT 5000	Art. 30095	-
SL-CLARIF SP RKT 5000	-	Art. 30096
SL-CLARIF SP RKT 7500	-	Art. 30096
SL-CLARIF SP RKT 10 000	-	Art. 30096

Indicateur de colmatage intégré amovible à l'Epurbloc® ou au clarificateur avec déflecteur de MES*

Marquage
CE
sur les fosses
préfabriquées

I. DESCRIPTIF

Le filtre indicateur de colmatage amovible intégré avec déflecteur de M.E.S.* est constitué d'un cylindre monobloc en polyéthylène haute densité, réalisé par extrusion-soufflage, et comportant les éléments décrits ci-dessous.

Le filtre indicateur amovible intégré est disposé du côté sortie d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur pour piéger un maximum de Matières En Suspension (M.E.S.*) et réduire la DBO⁵**.

II. POSE

Le filtre indicateur de colmatage amovible intégré dans le tampon aval d'un EPURBLOC® ou d'un clarificateur fait office de dispositif de sortie. Pour le montage du filtre indicateur amovible intégré, suivre les indications ci-dessous :

- Retirer le couvercle Ø 400 et le sachet PE contenant l'ensemble des accessoires de montage et de connexion ainsi que le livret de l'utilisateur A23;
1. **Avec pouzzolane ou filet filtrant "Performance"**
 - Positionner la grille au fond de l'indicateur de colmatage (indispensable);
 - Remplir le filtre indicateur de colmatage :
 - de matériaux filtrants (pouzzolane) jusqu'au niveau du fil d'eau (1 sac de 60 litres)
 - d'un **filet filtrant "Performance" amovible, imputrescible**;
 - Emboîter le manchon de connexion amovible à l'aide de sa poignée de positionnement, dans le manchon de sortie prémonté sur l'EPURBLOC® ;
 - Positionner à l'horizontale la poignée du manchon de connexion;
 - S'assurer que l'orifice de décompression soit orienté vers le haut pour éviter le reflux de flottants vers l'exutoire;
 - Adapter le bouchon anti-rejet sur le manchon de connexion pour faciliter son démontage;
 - Compléter de pouzzolane, si nécessaire après vidange ou remplacer la pouzzolane par un filet filtrant "Performance" ;
 - Compléter d'eau claire avant mise en service;
 - Refermer soigneusement le couvercle Ø 400
 2. **Avec préfiltre Haute Performance**
 - Supprimer la grille de fond (inutile);
 - Intégrer le préfiltre Haute Performance équipé d'un second déflecteur de M.E.S.* et d'un tube perforé servant de support et d'alimentation en effluent;
 - Retirer le système de filtration à l'aide de la poignée;
 - Emboîter le manchon de connexion amovible à l'aide de sa poignée de positionnement dans le manchon de sortie prémonté et s'assurer que l'orifice de décompression soit toujours orienté vers le haut;
 - Adapter le bouchon anti-rejet sur le manchon de connexion;
 - Réemboîter le système de filtration à l'aide de sa poignée;
 - Compléter d'eau claire avant mise en service;
 - Refermer soigneusement le couvercle Ø 400.

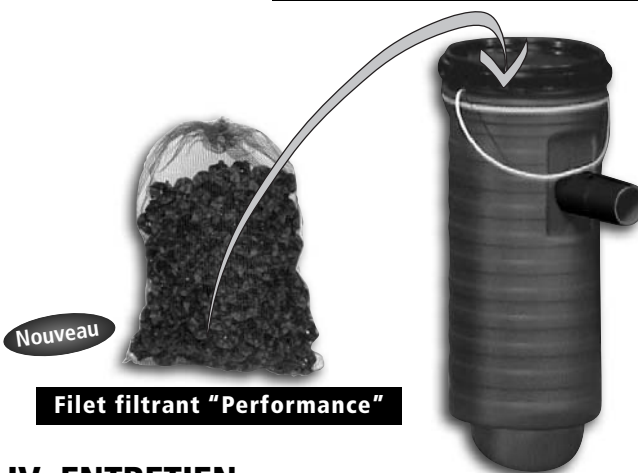
III. FONCTIONNEMENT

Le filtre indicateur de colmatage amovible intégré, de par sa conception, piège les matières en suspension (M.E.S.) dans la zone d'eaux claires et dévie les bulles de gaz de fermentation contenant des M.E.S., remontant vers le chapeau. Il assure la collecte et l'évacuation des effluents prétraités les moins chargés de Matières En Suspension vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la Norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1).

*M.E.S. : Matières En Suspension

**DBO⁵ : Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours

Filtre indicateur de colmatage



IV. ENTRETIEN

Un contrôle annuel du filtre indicateur de colmatage est nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement de l'EPURBLOC® ou d'un clarificateur. Une vidange à niveau constant est réalisée avec une périodicité de quatre ans. Cette périodicité peut-être, si nécessaire, adaptée dans les circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant.

En cas de colmatage ou de saturation, le matériau ou l'élément filtrant du préfiltre Haute Performance doit être nettoyé en suivant les indications ci-dessous :

- Dévisser soigneusement le couvercle Ø 400 afin de libérer les gaz de fermentation (méthane) contenus dans le volume supérieur (Interdiction de fumer lors de l'opération);
- Retirer le bouchon anti-rejet ou l'élément filtrant et le bouchon;
- Retirer le manchon de connexion amovible à l'aide de la poignée de positionnement s'il est rempli de pouzzolane ou du filet filtrant "Performance";
- Retirer le filtre indicateur de colmatage s'il est rempli de pouzzolane ou du filet filtrant "Performance";
- Laver soigneusement les matériaux filtrants (pouzzolane ou du filet filtrant "Performance") ou l'élément filtrant du préfiltre Haute Performance, au jet sous pression, au-dessus d'un bac de rétention afin de ne pas polluer le terrain environnant;
- En général, effectuer une vidange à niveau constant de l'EPURBLOC® (voir page 6);
- En fin d'opération de vidange à niveau constant, replacer l'élément filtrant du préfiltre Haute Performance ou replacer le filtre indicateur de colmatage dans son emplacement;
- Emboîter le manchon de connexion amovible, à l'aide de sa poignée de positionnement, dans le manchon de sortie prémonté;
- Positionner à l'horizontale la poignée du manchon de connexion;
- Adapter le bouchon anti-rejet sur le manchon de connexion;
- **Compléter de pouzzolane si nécessaire ou remplacer par un filet filtrant "Performance"**;
- Vider l'eau de lavage dans la fosse;
- Compléter d'eau claire avant remise en service;
- Refermer soigneusement le couvercle Ø 400.

V. GARANTIES

(Cf. page 3)

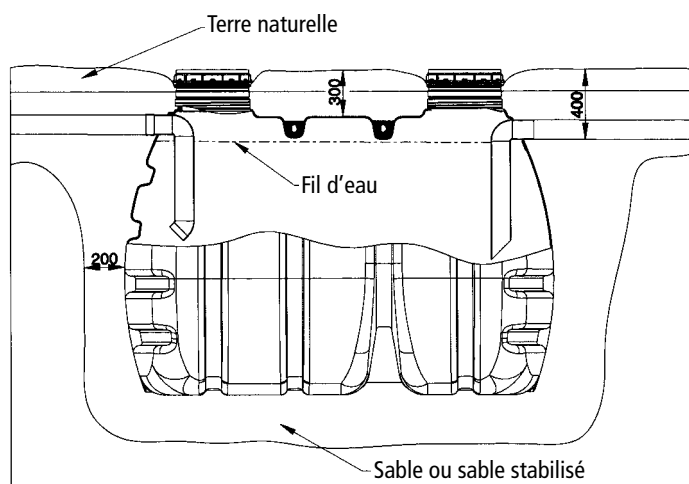


SOTRALENTZ
HABITAT

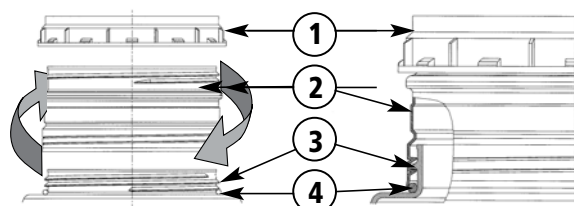
Rehausses cylindriques à visser

SL-REHC 380 et SL-REHC 600

Schémas de montage de la rehausse cylindrique à visser SL-REHC 380



- A · Placer le joint d'étanchéité fourni sur le pas de vis de l'appareil.
- B · Visser la rehausse sur l'appareil.
- C · Visser le couvercle sur la rehausse.



- 1· Couvercle à visser.
- 2· Rehausse à visser.
- 3· Pas de vis de l'appareil.
- 4· Joint d'étanchéité.

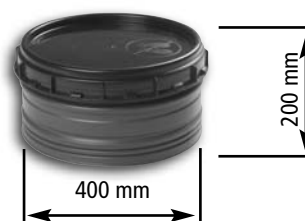


Options :
Dispositif sécurité enfants en inox



Couvercle vert renforcé pour zones passantes

REHC 380



REHC 600/150



REHC 600/300



REHC 600 CR



Option :
Rehausse REHC 600 CR pour modèle SPRKT et Double Peau® ajustable sur 1 hauteur de 750 à 600 mm avec couvercle renforcé pour zones passantes.

I. DESCRIPTIF

Rehausse cylindrique à visser fabriquée en polyéthylène haute densité par extrusion-soufflage composée de :

- 1 corps cylindrique à visser sur l'appareil ;
- 1 joint d'étanchéité fourni ;
- 1 couvercle à visser.

II. POSE

(Voir Norme NF XP/P 16-603 DTU 64-1)

Voir schéma de montage ci-dessus.

III. FONCTIONNEMENT

Rehausse amovible et adaptable aux ouvertures des trous d'homme.

Les rehausses permettent de :

- laisser apparents et accessibles les tampons de visite des appareils comme le veut la réglementation en vigueur et la norme NF P15-910.
- faciliter les vérifications et l'entretien de ces appareils.
- remblayer jusqu'à une hauteur maximum de 20 cm de terre sur les tampons ou de 45 cm au-dessus du fil d'eau des appareils de moins de 5000 litres.

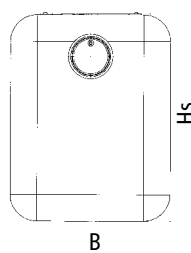
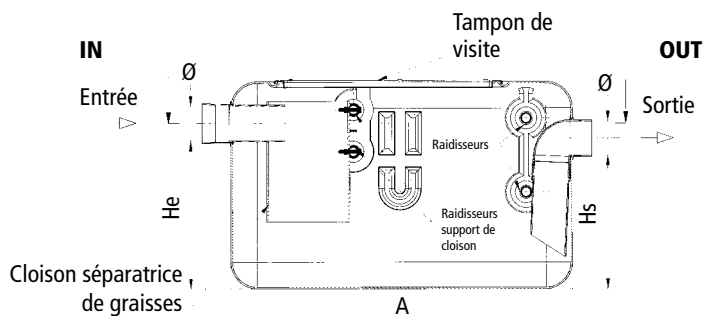
Type	Diamètre Ø extérieur (mm)	Hauteur (mm)
SL-REHC 380	400	200
SL-REHC 600/150	600	150
SL-REHC 600/300	600	300
SL-REHC 600 CR	600	ajustable sur 1 hauteur de 750 à 600

Bacs dégraisseurs Plastepur® SL-SG (destinés à un usage privatif et non collectif)

EXECUTION 220 litres

Coupe

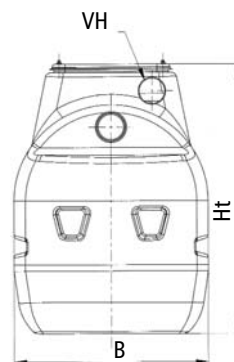
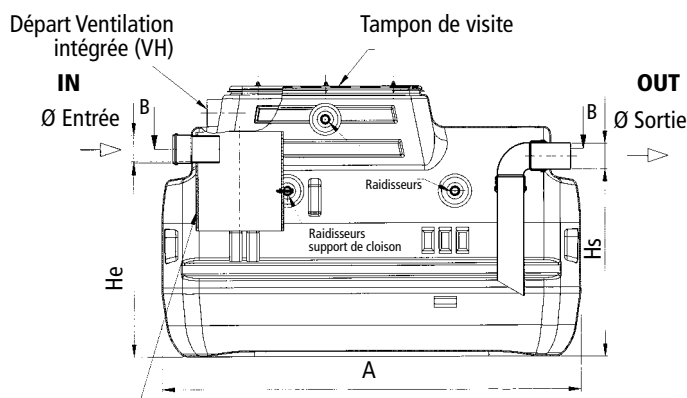
Face



Bac dégraisseur
SL-SG 500



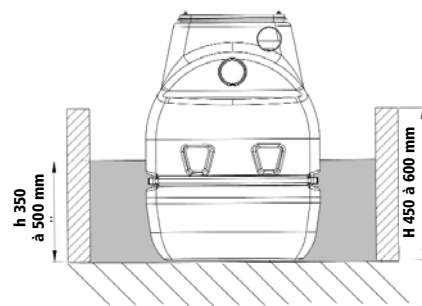
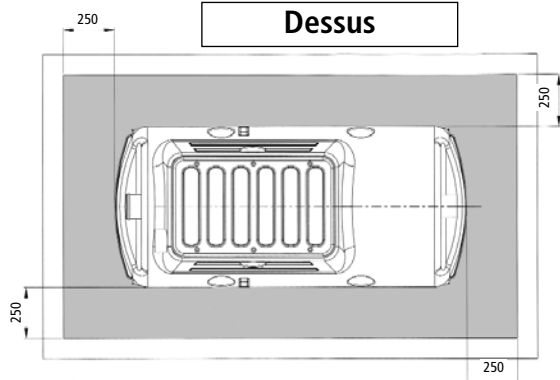
EXECUTION 500, 800 et 1000 litres



INSTALLATION
HORS SOL

Dessus

Face



Bac dégraisseur SL-SG
(destinés à un usage privatif et non collectif)

Pose hors sol

Type	débit en litres/sec.	Capacité en litres	Utilisation	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm)	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée (IN) He (m)	Hauteur sortie (OUT) Hs (m)	Tampons de visite	Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)	bandage métallique
SL-SG 340	1	220	cuisine	13	110	1,05	0,50	0,65	0,55	0,50	65 x 30,5	0,45	0,35	NON
SL-SG 500	1,5	500	cuisine + sdb	27	110	1,70	0,77	0,80	0,52	0,49	69 x 39	0,45	0,35	NON
SL-SG 800	2	800	cuisine + sdb	37	110	1,70	0,77	0,78	0,78	0,75	69 x 39	0,60	0,50	OUI
SL-SG 1000	3	1000	cuisine + sdb	41	110	1,70	0,77	1,03	1,03	1,00	69 x 39	0,60	0,50	OUI

Bacs dégraisseurs Plastepur® SL-SG (destinés à un usage privatif et non collectif)

I. DESCRIPTIF

- Bac dégraisseur destiné au dégraissage des eaux ménagères (cuisine, salle de bains), d'équipements non collectifs, constitué d'1 cuve en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisée par extrusion-soufflage, et équipée d'1 tampon de visite et de raidisseurs.
- Dispositifs d'entrée (IN) et de sortie (OUT) conçus pour plonger dans la masse du liquide.
- Dispositif d'entrée (IN) composé d'1 manchon horizontal de Ø 110 mm suivi d'1 dispositif séparation des graisses, eaux et matières lourdes.
- Dispositif de sortie (OUT) de Ø 110 mm composé d'1 tubulure suivie d'1 coude d'évacuation à 90°.
- Bac dégraisseur
 - devant être rempli d'eau claire avant mise en service.
 - facultatif et surtout si fosse, décanteur, clarificateur ou Epurbloc® installés à + de 5 m de l'immeuble.
- Bac dégraisseur équipé d'1 piquage de Ventilation Haute intégré dans la rehausse rectangulaire côté entrée (IN), pour extraire les gaz de fermentation par dépression (effet d'aspiration).

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

Le bac dégraisseur peut être installé enterré, semi-enterré ou hors sol. Le bac dégraisseur doit être situé à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précaution particulière de pose et doit rester accessible pour l'entretien.

Tous les bacs dégraisseurs, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobies.

1. Bac dégraisseur enterré :

- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.**
- Fond de la fouille recouvert de 10 cm de sable. Le bac dégraisseur est posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- Remblayage latéral (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable, exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure du remplissage d'eau claire de l'appareil pour équilibrer les pressions avant la mise en service.
- Branchement définitif des tuyauteries (entrée et sortie) qu'après l'opération de remblayage.
- Bac dégraisseur installé au niveau du sol fini, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- **Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.**
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente > à 5 %, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPU® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).**

2. Bac dégraisseur semi-enterré :

Cf. pages 17 fosses, décanteurs et EPURBLOC® toutes eaux rectangulaires

3. Bac dégraisseur hors sol :

- Installation dans un local ne communiquant pas directement avec les pièces d'habitation, les cuisines, les lieux habituels de travail, les locaux destinés à la vente, à la manutention ou à la conservation de denrées alimentaires. Ce local doit comporter une aération haute et basse permettant le renouvellement de l'air et communiquer directement avec l'extérieur. Pour permettre un entretien et une vidange aisés, la hauteur sous plafond sera égale au moins à la hauteur du bac + 1 m.
- Dans le cas d'une installation hors sol, **monter, dans les logements prévus sur la cuve, des bandages métalliques destinés à augmenter la résistance** du bac dégraisseur soumise à la pression de l'eau (800 l : 1 jeu réf. 11793, 1000 l : 1 jeu réf. 11794). La référence des bandages doit être spécifiée lors de la commande du bac dégraisseur.
- Bac dégraisseur **impérativement installé :**
 - **dans une enceinte réalisée en parpaings**
 - 1 hauteur de 45 cm pour les capacités de 340 et 500 litres
 - 1 hauteur de 60 cm pour les capacités de 800 et 1 000 litres.
 - posé sur une surface cimentée plane, parfaitement horizontale en respectant le sens entrée/sortie.
- **Remblayage latéral**, de 25 cm
 - sur 1 hauteur de 35 cm pour les SG 340 et 500
 - sur 1 hauteur de 50 cm pour les SG 800 et 1000,
 réalisé immédiatement avec du sable au fur et à mesure du remplissage en eau claire pour équilibrer les pressions.
- Branchement des tuyauteries de raccordement (entrée IN et sortie OUT) et de la ventilation haute (VH) effectué qu'après l'opération de remblayage.
- **En cas de risque de gel, prévoir une protection thermique appropriée.**

III. FONCTIONNEMENT

Seules les eaux ménagères sont admises dans le bac dégraisseur par le dispositif d'entrée ralentissant leur arrivée et évitant une remise en suspension des matières flottantes et des matières lourdes et solides. Ainsi tranquilisées, les eaux ménagères transitent dans le bac dégraisseur où s'effectue la séparation des graisses et des flottants qui, en remontant à la surface, se solidifient pour former le chapeau (croûte de surface). Les boues et matières solides se déposent au fond du bac dégraisseur. Le dispositif de sortie, de par sa conception, assure la collecte et l'écoulement des eaux ménagères prétraitées vers la fosse, le décanteur, le clarificateur, l'EPURBLOC ou, sur dérogation, vers le préfiltre (SL-FD) en cas de réhabilitation de traitement séparé. Les gaz s'évacuent par les orifices de décompression.

IV. ENTRETIEN

Vérification du bon fonctionnement au moins une fois par mois. Vidange à niveau constant (cf page 6 et Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome) des graisses accumulées dans la partie supérieure puis des matières solides et des boues retenues au fond au moins tous les 6 mois, et d'une manière générale, dès que nécessaire, sans oublier de nettoyer au jet les dispositifs d'entrée et de sortie.

Par après, le regarnir d'eau avant de remettre en service.

1. Dégagement d'odeurs :

- vérification de l'étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée des effluents et des tampons de visite,
- vérification de l'efficacité des siphons (ex. : entretien insuffisant, colmatage),
- vérification de la section (ex. : Ø insuffisant) et de l'état général du conduit de ventilation haute (ex. : ventilation aboutissant sous les combles),
- vérification si passage d'air suffisant dans l'appareil au-dessus du chapeau (graisses flottantes, etc.).

2. Appareil saturé :

- vérification du volume et de l'épaisseur des matières solides et des graisses (entretien insuffisant).

3. Colmatage des conduits en aval du périphérique

- périphérique sous-dimensionné,
- périphérique saturé avec entraînement de matières (entretien insuffisant).

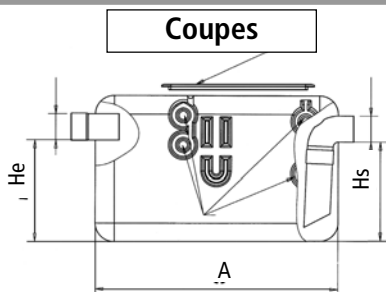
V. GARANTIES

(cf. page 3)

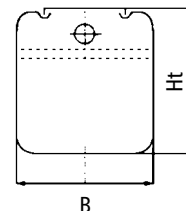
Préfiltres Plastepur® SL-FD et SL-FD "Performance" (Filtre Indicateur de Colmatage)

NOUVEAU

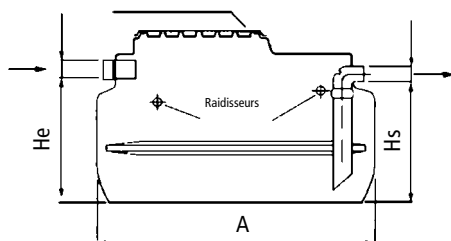
**EXÉCUTION
200 litres**



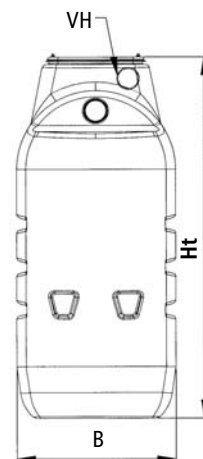
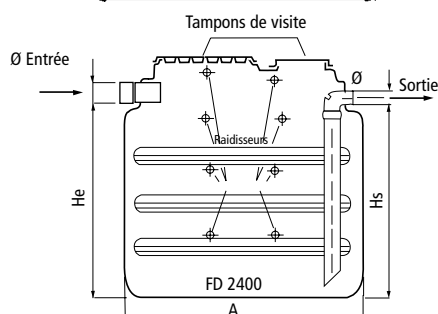
Vues de face



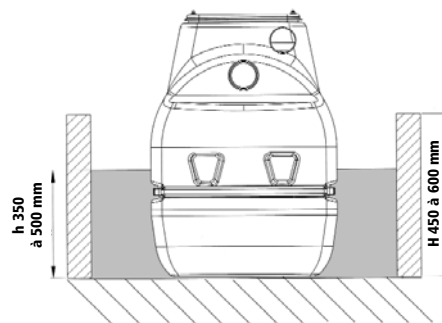
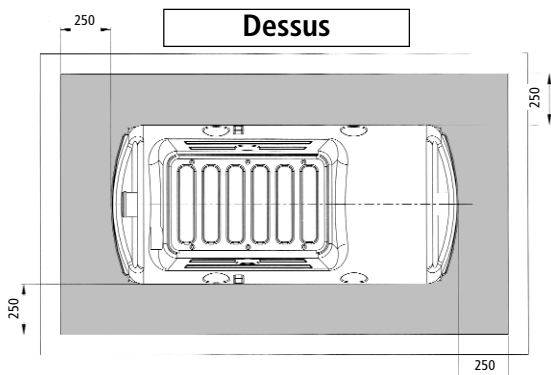
**EXÉCUTION
500 à
1500 litres**



**EXÉCUTION
2400 litres**



**INSTALLATION
HORS SOL**



Préfiltres SL-FD et SL-FD "Performance"

Pose hors sol

Type	Volumes matériaux filtrants	Nombre de sacs pouzzolane	Poids à vide (kg)	Poids avec filet filtrant (kg)	Diamètre Ø (mm)	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur (IN) entrée He (m)	Hauteur (OUT) sortie Hs (m)	Tampons de visite (cm)	Pose hors sol		
												Hauteur enceinte H (m)	Hauteur sable h (m)	bandage métallique
SL-FD 200	200	2	13	17	110	1,05	0,50	0,65	0,48	0,46	65 x 30,5	0,45	0,35	NON
SL-FD 500	500	7	27	41	110	1,70	0,77	0,80	0,49	0,46	69 x 39	0,45	0,35	NON
SL-FD 800	800	10	37	57	110	1,70	0,77	1,05	0,75	0,72	69 x 39	0,60	0,50	OUI
SL-FD 1000	1000	15	42	72	110	1,70	0,77	1,30	1,00	0,97	69 x 39	0,60	0,50	OUI
SL-FD 1600	1600	24	60	108	110	1,70	0,77	1,73	1,43	1,40	69 x 39	0,60	0,50	OUI
SL-FD 2400	2400	33	83	149	110	1,90	0,89	1,93	1,58	1,55	69 x 39 et Ø 38	0,80	0,70	OUI
SL-FD 3200	3200	48	120	216	110	2,65	0,89	1,93	1,61	1,58	69 x 39 et Ø 38	0,80	0,70	OUI

Nouveau

Préfiltres Plastepur® SL-FD et SL-FD "Performance" (Filtre Indicateur de Colmatage)

NOUVEAU

I. DESCRIPTIF

- Préfiltre constitué d'une cuve monobloc en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisée par extrusion-soufflage.
- Dispositif d'entrée (IN) Ø 110 mm composé d'1 manchon femelle.
- Dispositif de sortie (OUT) haute de Ø 110 mm composé d'1 tubulure suivie d'1 coude à 90° avec 1 orifice de décompression.
- Appareil muni d'1 système siphonide et d'1 ou de 2 tampon(s) de visite.
- Préfiltre devant être rempli de matériaux filtrants (pouzzolane) ou pré-équipé de filets filtrants "Performance" intégrés et d'eau claire avant mise en service.

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

Le préfiltre doit être installé enterré le plus près possible de l'immeuble à la suite de la fosse, d'une succession de plusieurs appareils (ex. : FS Décanteur + EPURBLOC® + FD) ou hors sol avec des bandages métalliques. Le préfiltre est obligatoire lorsque la fosse toutes eaux n'est pas équipée d'un filtre indicateur de colmatage intégré (Cf. pages 32) et à la suite d'une fosse eaux vannes. Le préfiltre est également indispensable dans une filière d'assainissement autonome regroupé (ex. : FS 7500 Décanteur + EPURBLOC® 5000 + FD 1000). Le préfiltre doit être situé à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précaution particulière de pose et doit rester accessible pour l'entretien (réglementation en vigueur).

1. Préfiltre enterré :

- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux (cf. DTU 64-1).**
- Fond de la fouille recouvert de 10 cm de sable. Préfiltre posé de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée/sortie).
- Remblayage latéral (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable, exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure du remplissage de matériaux filtrants et d'eau claire de l'appareil pour équilibrer les pressions avant la mise en service.
- Branchement définitif des tuyauteries (entrée et sortie) qu'après l'opération de remblayage.
- Préfiltre installé au niveau du sol fini, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- **Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.**
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente > à 5 %, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**

- **Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPUR® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).**

2. Préfiltre semi-enterré :

- Cf. page 17, fosses, décanteur et EPURBLOC® toutes eaux rectangulaires.

3. Préfiltre hors sol :

- Installation dans un local ne communiquant pas directement avec les pièces d'habitation, les cuisines, les lieux habituels de travail, les locaux destinés à la vente, à la manutention ou à la conservation de denrées alimentaires.
- Ce local doit comporter une aération haute et basse permettant le renouvellement de l'air et doit communiquer directement avec l'extérieur.
- Pour permettre un remplacement aisé des matériaux filtrants (pouzzolane), la hauteur sous plafond sera égale au moins à la hauteur du préfiltre + 1 m.
- **Installation hors sol, monter dans les logements prévus sur le préfiltre des bandages métalliques destinés à augmenter la résistance** de la cuve soumise à la pression de l'eau et des matériaux filtrants (800 l : 1 jeu réf. 11 793, 1 000 l : 1 jeu réf. 11 794, 1 600 l : 1 jeu réf. 11 795, 2 400 l : 1 jeu réf. 11 796). La référence des bandages doit être spécifiée lors de la commande du préfiltre.
- Préfiltre **impérativement installé**
 - dans une enceinte réalisée en parpaings
 - d'1 hauteur de 45 cm pour les FD 200 et 500
 - d'1 hauteur de 60 cm pour les FD 800 à 2 400.
 - sur une surface cimentée plane et parfaitement horizontale en respectant le sens entrée/sortie.
- **Remblayage latéral**, de 25 cm
 - sur 1 hauteur de 35 cm pour FD 200 et 500,
 - sur 1 hauteur de 50 cm pour FD 800 à 2 400,
 réalisé immédiatement avec du sable au fur et à mesure du remplissage en matériaux filtrants et en eau claire pour équilibrer les pressions.
- Branchement des tuyauteries de raccordement (entrée IN et sortie OUT) et de la ventilation haute (VH) effectué qu'après opération de remblayage.
- **En cas de risque de gel, prévoir une protection thermique appropriée.**

III. FONCTIONNEMENT

L'effluent prétraité et clarifié, issu de la fosse septique ou d'une installation autonome regroupée (ex. : FS Décanteur + EPURBLOC® + SL-FD), se déverse sur les matériaux filtrants (pouzzolane ou filet filtrant "Performance") afin de retenir les matières en suspension. L'évacuation s'opère par principe siphonide (entrée haute/sortie haute) en milieu anaérobie et assure l'écoulement des effluents prétraités les moins chargés de matières en suspension vers un élément épurateur ou toute autre solution définie par la nature du sol, par l'exutoire et par la norme NF XP/P16-603 (DTU 64-1).

IV. ENTRETIEN

Les arrivées d'air (entrée IN et sortie OUT) doivent être contrôlées et il convient en cas de colmatage de nettoyer au jet la masse filtrante ou de la changer le cas échéant. Le niveau d'eau anormalement élevé dans le préfiltre est l'indicateur de performance. Il faut vérifier l'état de fonctionnement de tous les appareils de pré-traitement situés en amont (fosse, décanteur, Epurbloc®, Bac dégraisseur, etc.). La vidange des appareils est à faire rapidement en cas de saturation.

V. GARANTIES

(Cf. page 3)



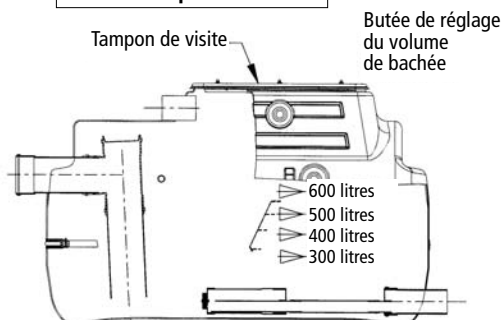
Préfiltre
SL-FD 500

Chasses à augets SL-CHAS

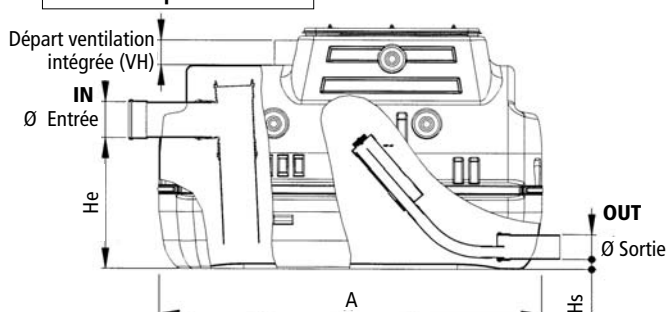
1, 2 et 3 voies et 2 voies séquentielles

Chasses à auget SL-CHAS 1 V 800

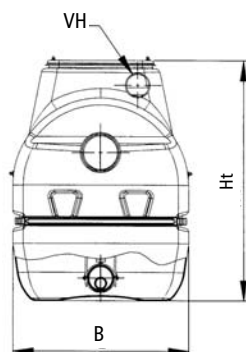
Flotteur en position basse



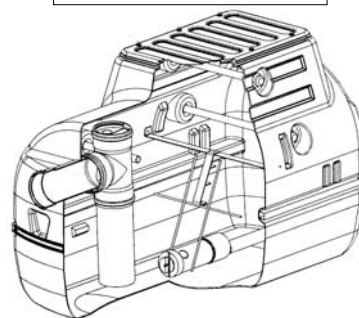
Flotteur en position haute



Face



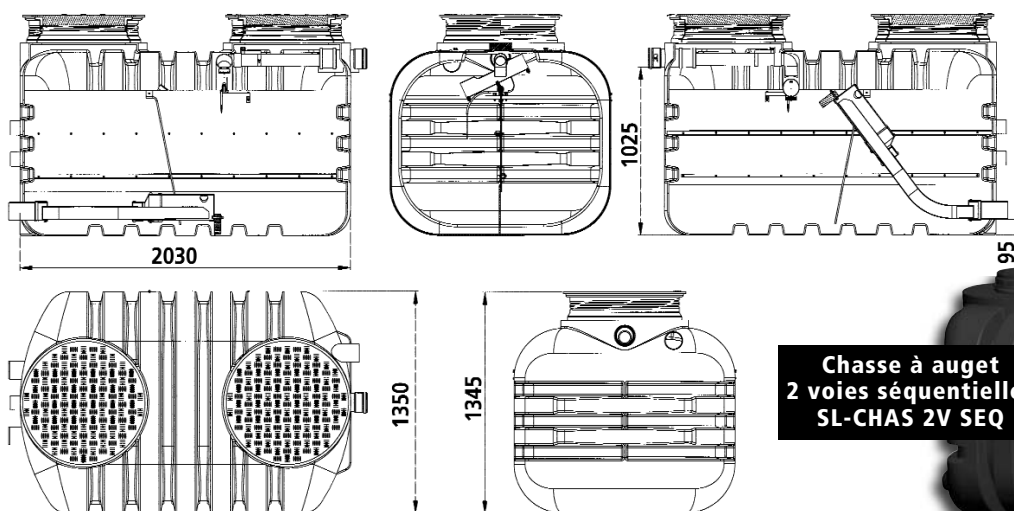
Détail chasse à auget SL-CHAS 1V 800



Chasse à auget SL-CHAS 3V 500



Chasses à auget SL-CHAS 2 V SEQ



Chasse à auget 2 voies séquentielles SL-CHAS 2V SEQ



Chasses à augets SL-CHAS 1, 2 ou 3 voies

Types	Volume de bachées en litres	Poids (kg)	Diamètre Ø (mm) Entré (IN)	Longueur A (m)	Largeur B (m)	Hauteur totale Ht (m)	Hauteur entrée (IN) He (mm)	Hauteur sortie (OUT) Hs (mm)	Tampons de visite	Cerclage métallique
SL-CHAS 1V 500	350	38	110	1,70	0,77	0,80	370	40	69 x 39	NON
SL-CHAS 2V 500	350	38	110	1,70	0,77	0,80	370	40	69 x 39	NON
SL-CHAS 3V 500	350	38	110	1,70	0,77	0,80	370	40	69 x 39	NON
SL-CHAS 1V 800	300 à 600	48	160	1,70	0,77	1,05	590	40	69 x 39	OUI
SL-CHAS 2V 800	300 à 600	48	160	1,70	0,77	1,05	590	40	69 x 39	OUI
SL-CHAS 3V 800	300 à 600	48	160	1,70	0,77	1,05	590	40	69 x 39	OUI
SL-CHAS 2V SEQ	2 x 1000 2 x 500	180	110/160	2,03	1,35	1,35	1025	95	2 x 380	NON

Chasses à augets SL-CHAS

1, 2 et 3 voies et 2 voies séquentielles

Installation autonome ne nécessitant pas d'énergie électrique

NOUVEAU

I. DESCRIPTIF

- Cuve monobloc réalisée par extrusion-soufflage de PEHD avec entrée (IN) à ralentisseur de flux, départ de Ventilation Haute (VH) et d'1, 2 ou 3 sorties basses (OUT) équipée d'1 auget flottant auto-amorçant à 1, 2, 3 voies ou 2 voies séquentielles.
- Chasse à auget SL-CHAS 500 équipée d'1 butée fixe d'auto-amorçage de la bachee.
- Chasse à auget SL-CHAS 800 équipée d'1 butée d'auto-amorçage avec réglage du volume de la bachee (de 300, 400, 500 ou 600 litres).
- Chasse à augets à 2 voies séquentielles équipée d'1 cloison de séparation, d'1 butée et d'1 dispositif d'auto-amorçage par alternance permettant de libérer 1 bachee vers 1 dispositif de traitement tout en laissant le dispositif de traitement parallèle au repos.
- Chasse à auget à 1, 2, 3 voies ou 2 voies séquentielles, destinée à répartir, de façon homogène et régulière les effluents pré-traités provenant soit des fosses toutes eaux, Epurbloc®, des clarificateurs, des préfiltres ou des dégrilleurs, sur toute la surface des champs d'épandage ou des lits filtrants.
- Faible entretien, contrôle périodique tous les 3 mois et rinçage ou vidange des matières lourdes éventuelles.
- Augmentation des performances du traitement aérobie et de la durée de vie des filières.
- Installation autonome ne nécessitant pas d'énergie électrique.

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

Chasse à auget :

- pouvant être installée enterrée ou semi-enterrée
- devant être située à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précaution particulière de pose.
- devant être installée au niveau du sol fini, les tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme l'exige la réglementation en vigueur pour le contrôle et l'entretien.

Toutes les chasses à auget, et dans tous les cas de figure de pose, doivent obligatoirement, selon la réglementation, être équipés d'une ventilation haute (VH) afin d'extraire les gaz de fermentation anaérobies et d'éviter toute dépression dans le périphérique lors de l'amorçage de l'auget.

1. Chasse à auget enterré :

- **Dans tous les cas, avant de réaliser les fouilles sur le site, impératif de stocker la terre végétale décapée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux.**
- **Fond de la fouille recouvert de 10 cm de sable. Chasse posée de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée IN/sortie OUT), afin de ne pas perturber ni bloquer le système d'auto-amorçage de la bachee.**
- Remblayage latéral (épais. 20 cm environ) réalisé avec du sable, exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure du remplissage d'eau claire du périphérique pour équilibrer les pressions avant la mise en service.
- Branchement des tuyauteries de raccordement (entrée IN et sortie OUT) et de la ventilation haute (VH) effectué qu'après opération de remblayage.

IMPORTANT : Cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

- Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton armé dans les cas ci-dessous. À définir avec l'entrepreneur.
- Passage et stationnement de véhicules, aires de stockages (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de la charge, sable stabilisé...)
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...)
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellements, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...)
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...)
- **Présence de nappe permanente, appareil devant être rempli d'eau au fur et à mesure du remblayage latéral au sable stabilisé, pour équilibrer les pressions.**
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...)
- Terrain en pente > à 5 %, (Mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...)
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...)
- etc..., à définir au cas par cas avec l'entrepreneur ;

- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain est > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.
- Si impossibilité à rejoindre un exutoire, nécessité de mettre un puits de décompression et un remblayage latéral en sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).
- **Toutes plantations à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.**
- **Tout transit d'eaux pluviales à proscrire dans les appareils PLASTEPUR® mais pouvant être stockées dans nos cuves de récupérations d'eaux pluviales ou nos déversoirs d'orages (cf. doc EP68).**

2. Chasse à augets semi-enterrés :

Dans le cadre d'une réhabilitation d'une ancienne installation (repositionnement vers le haut d'un tube d'évacuation trop enterré d'un immeuble), d'une présence de nappe d'eau (permanente ou saisonnière), d'une zone inondable, d'un terre d'infiltration, etc., il est impératif d'installer les périphériques en pose semi-enterrée pour leur assurer une meilleure protection ou pour éviter la mise en place d'une station de relevage (ex. : terre). Le fond de la fouille situé à mi-profondeur (environ 50 % de la hauteur du périphérique) est recouvert de 20 cm de sable stabilisé (mélange à sec de 200 kg de ciment avec 1 m³ de sable).

- **Fond de la fouille recouvert de 10 cm de sable. Chasse posée de façon parfaitement horizontale en tenant compte du sens de cheminement (entrée IN/sortie OUT), afin de ne pas perturber ni bloquer le système d'auto-amorçage de la bachee.**
- **Remblayage latéral** (épais. 25 cm) tout autour du périphérique réalisé avec du sable stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant, au fur et à mesure de la mise en eau du périphérique, pour équilibrer les pressions. Remblayage latéral complété par un reprofilage complet du site en utilisant les déblais provenant des fouilles.
- Périphérique installé au niveau du sol fini, tampons de visite devant rester accessibles et apparents comme exigé par la réglementation en vigueur.

III. FONCTIONNEMENT

Seules les eaux prétraitées et dégrillées sont admises dans la chasse à auget par le dispositif d'entrée (IN) ralentissant leur arrivée et évitant une remise en suspension des matières flottantes et des matières lourdes et solides.

Ainsi tranquillisées, les eaux prétraitées et dégrillées sont stockées préalablement dans la chasse à auget. Les boues et matières solides se déposent au fond du périphérique.

Lors de l'auto-amorçage périphérique de la bachee une répartition de la bachee à fort débit alimente le dispositif de traitement aérobie. Le dispositif de sortie (OUT), de par sa conception, assure une répartition des eaux prétraitées sur toute la surface des champs d'épandage ou du lit filtrant.

La pression des gaz est régulée par la connexion à la ventilation haute (VH) afin d'éviter la mise en dépression du périphérique.

IV. ENTRETIEN

Vérification du bon fonctionnement au moins une fois tous les 3 mois. Vidange des matières lourdes et solides accumulées au fond du périphérique (cf. dès que nécessaire, en principe Norme NF P15-910, activité de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques, lignes directrices pour un diagnostic en vue de l'entretien des installations d'assainissement autonome) de la vidange de la fosse et du dégrilleur sans oublier de nettoyer au jet les dispositifs d'entrée (IN) et de sortie (OUT).

1. Dégagement d'odeurs :

- vérification de l'étanchéité des raccords sur le conduit d'amenée des effluents et des tampons de visite,
- vérification de l'efficacité des siphons (ex. : entretien insuffisant, colmatage),
- vérification de la section (ex. : Ø insuffisant) et de l'état général du conduit de Ventilation Haute (ex. : ventilation aboutissant sous les combles).

2. Appareil saturé :

- vérification du volume et de l'épaisseur des matières solides en aval du périphérique (entretien insuffisant).

3. Colmatage des conduits en aval du périphérique

- périphérique sous-dimensionné,
- périphérique saturé avec entraînement de matières (entretien insuffisant).

4. Mise en dépression du périphérique

- Branchement de la ventilation haute (VH) non raccordée ou de Ø inférieur à 100 mm.

V. GARANTIES

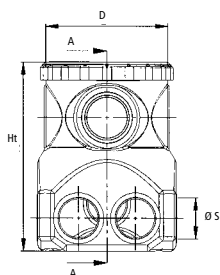
(cf. page 3)

Boîtes de répartition SL-RR 450, SL-RR ajustable et SL-RRCHAS 600

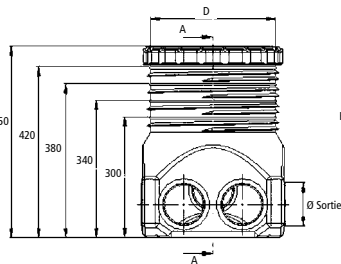
(Départ de tous dispositifs d'infiltration en traitement aérobie)

Profil

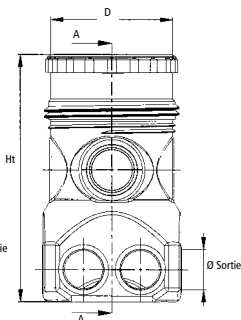
Coupe



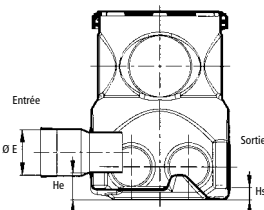
SL-RR 450



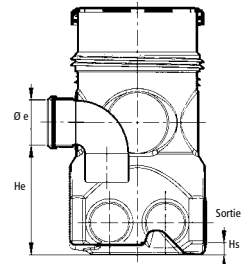
SL-RR ajustable



SL-RRCHAS 600



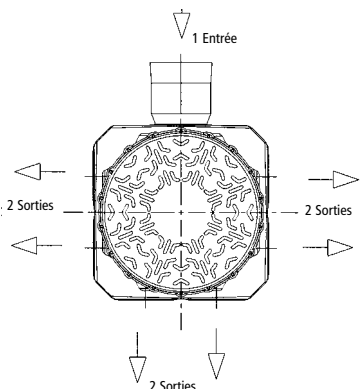
SL-RR 450



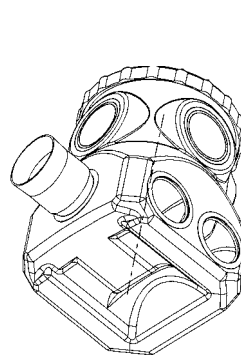
SL-RRCHAS 600

Dessus

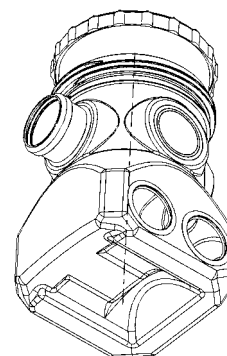
Perspective



SL-RR 450, SL-RR ajustable et SL-RRCHAS 600



SL-RR 450



SL-RRCHAS 600

Type	Poids (Kg)	Diamètre Ø total D (mm)	Diamètre Ø Entrée (IN) (mm)	Diamètre Ø Sorties (OUT) (mm)	Hauteur totale (mm)	Hauteur mini (mm)	Hauteur entrée (IN) (mm)	Hauteur sorties (OUT) (mm)
SL-RR 450	3,250	300	110	100	450	-	50	20
SL-RR ajustable sur 5 hauteurs de 450 à 270	3,250	300	110	100	450	270	50	20
SL-RRCHAS 600	4,400	300	110	100	600	-	270	20
SL-REHR 100 Rehausse	0,600	300	-	-	100	-	-	-
SL-REHR 250 Rehausse ajustable	1,250	300	-	-	250	-	-	-
SL-REHR 430 Rehausse ajustable	2,400	300	-	-	430	-	-	-

Les boîtes RR ajustables et RBOU ajustables sont intégrés dans nos kits pour filtres non drainés FND et également la boîte RCOLV 1190 dans nos kits pour filtres drainés FD. Retrouvez nos kits FND et FD dans notre documentation A68.



Boîtes de répartition SL-RR 450, SL-RR ajustable et SL-RRCHAS 600

(Départ de tous dispositifs d'infiltration en traitement aérobic)

I. DESCRIPTIF

Boîte constituée d'un cylindre monobloc (hauteur 450 ou 600 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisé par extrusion-soufflage, et comportant :

- 1 tampon plein amovible avec joint d'étanchéité et fixation par vissage.
- 1 plateau de répartition dirigeant les effluents vers les tuyaux d'épandage.
- 7 opercules PE montés avec joints siliconés à hublots à lèvres rétractables en élastomères assurent l'étanchéité (1 arrivée haute Ø 110, 6 sorties basses Ø 100).

Opércules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.

Boîtes RR ajustables ajustables sur cinq (5) hauteurs de 450 mm maxi à 270 mini. Ajustement par découpe du pas de vis à grosses rainures afin d'obtenir la hauteur finale souhaitée.

Les rehausses polyéthylène à visser et à hauteur ajustable (facultatives) SL-REHR 100, 250 ou 430 (hauteur 100, 250 ou 430 mm) sont livrées seules et permettent de compenser d'éventuelles différences de niveau.

RAPPEL : la profondeur de l'épandage ne doit pas excéder - 0,60m pour assurer un bon fonctionnement et pour être conforme.

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

La boîte est enterrée et placée en aval d'un préfiltre (SL-FD), d'un EPURBLOC® ou d'une chasse à auget (départ de tout épandage, de tranchée d'infiltration ou de lit d'épandage).

1. Réalisation du lit de pose

- Le lit de pose de la boîte en tête d'un lit d'épandage ou de tranchées d'infiltration doit assurer une fonction horizontale avec les tuyaux PVC non perforés M1/NF de Ø 100 mm.
- Le fond de la fouille étant plan et exempt de tout élément caillouteux ou anguleux de gros Ø, on répartit une couche de sable d'environ 10 cm d'épaisseur.

2. Pose

- La boîte doit être posée sur le sable de façon horizontale et stable.
- La boîte reçoit les tuyaux PVC non perforés M1/NF de Ø 100 mm, qui assurent la jonction entre tuyaux d'épandage et boîte, par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle).
- L'orifice non utilisé reste obturé par un des opercules fournis et doit être monté par l'intérieur de la boîte.
- Le tampon doit rester apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.
- **La rehausse facultative se pose par simple vissage. Elle peut être découpée pour une adaptation parfaite de la boîte au terrain. Elle est conçue de façon à supprimer tout risque de poinçonnement, de déformation ou d'effondrement des boîtes.**
- Le remblayage latéral (avec du sable) est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

III. CAS D'UTILISATION

La boîte de répartition SL-RR est utilisée dans les cas suivants :

1. Départ de tranchées d'infiltration d'un épandage à faible profondeur.
2. Départ du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical non drainé en sol reconstitué.
3. Départ du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical drainé.
4. Départ de lit d'infiltration d'un terre d'infiltration non drainé.
5. Départ de tranchées d'infiltration en terrain pentu > à 5 %.

IV. FONCTIONNEMENT

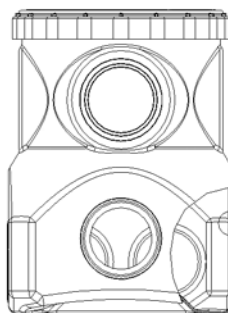
- Les eaux prétraitées issues du groupe septique (fosse toutes eaux ou eaux vanne + Préfiltre), de l'EPURBLOC® ou de la chasse à auget traversent la boîte qui les répartit de façon égale dans les différentes branches de l'épandage pour leur épuration. On peut mettre au repos une partie de l'épandage en condamnant, avec les opercules fournis, l'une ou l'autre des sorties de la boîte.
- La boîte permet l'introduction d'un flexible de curage et les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement des systèmes d'épuration et de prétraitement.

V. ENTRETIEN

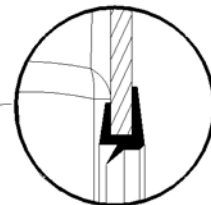
- Vérifier régulièrement le bon écoulement des eaux prétraitées vers les tuyaux d'épandage.
- En cas de colmatage, nettoyer au jet d'eau sous pression la boîte, les tuyaux de répartition et d'arrivée des effluents.

VI. GARANTIES

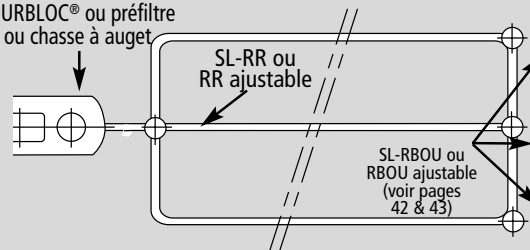
(cf. page 3)



Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



IMPLANTATION DU SL-RR ou SL-RR ajustable :
dans l'épandage ou dans un filtre non drainé (FND)
Clarificateur ou
EPURBLOC® ou préfiltre
ou chasse à auget



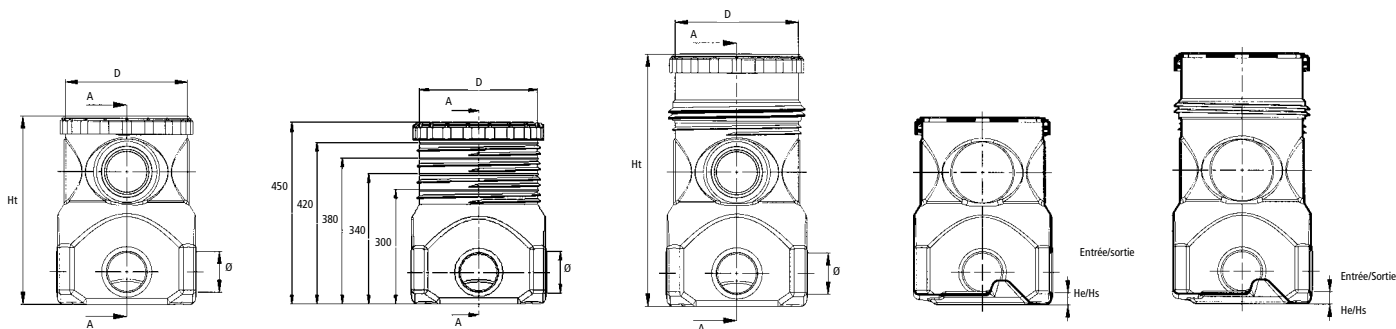
Retrouvez, dans notre documentation A68, l'implantation de la boîte SL-RR dans nos kits pour filtres drainés FD et pour filtres non drainés FND.

Boîtes de bouclage SL-RBOU 450, SL-RBOU ajustable et SL-RBOUCHAS 600

Boîte de bouclage d'épandage à faible profondeur
Boîte de bouclage de tranchées d'infiltration en terrain pentu et plat
Boîte de bouclage de lits d'épandage (lits filtrants, filtres à sable, tertres,...)

Profil

Coupe



SL-RBOU 450

SL-RBOU ajustable

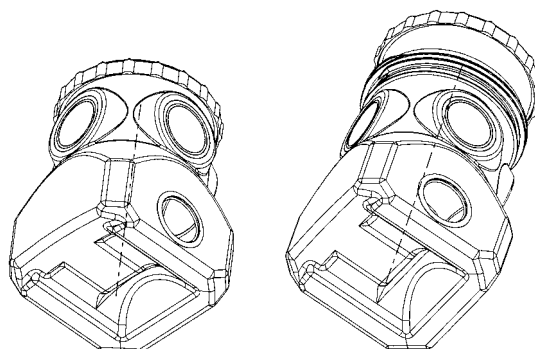
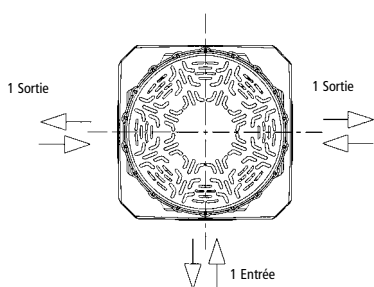
SL-RBOUCHAS 600

SL-RBOU 450

SL-RBOUCHAS 600

Dessus

Perspective



SL-RBOU 450, SL-RBOU ajustable et SL-RBOUCHAS 600

SL-RBOU 450

SL-RBOUCHAS 600

Type	Poids (Kg)	Ø total D (mm)	Ø Entrée (IN) (mm)	Ø Sorties (OUT) (mm)	Hauteur totale Ht (mm)	Hauteur mini (mm)	Hauteur entrée IN/sorties OUT He/Hs (mm)
SL-RBOU 450	2,850	300	100	100	450	-	20
SL-RBOU ajustable sur 5 hauteurs de 450 à 270	2,850	300	100	100	450	270	20
SL-RBOUCHAS 600	3,500	300	100	100	600	-	20
SL-REHR 100 Rehausse	0,600	300	-	-	100	-	-
SL-REHR 250 Rehausse ajustable	1,250	300	-	-	250	-	-
SL-REHR 430 Rehausse ajustable	2,400	300	-	-	430	-	-

Les boîtes RBOU ajustables et RR ajustables sont intégrées dans nos kits pour filtres non drainés FND et également la boîte RCOLV 1190 dans nos kits pour filtres drainés FD. Retrouvez nos kits FND et FD dans notre documentation A68.



Boîtes de bouclage SL-RBOU 450, SL-RBOU ajustable et SL-RBOUCHAS 600

I. DESCRIPTIF

Boîte composée d'un cylindre monobloc (hauteur 450 ou 600 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisé par extrusion-soufflage et comportant :

- 1 tampon perforé amovible et fixation par vissage.
- 1 fond à cuvette permettant une bonne répartition des effluents dans les tuyaux d'épandages.
- 3 opercules PE de Ø 100 mm montés avec joints siliconés à hublots à lèvres retractables en élastomères assurant l'étanchéité (1 arrivée basse, 2 sorties basses latérales possibles).

Opércules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.

Boîtes RBOU ajustables ajustables sur cinq (5) hauteurs de 450 mm maxi à 270 mm mini. L'ajustement se fait par découpe du pas de vis à grosses rainures afin d'obtenir la hauteur finale souhaitée.

Les rehausses polyéthylène à visser et à hauteur ajustable (facultative) SL-REHR 100, 250 ou 430 (hauteur 100, 250 ou 430 mm) sont livrées seules et permettent de compenser d'éventuelles différences de niveau.

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

- La ou les boîtes de bouclage sont enterrées et placées en extrémité de l'épandage à faible profondeur (bouclage de l'épandage). Ils doivent être posés de façon horizontale et stable sur le lit de gravier répartiteur d'effluents prétraités.
- Le bouclage du tuyau d'épandage en extrémité de la tranchée d'infiltration ou de lit d'épandage est réalisé à l'aide d'un tuyau d'épandage de Ø 100 mm.

La jonction entre les boîtes de bouclage doit être horizontale, stable et réalisée en tuyaux d'épandage de Ø 100 mm pour assurer une stabilité maximale des boîtes.

- La boîte reçoit les tuyaux d'épandage de Ø 100 mm, par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle). L'orifice non utilisé reste obturé par un des opercules fournis et doit être monté par l'intérieur de la boîte.
- Le tampon doit rester accessible, apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.
- **La rehausse facultative se pose par simple vissage. Elle peut être découpée pour une adaptation parfaite de la boîte au terrain.**

Elle est conçue de façon à supprimer tout risque de poinçonnement, de déformation ou d'effondrement des boîtes.

- Le remblayage latéral avec du sable est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

III. CAS D'UTILISATION

La boîte de bouclage d'épandage SL-RBOU est utilisée dans les cas suivants :

1. En extrémité des tranchées d'infiltration d'un épandage à faible profondeur.
2. En extrémité du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical non drainé en sol reconstitué.
3. En extrémité du lit d'infiltration d'un filtre à sable vertical drainé.
4. En extrémité des tranchées d'infiltration en terrain pentu > à 5 %.

IV. FONCTIONNEMENT

- La boîte de bouclage permet les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement du système d'épuration (épandage, etc.) et le non colmatage des tuyaux d'épandage.

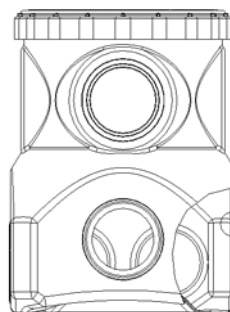
- Il permet également le bouclage de l'extrémité des tranchées et des lits d'infiltration et d'introduire un flexible de curage dans les tuyaux d'épandage.
- Il permet l'apport en oxygène et en air frais afin de mieux assurer l'oxydation des effluents prétraités lors de la phase épuratoire.

V. ENTRETIEN

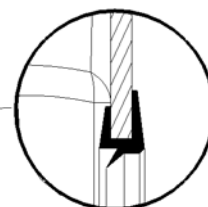
- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système d'épuration et le non colmatage des tuyaux d'épandage ou du système d'épuration (épandage, lit filtrant non drainé, etc...).
- En cas de colmatage, nettoyer au jet d'eau sous pression la boîte, les tuyaux d'épandage et la boîte de bouclage.

VI. GARANTIES

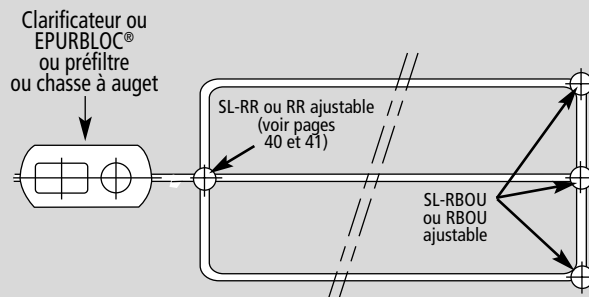
(cf. page 3)



Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



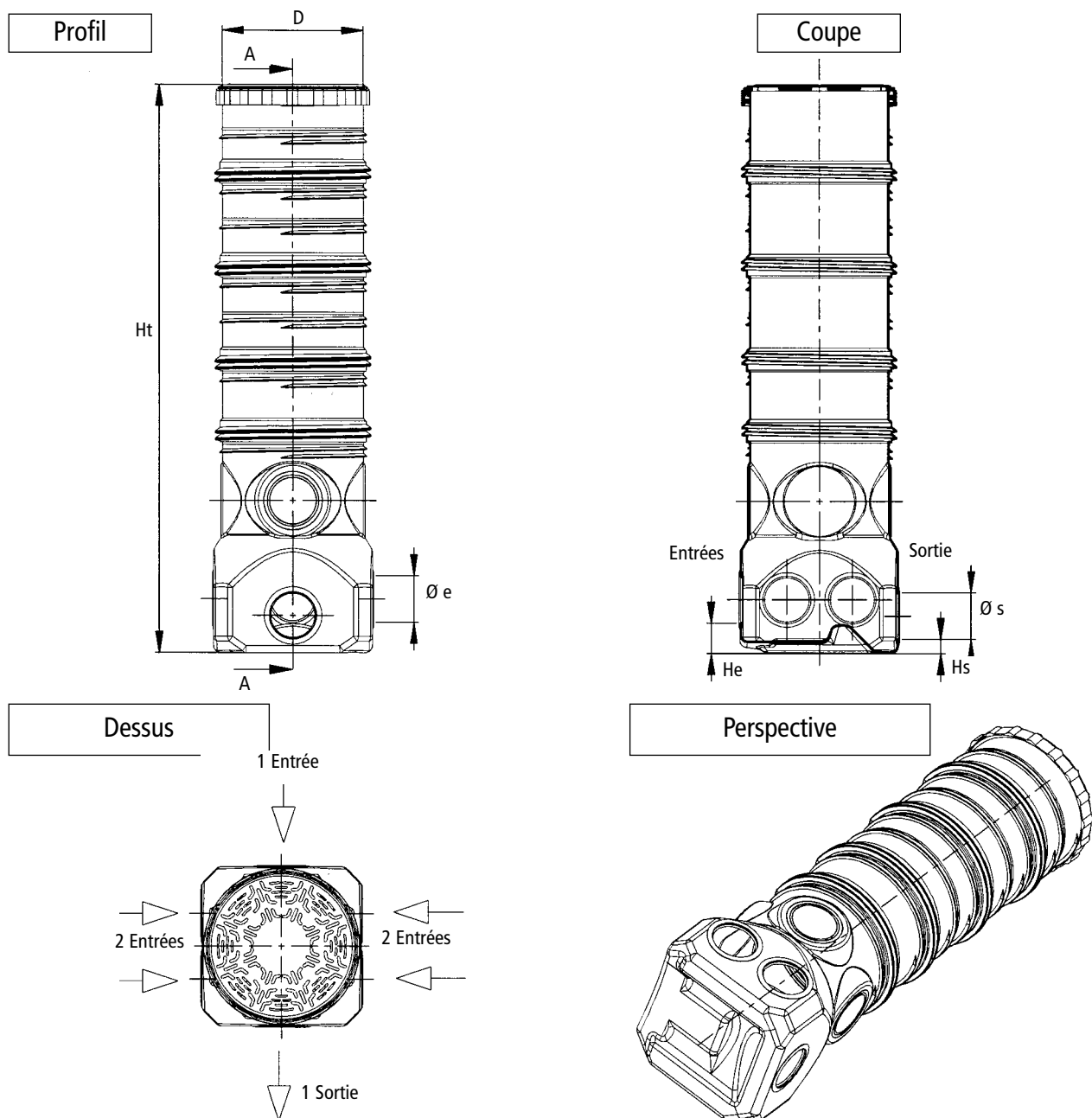
IMPLANTATION DU SL-RBOU ou SL-RBOU ajustable : dans l'épandage ou dans un filtre non drainé (FND)



Retrouvez, dans notre documentation A68, l'implantation de nos boîtes SL-RBOU dans nos kits pour filtres drainés FD et pour filtres non drainés FND.

Boîte de collecte

pour filtre à sable vertical drainé SL-RCOL V 1190



Type	Poids (Kg)	Diamètre Ø total D (mm)	Diamètre Ø Entrées (IN) (mm)	Diamètre Ø Sorties (OUT) (mm)	Hauteur totale Ht (mm)	Hauteur entrée (IN) He (mm)	Hauteur sorties (OUT) Hs (mm)
SL-RCOL V 1190	5,900	300	100	100	1130	50	20
SL-REHR 250 Rehausse ajustable	1,250	300	-	-	250	-	-
SL-REHR 430 Rehausse ajustable	2,400	300	-	-	430	-	-
SL-REHR 500 Rehausse ajustable	2,500	300	-	-	500	-	-
SL-REHR 750 Rehausse ajustable	2,850	300	-	-	750	-	-

Les boîtes RCOLV 1190, RR ajustables et RBOU ajustables sont intégrées dans nos kits pour filtres drainés FD. Retrouvez nos kits FD dans notre documentation A68.

Boîte de collecte

pour filtre à sable vertical drainé SL-RCOL V 1190

I. DESCRIPTIF

Boîte composée d'un cylindre monobloc (hauteur 1120 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisé par extrusion-soufflage et comportant :

- 1 tampon perforé amovible et fixation par vissage.
- 1 fond à cuvette dirigeant les eaux épurées vers l'exutoire.
- 6 opercules PE de Ø 100 mm montés avec joints siliconés à hublots à lèvres retractables en élastomères d'étanchéité (5 arrivées hautes, 1 sortie basse).

Opercules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.

Les rehausse polyéthylènes à visser à hauteur ajustables SL-REHR 250, 430, 500 ou 750 (hauteurs 250, 430, 500 ou 750 mm) sont livrées seules et permettent de compenser d'éventuelles différences de niveau (profondeur mini 1 200 mm et maxi 1 700 mm du filtre à sable vertical drainé).

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

- La boîte de collecte vertical est enterrée en premier dans le filtre à sable vertical drainé. Il doit être posé de façon horizontale et stable directement sur le fond, en extrémité aval du filtre à sable vertical drainé. La boîte est située directement en aval de la boîte de bouclage.
- La boîte reçoit les drains de collecte de Ø 100 mm, par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle). L'orifice non utilisé reste obturé par un des opercules fournis et doit être monté par l'intérieur de la boîte.
- Le tampon doit rester accessible, apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.
- **La (ou les) rehausse(s) se pose(nt) par simple vissage. Elle peut être découpée pour une adaptation parfaite de la boîte au terrain.** Elle est conçue de façon à supprimer tout risque de poinçonnement, de déformation ou d'effondrement des boîtes.
- Le remblayage latéral avec du sable et du gravier selon la profondeur est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Une évacuation coudée dans le sens de l'écoulement des eaux doit être installée sur le tube d'évacuation de la boîte pour éviter un colmatage du système lors des hautes eaux.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

III. CAS D'UTILISATION

La boîte de collecte vertical SL-RCOLV 1190 est utilisée dans les cas suivants :

- Sol imperméable avec une dénivelée (entre 1,20 m mini et 1,70 m maxi) vers l'exutoire.
- Rejet en milieu hydraulique superficiel (fossé, ruisseau, rivière, étang, collecteur des eaux pluviales, etc.).
- Rejet en puits d'infiltration.
- Pour réduire la surface d'épandage.
- Pour permettre un contrôle de la qualité d'épuration des effluents.

IV. FONCTIONNEMENT

- Après un cheminement lent au travers de couches successives de gravier 20/40, de sable lavé, puis de gravier 20/40, les eaux ainsi épurées, par percolation et par oxydation, sont collectées à l'aide de drains de collecte raccordés à la boîte SL - RCOLV 1190.
- La boîte permet l'évacuation des eaux épurées vers l'exutoire : soit en milieu hydraulique superficiel, soit en puits d'infiltration.
- Il permet les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement du système d'épuration (filtre à sable vertical drainé) et d'introduire un flexible de curage dans les drains de collecte et dans le tuyau exutoire.

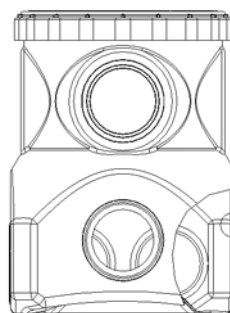
- Il permet l'apport en oxygène et en air frais afin de mieux assurer l'oxydation des effluents prétraités lors de la phase épuratoire.

V. ENTRETIEN

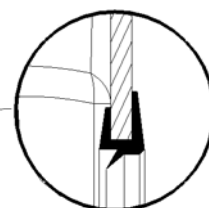
- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du filtre à sable vertical drainé et le non colmatage des drains de collecte ou du filtre à sable ou du tuyau exutoire.
- En cas de colmatage, nettoyer au jet d'eau sous pression la boîte, le tuyau exutoire et les drains de collecte.

VI. GARANTIES

(cf. page 3)



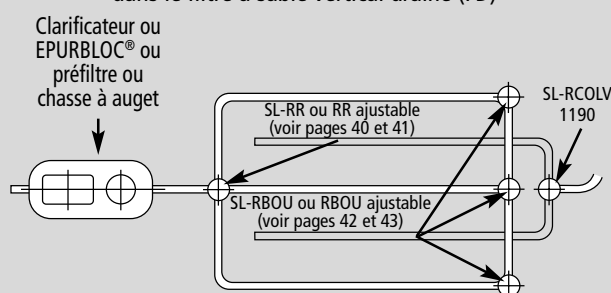
Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



Boîte de collecte
SL-RCOL V 1190



IMPLANTATION DU SL-RCOL V 1190 : dans le filtre à sable vertical drainé (FD)

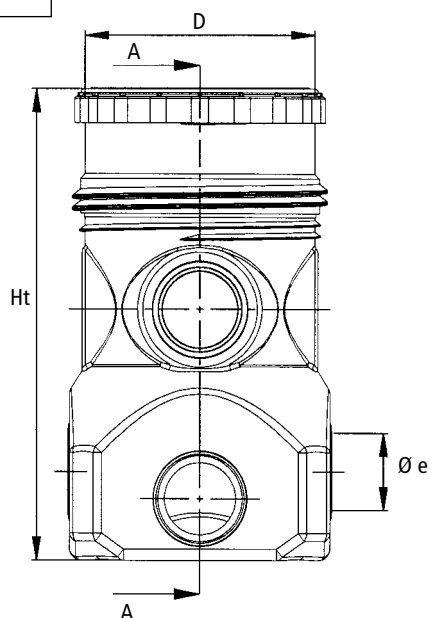


Retrouvez, dans notre documentation A68, l'implantation de nos boîtes SL-RCOLV dans nos kits pour filtres drainés FD.

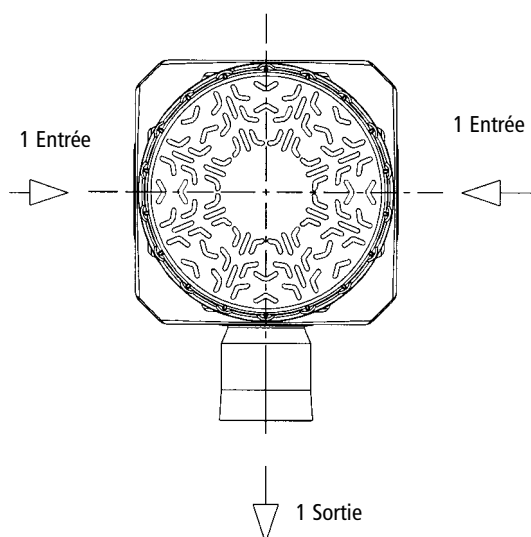
Boîte de collecte

pour filtre à sable horizontal SL-RCOL H 600

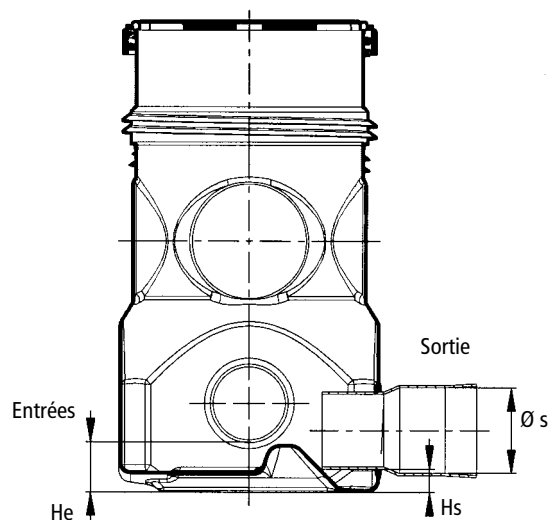
Profil



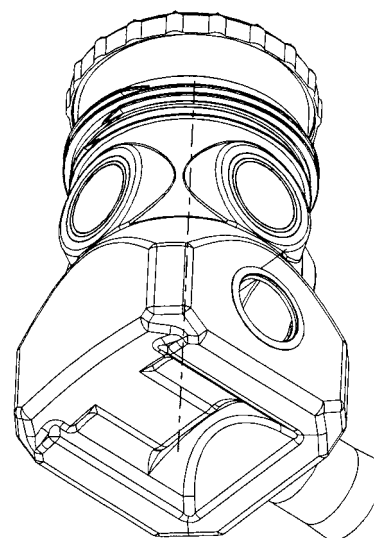
Dessus



Coupe



Perspective



Type	Poids (Kg)	Diamètre Ø total D (mm)	Diamètre Ø Entrées (IN) (mm)	Diamètre Ø Sortie (OUT) (mm)	Hauteur totale Ht (mm)	Hauteur entrée (IN) He (mm)	Hauteur sortie (OUT) Hs (mm)
SL-RCOL H 600 à hauteur ajustable	3,700	300	100	100	600 ou 450	50	20

Boîte de collecte

pour filtre à sable horizontal SL-RCOL H 600

I. DESCRIPTIF

Boîte est composée d'un cylindre monobloc (hauteur 600 mm) en polyéthylène haute densité (PEHD), réalisé par extrusion-soufflage et comportant :

- 1 tampon perforé amovible et fixation par vissage.
- 1 fond à cuvette dirigeant les eaux épurées vers l'exutoire.
- 3 opercules PE de Ø 100 mm montés avec joints siliconés à hublots à lèvres rétractables en élastomères assurant l'étanchéité (2 arrivées hautes, 1 sortie basse).

Opercules maintenus par une bande adhésive signalétique garantissant la conformité et l'équipement complet de la boîte.

La rehausse n'est pas conseillée, la dénivellation maximum du filtre à sable horizontal est de 600 mm (voir DTU 64-1).

La hauteur de la boîte peut être réduite à 450 mm par simple découpe à la base du grand filet, afin de pouvoir revisser le couvercle sur la boîte ajustée.

II. POSE

Voir Norme NF XP/P 16-603 (DTU 64-1)

- La boîte de collecte horizontal est enterrée et posée de façon horizontale et stable directement sur le fond de la rigole en sortie du filtre à sable horizontal.
- Le corps reçoit les embouts fournis par simple emmanchement dans les joints élastomères d'étanchéité (sans colle).
- Le tampon doit rester accessible, apparent et affleurer le niveau du sol comme l'exige la réglementation en vigueur.
- Le **remblayage latéral** avec du sable et du gravier selon la profondeur est exempt de tout élément pointu ou tranchant et doit tenir compte des tassements du sol.
- Une évacuation coudée dans le sens de l'écoulement des eaux doit être installée sur le tube d'évacuation de la boîte pour éviter le colmatage du système lors des hautes eaux.
- Toutes plantations sont à proscrire au-dessus et à moins de 3 mètres du système épuratoire.

III. CAS D'UTILISATION

La boîte de collecte vertical SL-RCOLH 600 est utilisée dans les cas suivants :

- Sol imperméable avec une dénivellée faible (mini 0,60 m) vers l'exutoire (rejet en milieu hydraulique superficiel - fossé, ruisseau, rivière, étang, collecteur des eaux pluviales, etc.).
- Par manque de place pour la réalisation d'un épandage.

IV. FONCTIONNEMENT

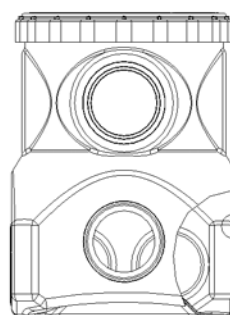
- Après un cheminement lent au travers de couches successives de gravier 40/80, de gravier 20/40, de sable lavé, puis de gravier 20/40, les eaux ainsi épurées, par percolation et par oxydation, sont collectées à l'aide de drains de collecte raccordés à la boîte SL - RCOLH 600.
- La boîte permet l'évacuation des eaux épurées vers l'exutoire en milieu hydraulique superficiel.
- Il permet les vérifications périodiques attestant le bon fonctionnement du système d'épuration (filtre à sable vertical drainé) et d'introduire un flexible de curage dans les drains de collecte et dans le tuyau exutoire.
- Il permet l'apport en oxygène et en air frais afin de mieux assurer l'oxydation des effluents prétraités lors de la phase épuratoire.

V. ENTRETIEN

- Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du filtre à sable horizontal et le non colmatage des drains de collecte ou du filtre à sable ou du tuyau exutoire.
- En cas de colmatage, nettoyer au jet d'eau sous pression la boîte, le tuyau exutoire et les drains de collecte.

VI. GARANTIES

(cf. page 3)

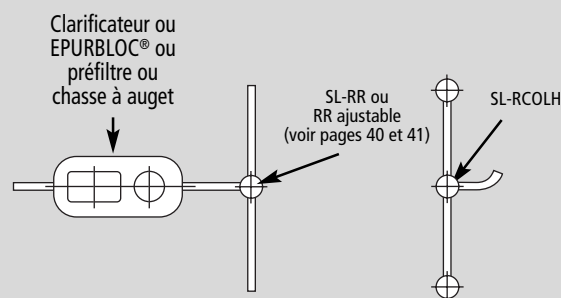


Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes à visser.



Boîte de collecte SL-RCOL H 600

IMPLANTATION DU SL-RCOL H 600 : dans le filtre à sable horizontal drainé



Groupes Septiques PLASTEPUR®



**Performances épuratoires
supérieures et constantes**

**Une des filières d'assainissement
autonome les plus compactes**

**Autonomie totale :
aucune énergie électrique***

**Appareils Double Peau® :
indéformable et double soudure,
solide structure autoporteuse
avec alvéoles, volume utile de
3 500 à 45 000 litres**

**Protection de l'environnement,
de la nappe phréatique
et des cours d'eau**

**Grande flexibilité
d'aménagement paysager**

**Installation rapide par
des professionnels qualifiés**

Valeur ajoutée à toute propriété

Garantie et services complets

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :
SOTRALENTZ-HABITAT
3 rue de Bettwiller
F-67320 DRULINGEN
Téléphone +33 (0) 3 88 01 68 00
Télécopieur +33 (0) 3 88 01 60 60
E-mail : habitat@sotralentz.com
Site Internet : www.sotralentz.com

Toute l'information contenue dans ce guide ne peut être considérée qu'à titre indicatif seulement.
Il s'agit de recommandations générales qui ne sont pas nécessairement applicables en toute situation.
C'est pourquoi Sotralentz ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages et/ou problèmes résultant de l'interprétation du contenu de ce document.
Chaque cas d'installation devrait être étudié de façon approfondie par un spécialiste compétent en assainissement autonome.

Les renseignements contenus dans ce guide étaient conformes à l'information disponible au moment de mettre sous presse.
Poursuivant une politique d'amélioration continue, Sotralentz se réserve le droit de modifier les données techniques, les modèles ou les équipements à sa convenance et ce, sans autre avis ni responsabilité envers quiconque à cet égard.

* Sauf en cas de mise en œuvre d'un poste de relevage



SOTRALENTZ
H A B I T A T

SOTRALENTZ-HABITAT
3 rue de Bettwiller • F-67320 DRULINGEN
Tél. +33 (0) 3 88 01 68 00 • Fax +33 (0) 3 88 01 60 60
E-mail : habitat@sotralentz.com
Site Internet : www.sotralentz.com

